Edition 2020 - n°29

LUGNY LES CHAROLLES

Village jumelé avec Mex (Suisse)

LUGNY -lès-CHAROLLES

BULLETIN MUNICIPAL - Année 2020

PANDEMIES VIRALES

Petites bulles sociales à aménager...

Moulins d'Utilité Publique Agricole...

SÉCHERESSES CLIMATIQUES

Petite bulle liquide à préserver...

Le Mot du Maire

2020 fut un année en « vingt » commencée dans l'allégresse de pouvoir réunir l'humanité dans la communion sportive olympique à Tokyo au Japon, ou bien de pouvoir célébrer un nouveau champion d'Europe de football, mais aussi de lancer la grande transformation environnementale de la société en phase avec les objectifs mondiaux 2050 fixés lors de la COP21 française en 2015.
Et puis en fait, ce fut une année 20 passée à se battre contre une pandémie …en vain !
En vain parfois pour certains, à essayer de se protéger d'un nouveau virus dont on ne savait rien encore, au moment où vous receviez fin Janvier 2020 la dernière édition en date de notre bulletin Communal 2019, mis qui fait toujours parti du quotidien de nos vies début 2021…

En vain aussi parfois, à tenter d'occuper le temps d'un long confinement printanier de 55 jours, et à espérer un retour définitif à une forme de normalité de nos vies après la reprise estivale durant 6 mois…
En vain encore à l'observation des tableaux de nombres qui, - au moment ou j'écris ces lignes à mi-décembre -, restent à un palier d'évolution de 20 000 contaminations moyennes depuis 5 semaines et ce, malgré un nouveau confinement automnal de 45 jours supplémentaires. Et un 3ème hivernal qui se profilerait déjà selon les épidémiologistes…
En vain enfin, car ce début 2021, le Covid-19 déjà vieux de près de 18 mois est toujours actif et l'épisode pandémique est encore loin d'être clos…malgré l'espoir d'une vaccination ralentie par une demande mondiale astronomique de doses.
Et tous nos efforts furent donc réalisés en vain…en 2020.
Alors il est sans doute temps de cesser d'espérer trop des jours meilleurs de suite, mais de tenter de se projeter en 2021 !

La nouvelle équipe municipale élue le 15 Mars 2020 est en place officiellement depuis le 26 Mai 2020. Elle n'aura pas mis beaucoup de temps pour comprendre l'importance du rôle d'un conseil municipal et d'un maire auprès de ses habitants dans des périodes aussi compliquées sur le plan économique, sociale et sanitaire…

Nous remercions collectivement les plus de150 personnes qui se sont déplacées – masquées, gélifiées et distanciées – en Mars dernier pour me renouveler leur confiance en tant que Maire déclaré, candidat à la tête de ce groupe constitué de 6 nouveaux et 5 anciens membres de la nouvelle équipe présentée et baptisée pour l'occasion « Lugny 2020 Cap 2026 ».
Vous en (re-)découvrirez les noms, les nouveaux visages et les rôles dans ce magazine.
Je n'oublie pas les membres de l'ancienne équipe 2014-2020 qui ne participent désormais plus aux débats municipaux du Conseil Municipal. Je les remercie avec sincérité et reconnaissance pour avoir mobilisé autant leur énergie et donner autant de leur temps, bénévolement, pour animer vie municipale durant 6 pour les uns ou 12 années pour les autres.

Vous constaterez cette année que votre présent bulletin change sa physionomie de conception. Rien ne change vraiment, mais tout se transforme… et ce, pour 6 nouvelles années, ceci pour signifier qu'un nouveau groupe est à l'œuvre et que, même dans la continuité des choses, il peut se trouver des moyens de faire évoluer les choses. Votre – nouveau - magazine municipal fera cette année – ou tentera de faire - un bilan du précédent mandat et vous donnera une perspective arrière des évolutions comptables des 3 derniers mandats effectués entre 2003 et 2020 et ce, depuis quasi 20 ans. Ce type d'exercice n'est pas autorisé au sein des bulletin municipaux dans la dernière année de mandat d'une équipe municipale (pour des questions d 'équilibre entre les diverses listes candidates aux nouvelles elections municipales), mais il est possible et utile en tout début de mandat, juste après une élection, pour expliquer la situation présente , et tenter de fixer les grandes lignes d'objectifs des 6 prochaines années du nouveau mandat.
Ce bulletin-bilan se substituera en partie à une actualité associative habituelle bien maigre compte tenu de la situation sanitaire. Il vous propose quelques regards différents sur certain sujets, ainsi que des infos sur le travail des commissions.

Entre 2014 et 2020, la municipalité a du s'adapter à un contexte budgétaire inédit : celui de la mise en place d'une politique gouvernementale programmée sur 5 ans de réduction des niveaux de subventions d'état pour réduire la dette nationale. Avant 2014, jamais dans le passé, les dotations aux collectivités n'avaient été réduite d'une année sur l'autre.
Conjuguée à une obligation par l'état de réduction des entités intercommunales, via des fusions entre elles, notre commune, au sein de sa Communauté de Communes de Charolles - elle-même déjà issue d'une fusion avec les CC de Val-de-Joux (St-Bonnet-de-Joux) et du Nord Charolais (Palinges) en 2014 - , a du également vivre une 2ième fusion avec 2 autres CC , celles de Digoin-Val –de-Loire et de Paray-le-Monial en 2017, la 2ème en 3 ans pour notre Commune…
Ces fusions pour constituer la CC Le Grand Charolais, ont également nécessité de lourds travaux d'harmonisations des taux fiscaux entre les 3 territoires intercommunaux fusionnant. In fine, les communes (de l'ex CC du Charolais) ont accepté de baisser leur taux fiscaux communaux pour compenser (vis-à-vis du contribuable) la hausse des taux fiscaux intercommunaux s'harmonisant aux valeurs les plus hautes de celles de l'ex CC de Paray pour fusionner.

Cette dernière fusion 2017 était néanmoins une bonne chose dans l'absolu : elle a constitué une force collective territoriale plus puissante et mieux respectée au niveau départemental et régional et ce, sans entrainer un seul euro d'augmentation de taux fiscaux vu de la poche du contribuable. entre 2016 et 2017

En revanche, les communes (de l'ex CC de Charolles), y ont encore perdu de la capacité à trouver facilement de la dynamique d'augmentation de leur recettes annuelles car leur taux fiscaux depuis 2017 sont désormais très bas et la crise dite « des Gilets Jaunes » ayant bloqué toute tentation –communale et intercommunale – d'augmenter ces taux fiscaux depuis 3 ans, conjuguée à la baisse des dotations d'état, la baisse des taux fiscaux génèrent une baisse continue de nos recettes communales depuis 5 ans. En conséquence, les dépenses communales doivent être également baissées pour compenser la dynamique. Cette situation n'est pas pour autant désespérée, elle nécessite cependant beaucoup de vigilance budgétaire. Mais on comprends ainsi que c'était la volonté de l'Etat de nous pousser à réduire les dépenses.

Bulletin d'Informations Municipales – 2020 – Commune de Lugny-les-Charolles

Le prochain mandat 2020-2026 disposera donc de moins de ressources en recettes budgétaires et moins de marge budgétaire en fonctionnement pour nous permettre de dégager des sommes aussi importantes qu'avant pour fournir des moyens d'investissement sur des projets utiles et/ou nécessaires à notre commune.
Au bilan du dernier mandat achevé, la municipalité entre 2014 et 2020 s'est donc attachée à :

- Réduire son endettement à zéro en remboursant le prêt de 17 ans consenti dans les années 2000 pour la construction utile de l'annexe de l'école communale et celui de 2 ans en 2018 pour gérer la trésorerie du projet d'aménagement des abords et de résolution de obligation d'accessibilité de la salle communale.

- Réduire le volume des dépenses de fonctionnement de 225 k€ à 180 k€ entre 2014 et 2020 (soit - 20%) pour compenser la baisse du volume de ces recettes de 235 k€ à 200 k€ (soit -15%) dans la même période.

- Maintenir les classes maternelles et CP au sein du RPI formé avec Saint-Julien-de-Civry et ce, malgré la baisse malheureusement constatée de ses effectifs de 84 à la rentrée 2015-16 à 58 prévus pour celle de 2021-22.

- Etudier avec un Bureau d'Etudes la possibilité de financer éventuellement un grand projet de réhabilitation de la Place de l'Eglise avant d'y renoncer devant le constat du faible niveau de subvention offert par les partenaires institutionnels d'état d'aide à l'investissement public et le très haut niveau du reste-à-charge pour la commune qui aurait été insupportable..

- Préserver la marge de fonctionnement budgétaire (écart Recettes/Dépenses) afin de conserver une capacité minimale d'action en investissement pour le maintien en état des bâtiments communaux et de la voirie lorsque nécessaire.

- Conserver le niveau de clôture annuelle progressivement augmenté vers 70 k€ en report budgétaire d'une année sur l'autre pour maintenir une trésorerie quotidienne non contrainte et la capacité de réaction à encaisser une dépense conséquente imprévue.

Désormais les objectifs fixés pour la Commune avec la nouvelle équipe Municipale pour 2020 à 2026 sont directement liés à ce constat de baisse des recettes et de l'obligation de maintenir, - voir de baisser encore -, les dépenses de fonctionnement de la commune pour conserver la marge budgétaire en fonctionnement positive :

- Réduction de la masse salariale en profitant de la baisse des effectifs scolaires et de la réduction de 4 à 3 (voire à 2 en 2023 ?) des postes d'enseignants mis à dispo au sein du RPI par l'Education Nationale et en supprimant en 2021 le 2ième poste d'assistante administrative créé en 2017.

- Mise à disposition de l'essentiel de l'investissement du mandat sur le projet – obligatoire - de réhabilitation du vétuste réseau d'assainissement collectif d'Orcilly datant des années 80 et dont l'efficacité d'épuration à restaurer s'inscrit dans les objectifs environnementaux de la transition environnementale dé-carbonée.

- Evolution du cadre d'urbanisme actuel de notre « carte Communale » établie en 2008 vers la Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dont les travaux d'élaboration s'étendront de 2020 à 2026 (et seront financés par la CC Le Grand Charolais sans contrepartie financière de la commune à verser)

Pour ce faire et remplir nos objectifs, onze commissions communales thématiques ont été mises en place avec pour chacune d'entre elles, un rapporteur désigné, membre du conseil municipal. Elles devront se réunir à minima 2 fois par an chacune, - ce qui permettra de réduite le nombre de séances du Conseil Municipal de 10 à 5 par an -. Lorsque la situation sanitaire française le permettra, il sera étudier la possible d'ouvrir les commissions thématiques à des participations citoyennes extérieures.
La nouvelle équipe est donc en place et au travail.
Le nouveau mandat municipal peut se dérouler aves ses objectifs fixés.
Place à 2021, déjà placé sous le signe d'un couvre-feu vespéral initial, mais qui ne couvrira pas le feu qui nous anime au travail !
Ce nouveau Bulletin Municipal tentera d'être désormais à la fois le reflet des activités des Associations Communales et des travaux des Commissions Communales thématiques, avant d'être celui de la Municipalité.

Au nom de chacun de membres de l'équipe municipale, - même avec un léger retard cette année -, je m'autorise encore à vous adresser nos meilleurs vœux pour une année 2021 débarrassée progressivement, des contraintes sanitaires et malgré tout, remplie de nouvelles joies de vivre pleinement au milieu des vôtres.

Patrick BOUILLON – 25 Janvier 2021

Sommaire

- 1ière de Couverture 1
- Mot du Maire 2-3
- Conseil Municipal 2020-26 4
- Commissions Communales 5 à 7
- RPI Lugny-St-Julien 8 à 9
- Exercice Budgétaire 2020 10
- Taxes Fiscales Communales 11
- Budget 2021 Cpte Principal 12
- Budget 2021Cpte Annexe 13
- Association Communale des Fêtes 14 à15
- Etat-Civil 2020 16
- Jeunes de Lugny 17
- Gestion Affaires Scolaires RPI 18
- Amicale Scolaire des Rives d'Arconce 19
- Cantine Scolaire des Bords d'Arconce 20
- Gestion Funéraire et Cimetières 21
- Divagation Animaux 22 à 23
- Portage Repas/Colis CCAS 24
- Les As en 2000 / Culture et Loisirs 25
- Les Amis du Moulin de Lugny 26
- Les Moulins d'Utilité Publique ! 27
- La Transition Environnementale 28
- Sécheresses – Ressources en Eau 29
- Nouvelle Redevance OM 30
- Nouvelle Redevance SPANC 31
- Regards Généalogiques 32 à 33
- Pandémie COVID-19 / Exponentielle 34 à 35
- Ancien Cadastre de 1822 de Lugny 36 à 43
- Bilan des 2 derniers Mandats 44 à 45
- Effectifs Communaux / Photos 46 à 47
- Déraillements de 1917 et 1946 48 à 49
- Salles Communales / Don du Sang 50
- Renseignements Pratiques 51
- 2ième de Couverture – Coin Assos' 52

Nouveau Conseil Municipal 2020-2026

Patrick
BOUILLON

Maire

Né en 1963 à PARAY-LE-MONIAL (71)
Résidant en Bas du Bourg à LUGNY-LES-CHAROLLES
1, Route de La Clayette
Ingénieur Physicien-Electronicien, cadre manager salarié en entreprise de 1988 à 2008
Depuis 2008 , généalogiste, Propriétaire et Gérant de Chambres et Table d'Hôtes
Domaine Le Pré de La Serve à LUGNY-LES-CHAROLLES
Célibataire
4ième Vice-Président de la CC Le Grand Charolais en charge de la Transformation Environnementale, des Mobilités et du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Patrice
DELORME

1er Adjoint

Né en 1972 à PARAY-LE-MONIAL (71)
Résidant en Haut du Bourg à LUGNY-LES-CHAROLLES
41, Route de Paray
Agriculteur exploitant le Domaine Neuf à LUGNY-LES-CHAROLLES
Marié à Stéphanie - 3 enfants : Quentin, Maxime et Clara

Christophe
GRIFFON

2ième Adjoint

Né en 1970 à PARAY-LE-MONIAL (71)
Résidant en Haut d'Orcilly à LUGNY-LES-CHAROLLES
37, Route du Haut d'Orcilly
Employé Menuisier à VITRY-EN-CHAROLLAIS
Marié à Nadine - 3 enfants : Mélanie, Corentin et Clément

Guillaume
VACHON

3ième Adjoint

Né en 1971 à SAINT-PRIEST (69)
Résidant au hameau des Brulés à LUGNY-LES-CHAROLLES
109, Route des Bois
Technicien Territorial en Assainissement à PARAY-LE-MONIAL
Séparé - 2 enfants : Pauline et Antoine

Fabrice
PERRIER

Conseiller
Municipal
Délégué

Né en 1981 à PARAY-LE-MONIAL (71)
Résidant au hameau de Buisson de la Vigne à LUGNY-LES-CHAROLLES
2, Route du Buisson de la Vigne
Agent de Maîtrise chef d'Atelier à PARAY-LE-MONIAL
Marié - 3 enfants : Noémie, Emilien et Firmin

Rémi
ROCHAY

Conseiller
Municipal
Délégué

Né en 1979 à MÂCON (71)
Résidant au hameau du Vernay à LUGNY-LES-CHAROLLES
17, Route des Chassignots
Employé d'Entreprise en Espaces Verts à PARAY-LE-MONIAL
Vit avec Marie-Laure - 2 enfants : Jonas et Charlie

Karine
DAUVERGNE

Conseillère
Municipale

Née en 197... à MÂCON (71)
Résidant au hameau des Boulays à LUGNY-LES-CHAROLLES
129, Route des Boulays
Commerçante Opticienne à CHAROLLES
Mariée à Vincent - 2 enfants : Juliette et Lise

Annie
LE MOIGNE

Conseillère
Municipale

Née en 196... à CLICHY-LA-GARENNE (92)
Résidant au hameau de Roussy à LUGNY-LES-CHAROLLES
84, Route de Roussy
Gérante Exploitante Agricole en GAEC
Mariée à Serge

Céline
DELOBEL

Conseillère
Municipale

Née en 196... à CHÂTELLERAULT (86)
Résidant en Haut d'Orcilly à LUGNY-LES-CHAROLLES
38, Route du Haut d'Orcilly
Employée Polyvalente
Mariée à Philippe – 3 Enfants : Julien, Jérôme et Manon

Stéphanie
PERRIER

Conseillère
Municipale

Née en 197... à ROANNE (42)
Résidant au Hameau de Bizy à LUGNY-LES-CHAROLLES
8, Route de Bizy
Employée en Entreprise à VOLESVRES
Mariée à Eric – 2 Enfants : Alexandre et Ophélie

Bernadette
LAMURE

Conseillère
Municipale

Née en 197... à POISSON (71)
Résidant au Hameau des Brulés à LUGNY-LES-CHAROLLES
77, Route des Bois
Employée de La Poste à PARAY-LE-MONIAL
Mariée à Patrick – 3 Enfants : Mathieu; Antoine et Benjamin

Remerciements

La Municipalité de la Commune de Lugny-les-Charolles adresse également ses sincères remerciements aux membres de la précédente équipe municipale qui ont œuvré pour le bien-être et le bien-vivre collectif au sein du Conseil municipal.

Certains d'entre eux sont restés mobilisés au delà du 15 Mars 2020, même après l'élection de la nouvelle équipe municipale, et pendant le premier confinement sanitaire, en attendant que cette dernière soit officiellement installée par décret gouvernemental le 26 Mai 2020

Joëlle **LAMBOROT**

Alix **LECOMTE**

Sylvie **LHENRY**

Catherine **ZAMBELLI**

Antoine-Pierre **De GRAMMONT**

Victor-Emmanuel **PACAUD**

Composition Commissions Communales Thématiques 2020-2026

COMMISSIONS	NUMEROS		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
	NOM		FABIANA	TRISTANA	FAVIOLA	STELLA	AGATHA	SOPHIA	ROSANA	JESSICA	ELECTRA	PATRICIA	URSULA	
	SUJETS		FINANCE IMPÔTS	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	VOIRIE ADDUCTION D'EAU	SECURITE INCENDIE	AGRICULTURE ANIMAUX	SOCIAL CULTURE	OM TRI SELECTIF ENVIRONNEMENT	JEUNESSE SCOLARITE	ELECTIONS POPULATION COMMUNICATION	PATRIMOINE FUNERAIRE	URBANISME ASSAINISSEMENT	
NOM	Prenom	Nombre	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	Nombre
BOUILLON	Patrick	Maire	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	11
DELORME	Patrice	1er Adj	X	R	X	X	X						X	6
GRIFFON	Christophe	2iè Adj	X		R	X			X		X	X		6
VACHON	Guillaume	3iè Adj		X		X			X		X	X	R	6
PERRIER	Fabrice			X		R	X			X		X	X	6
ROCHAY	Rémi			X	X	X	R	X		X				6
DAUVERGNE	Karine		X	X				R	X	X				5
DELOBEL	Celine							X	R	X		X	X	5
LAMURE	Bernadette						X		X	R	X		X	5
LE MOIGNE	Annie		X		X		X	X			R			5
PERRIER	Stéphanie		X		X			X			X	R		5

X Membre — P Président — R Rapporteur — D Délégué

Rôle des Commissions Communales Thématiques

Commission **TRISTANA** : Travaux et Eclairage Public - Rapporteur : **Patrice DELORME**		
ELECTRICITE et APPROVISSIONNEMENTS	*TRAVAUX ET APPEL D'OFFRES*	*INTERVENTIONS D'URGENCES*
Représentants Syndicat Intercommunal d'Electricité (SYDESL)	*Représentants Commission Travaux*	*Intervention urgence dégâts Orages*
Suivi des Consommations Compteurs ENEDIS	*Représentants Commission Appels d'Offres*	*Intervention Déblaiements Neige*
Suivi des Consommations Combustibles	*Suivi employé technique hebdomadaire*	
Suivi des Consommations Carburants	*Entretien Véhicule Communal*	

Commission **ROSANA** : Ordures Ménagères, Tri Sélectif et Environnement - Rapporteuse : **Céline DELOBEL**		
OM ET TRI SELECTIF	*ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF*	*PROTECTION ENVIRONNEMENT*
Gestion, Entretien et Organisation des points de regroupement des Ordures Ménagères du Village	*Gestion des rapports d'Audit SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la ComCom Le Grand Charolais*	*Mesures et action de Défense de l'Environnement et d'Education des Jeunes au respect de l'environnement*
Gestion, Entretien et Organisation des Plateformes de Tri Sélectif du Village	*Responsabilité de la Liste de l'état des dispositif d'Assainissement non collectif de la Commune pour chaque foyer de la Commune*	*Contact Problèmes Dépôts Sauvages*
Point de Contact Communal avec les Services Environnement et OM de la Communauté de Communes LGC	*Point de Contact Communal avec les Services SPANC de la Communauté de Communes LGC*	*Contact Nuisance visuelle ou Sonores*
Liste Composition des Foyers de la Commune pour fixer le montant des Redevance d'Ordures Ménagère		

Commission **URSULA** : Urbanisme et Assainissement Collectif - Rapporteur : **Guillaume VACHON**		
ASSAINISSEMENT COLLECTIVIF ET SPANC	*LIAISON COMCOM LE GRAND CHAROLAIS*	*URBANISME ET LIAISON PETR PAYS CHAROLAIS*
Schéma Directeur Assainissement (SDA) Zonage d'Assainissement (ZA)	*Coordination avec CC LGC Conseil Intercommunautaire*	*Réception et Instruction Communale des Documents d'Urbanisme et Transmission*
Suivi et Contact BE SECUNDO SDA et ZA	*Coordination avec CC LGC au sein du PLU-i*	*Taxe locale Communale d'Urbanisme*
Visite Trimestrielle DDT Station Orcilly	*Coordination avec CC LGC au sein du SPANC*	*Interface PETR Projet inscription UNESCO*
Montage Dossier Subvention AELB et CD71	*Coordination avec CC LGC au sein de l'OPAH*	

Commission **JESSICA** : Jeunesse, Ecole et Scolarité - Rapporteuse : **Bernadette LAMURE**		
ECOLE ET TRANSPORT SCOLAIRE	*CANTINE ET PERISCOLAIRE MIDI*	*PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR*
Représentants Commission Scolaire RPI (Titulaires et Suppléants) extramunicipale (avec St-Julien)	*Suivi et Contact Association CASBA Cantine*	*Planning Employés Vacataire Périscolaires*
Suivi et Contact RPI avec Enseignants et Parents Certificat de Scolarité Conseil d'Ecole Trimestriel	*Suivi et Contact Employés Vacataires Service Cantine périscolaires et hygiène locaux*	*Règlement Intérieur Garderie*
Suivi et Contact Transporteur Scolaire et Conseil Régional B-FC	*Suivi et Contact Association Amicale Scolaire Parents d'Elèves*	*Facturation Frais de Garderie aux Parents utilisateurs des services*
Suivi et Commande Fourniture Matériel Entretien Bâtiment Scolaire (et Municipal)	*Suivi et Contact Coopérative Scolaire Enseignants RPI*	*Contact avec Employée Titulaire de Ménage*

Commission **AGATHA** : Agriculture et Animaux, Rivières, Bétails - Rapporteur : **Rémi ROCHAY**		
ANIMAUX DOMESTIQUES – CHASSE - NUISIBLES	*ESPACES VERTS et RIVIERE*	*ANIMAUX DE FERME*
Gestion des Chiens et Chats trouvés	*Suivi et Contact Entretien Espaces Verts*	*Suivi et Contact Exploitants Agricoles Commune*
Représentants Commune Syndicat Fourrière Gueugnon	*Contact Problématiques Usage Pesticides*	*Gestion Problèmes animaux élevage en déambulation/divagation*
Contact avec Sociétés de Chasse	*Devis Contrat ESAT annuel*	
Gestion des Nuisibles (Ragondins, Pigeons…)	*Représentants Commune Syndicat Rivière Arconce*	

Bulletin d'Informations Municipales – 2020 – Commune de Lugny-les-Charolles

Commission **SOPHIA** : Social ,Culture, Personnes âgées, Jeunes, Emploi - Rapporteuse : **Karine DAUVERGNE**		
AFFAIRES SOCIALES	*CULTURE ET PERSONNES AGEES*	*JEUNESSE ET EMPLOI*
Bons Alimentaires d'Urgence	*Suivi et Contact Bureau Asso Culture et Loisirs*	*Contact Mission Locale Charolais*
Dossiers Aide Sociale	*Organisation Repas des Anciens*	*Suivi et Contact Local Jeunes*
Dossiers Obligation Alimentaire	*Colis Noel Personnes (très) âgées ou hospitalisées*	*Suivi et Entretien Agoraspace et Espaces Jeux*
Interventions sociales d'urgence		*Contact Jeunes Décrocheurs Scolaires et Chômeurs*

Commission **FAVIOLA** : Voirie, Fauchages, Elagages, Adduction d'Eau - Rapporteur : **Christophe GRIFFON**		
VOIRIE ET FOSSES	*FAUCHAGE ET ELAGAGE*	*CONSOMMATION ET ADDUCTION D'EAU*
Liste de Travaux Annuels de Voirie	*Entretien Circuit Ballade Verte*	*Suivi Consommation Eau*
Liste de Travaux Assainissement Voirie / Fossès	*Suivi et Contact Habitants Elagages*	*Planification Aménagement d'Adduction Eau*
Mise en place Signalisations Horizontale et Verticale	*Programmation Travaux et Contact Entreprises*	*Programmation Travaux et Contact Entreprises*
Programmation Travaux Voirie et Contact Entreprises		
Intervention urgence dégâts Accidents		

Commission **ELECTRA** : Elections Population et Communication - Rapporteuse : **Annie LE MOIGNE**		
HABITANTS ET ELECTEURS	*COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS*	*BULLETIN MUNICIPAL ET SITE INTERNET*
Suivi et Mise à jour Liste des Habitants	*Communications auprès de la Population*	*Mise à Jour Site Internet Commune*
Suivi et Mise à Jour des Listes d'Electeurs	*Organisation Animations Municipales Communales*	
Organisation Recensements Population	*Suivi et Contact Bureaux Associations*	
Liens avec INSEE	*Accueil Nouveaux Habitants*	
Organisation Scrutins et Bureaux de Votes	*Distribution Informations Nouveaux Habitants*	*Edition et Publication Bulletin Municipal*

Commission **STELLA** : Sécurité, Incendie, Assurances- Rapporteur : **Fabrice PERRIER**		
INCENDIE ET ASSURANCES	*SECURITE USAGERS ET PERSONNELS*	*DEFENSE NATIONALE ET SDIS*
Audit Annuel Extincteurs Bâtiments	*Analyse des Dangers de Circulation*	*Représentants Défense Nationale*
Accès aux Réserves d'Incendie	*Audit Sécurité PN SNCF*	*Déclinaison Défense Incendie Départementale*
Commissions de Sécurité Départementale	*Suivi état entretien et d'utilisation défibrillateur*	*Lien et Contact Pompiers (SDIS)*
Représentants Commission DECI (Défense Contre Incendie)	*Revue Contrats d'Assurance*	
Contrôle des Débits et pression Bouche Incendie	*Déclaration des Sinistres Communaux*	

Commission **PATRICIA** : Cimetières, Patrimoine, Etat-Civil, Généalogie - Rapporteuse : **Stéphanie PERRIER**		
CIMETIERES ET FUNERAIRE	*EGLISE, CLOCHES, CALVAIRES, MOULIN, LAVOIRS ET MURETS*	*ETAT-CIVIL ET GENEALOGIE*
Entretien et Tenue des Cimetières	*Entretien et tenue de l'Eglise et Cloches*	*Etat et Tenue des Registres d'Etat-Civil et des Registres Communaux de Délibération*
Campagnes de Relevage Sépultures	*Suivi et Contact Bureau Asso Les Amis du Moulin Lugny*	*Contact avec Relieurs*
Règlement Intérieur des Cimetières	*Suivi et Entretiens Lavoirs, Calvaires et Murs Pierre Sèches*	*Contact avec Archives Départementales Cade réglementaire d'Archivage Communal*
Tarif des Concessions Funéraires		*Contact avec Généalogistes amateurs ou successoraux*
Processus d'enregistrement de concessions funéraires		

Commission **FABIANA** : Finances, Budgets, Impôts, Marchés - Rapporteur : **Patrick BOUILLON**		
FINANCES Et BUDGETS	*IMPÔTS ET ATTRIBUTION COMPENSATION*	*PROJETS, APPELS D'OFFRE ET MARCHES*
Préparation Budgétaire Annuelle	*Représentants Commission des Impôts Directs*	*Etude Projets Communaux*
Exécution Budgétaire Quotidienne	*Projet et Vote des Taux Communaux*	*Dossiers Demande Subventions sur Projets*
Lien Financier Dématérialisé avec DGFIP et Trésorerie Lien Ministère de l'Economie et des Finances	*Lien Financier avec CC LGC et CLECT*	*Représentants Commission Appel d'Offre*
Lien Dématérialisé Contrôle de Légalité Lien Ministère de l'Intérieur	*Pacte Fiscal Intercommunal – Vote Taux Intercommunaux*	*Surveillance / Liens Exécution Marché*

R.P.I. de Lugny-St-Julien (Nicole MELINE)

Le RPI Lugny lès Charolles/Saint Julien de Civry a conservé 4 classes à la rentrée scolaire 2020.
38 élèves fréquentent l'école de Lugny lès Charolles : 6 enfants de Moyenne Section, 8 de Petite Section et 4 de Toute Petite Section pour la classe maternelle, soit 18 élèves encadrés par **Mmes Marie-Claude VAIZAND** et **Aurélie BARIDON** (les jeudis).
11 enfants de CP et 9 de Grande Section sont dans la classe de **Mmes Nicole MÉLINE** et **Aurélie BARRIDON**, les lundis et jeudis avec **Mme MÉLINE** et les mardis et vendredis avec Mme **BARRIDON**.
Pendant le temps scolaire, **Mmes Amandine BONIN** et **Laurence AUGAGNEUR**, employées communales, complètent l'équipe éducative auprès des enfants.
A Saint Julien de Civry, 14 élèves sont en CM2 avec **M. Didier MÉLINE** et 12 en CE et CM1 avec Mme Carole CHEVALIER-DANJOUX.
La direction des deux écoles est commune, elle est assurée par Mme Nicole **MÉLINE**.

Alors, 2020, une rentrée comme les autres ? Pas vraiment ! À l'école de Lugny-lès-Charolles comme partout ailleurs, c'est l'épidémie de Covid-19 qui a marqué la deuxième partie de l'année scolaire 2019/2020 et le démarrage de l'année scolaire 2020/2021. Petit tour d'horizon…

Classe Grande Section Maternelle et Cours Préparatoire – par Alain LEBAS – JSL – Septembre 2020

Jusqu'au mois de mars, la vie scolaire s'est déroulée normalement. Un évènement festif a marqué cette période, le vendredi 21 février : les élèves du RPI se sont retrouvés à Saint-Julien-de-Civry pour fêter **Carnaval**. Chacun avait revêtu un déguisement et, à partir de la Moyenne Section, les enfants se sont regroupés par catégorie de costumes pour créer de petits sketchs qu'ils ont présentés à leurs camarades. Un **défilé** a ensuite eu lieu dans les rues du village. Pendant ce temps, les plus jeunes ont retrouvé les enfants de la micro-crèche pour un temps d'activités en commun. Puis ce fut l'heure d'un goûter offert par l'amicale des parents d'élèves du RPI. Au menu : beignets de Carnaval fabriqués par le boulanger de St Julien et boissons.

Moyenne, Petite et Très Petite Sections de Maternelle – par Alain LEBAS – JSL – Septembre 2020

Puis, mi-mars, coup de tonnerre : Confinement et fermeture des écoles !

- Du **16 mars au 18 mai 2020**, confinement des élèves et des enseignants, l'école est vide ! Mais tous travaillent, une continuité pédagogique est mise en place dans le cadre de la scolarisation à domicile. Liaison par mail, échanges par téléphone ou par capsules vidéo selon les enseignantes. L'époque est à l'innovation, improvisation oblige ! Mais, avec la bonne volonté de tous, parents, enfants, enseignants, le travail des élèves reste une réalité, en particulier pour nos élèves de CP.

- Le **11 mai 2020**, reprise en présentiel du personnel enseignant pour préparer le retour des élèves. Parallèlement, accueil des enfants de personnels prioritaires. Après deux mois de fermeture, une reprise inédite se dessine. Placée sous le signe du volontariat des familles, elle est marquée par un protocole sanitaire qui modifie grandement la vie au sein de l'école : aménagement intérieur et extérieur de l'espace, nouvelles règles de vie, suppression d'activités, …

- Le **18 mai 2020**, première rentrée pour les élèves volontaires de CP et le **25 mai**, rentrée des élèves de Grande et Moyenne Section. Les enfants non encore rentrés continuent de recevoir du travail à la maison.

- **Le 2 juin 2020**, retour de nouveaux élèves. A cette date, tous les élèves de CP sont revenus à l'école et le **22 juin**, reprise de la présence obligatoire des élèves à l'école.

Après l'été et le fléchissement de la pandémie, la rentrée de septembre s'effectue avec un protocole sanitaire allégé. Pourtant, ce n'est pas tout à fait un retour à la normale. Ainsi, aucun regroupement d'enfant n'a eu lieu entre les écoles du RPI depuis la rentrée scolaire, la traditionnelle sortie cinéma ne s'est pas faite, pas plus que d'autres sorties en journée.

En novembre, le deuxième confinement n'a pas conduit à fermer l'école, mais il a induit de nouvelles précautions sanitaires. Notons parmi celles-ci l'obligation du port du masque par les élèves de CP, la suspension des activités communes aux deux classes de l'école, et l'absence de fête de Noël.

Le **9 octobre 2020**, une animation « poneys » a néanmoins pu avoir lieu, pour la plus grande joie des enfants. Le centre équestre « Jump in Charolles » est venu à l'école avec cinq poneys. Au programme, contact physique et brossage des poneys, découverte de leur alimentation lors d'ateliers de tri et familiarisation avec un vocabulaire spécifique. Mais le moment le plus attendu était celui de monter sur un poney ! Chaque enfant a été fier d'effectuer un tour de poney comportant une petite promenade dans la cour sablée attenante à l'école et un parcours. Une sympathique expérience qui sera renouvelée ... Mais pour cela, attendons 2021 !

Poneys au RPI à Lugny-les-Charolles– par Nicole MELINE – Octobre 2020

Père Noël au RPI à Lugny-les-Charolles– par Nicole MELINE – Décembre 2020

Père Noël au RPI à Lugny-les-Charolles– par Nicole MELINE – Décembre 2020

Père Noël au RPI à Lugny-les-Charolles– par Nicole MELINE – Décembre 2020

Si vous souhaitez suivre la vie de l'école, vous pouvez de temps à autre regarder le site internet du RPI en suivant ce lien :
http://rpi-des-bords-darconce.ec.ac-dijon.fr/
Ou bien « flashez » le QR Code ci-contre avec votre téléphone

EXCERCICE BUDGETAIRE 2020 (Commission Fabiana)

L'année budgétaire 2020 a présenté un exercice budgétaire excédentaire de **69 114,29 €** qui pourra être mis à disposition de l'année budgétaire 2021. Les recettes de fonctionnement continuent à baisse (-20% en 6 ans) .
Par conséquent la Municipalité continue d'exercer une pression sur les dépenses (-7% en 2020) pour maintenir une marge de fonctionnement excédentaire (16 k€ en 2020 contre 7 k€ en 2019).
Les contrats CDD (3) non titulaires ne seront pas reconduits en 2021. Seuls les 4 personnels titulaires en CDI restent en poste au sein de la Commune représentant 1,9 ETP (Équivalent Temps-Plein de 35h par semaine)

Pourcentage Par Chapitre budgétaire	Total Par Chapitre budgétaire	Numéro Chapitre Budgétaire	Intulé Chapitre Budgétaire	EXERCICE BUDGETAIRE 2020	EXERCICE BUDGETAIRE 2019
34%	63 192,77 €	11	CHARGES GENERALES	63 192,77 €	70 862,32 €
39%	71 691,79 €	12	CHARGES PERSONNELS (4 titulaires - 3 CDD)	71 691,79 €	82 098,58 €
13%	24 893,00 €	14	PRELEVEMENT ETAT PEREQUATION NATIONALE	24 893,00 €	24 968,00 €
13%	24 896,94 €	65	INDEMNITES ELUS (Maire - 3 Adjoints)	19 246,94 €	15 462,42 €
			SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	5 650,00 €	5 516,00 €
			APPORT COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT	- €	- €
0,1%	228,00 €	66	PAIEMENT INTERÊTS DETTE	228,00 €	247,00 €
0,0%	- €	Divers	AUTRES DEPENSES DIVERSES	- €	- €
FONCTIONNEMENT			**DEPENSES COMMUNALES**	**184 902,50 €**	**199 154,32 €**
3%	6 572,74 €	70	REVENUS COMMUNAUX	6 572,74 €	7 403,25 €
66%	131 512,14 €	73	FISCALITE COMMUNALE FONCIERE	30 899,00 €	30 051,00 €
			REVERSEMENT FISCALITE INTERCOMMUNALE	79 457,00 €	78 054,00 €
			REVERSEMENT FISCALITE DEPARTEMENTALE	11 231,14 €	10 047,23 €
			REVERSEMENT FISCALITE ETAT TAXE HABITATION	9 925,00 €	9 632,00 €
31%	61 230,61 €	74	DOTATION ETAT	42 032,13 €	42 621,75 €
			DOTATION REGION B-FC	6 924,48 €	8 889,55 €
			DOTATION DEPARTEMENT DE S&L (71)	3 484,00 €	3 419,00 €
			PARTICIPATION COMCOM LE GRAND CHAROLAIS	140,00 €	- €
			REVERSEMENT ETAT TVA PAYEE	601,00 €	3 346,00 €
			REVERSEMENT ETAT EXONERATIONS	8 049,00 €	7 775,00 €
0,4%	762,07 €	75	LOCATIONS COMMUNALES	762,07 €	754,57 €
0,2%	446,00 €	Divers	AUTRES RECETTES DIVERSES	446,00 €	3 990,20 €
FONCTIONNEMENT			**RECETTES COMMUNALES**	**200 523,56 €**	**205 983,55 €**
FONCTIONNEMENT			**RESULTAT : EXCEDENT**	**15 621,06 €**	**6 829,23 €**

Pourcentage Par Chapitre budgétaire	Total Par Chapitre budgétaire	Numéro Chapitre Budgétaire	Intulé Chapitre Budgétaire	EXERCICE BUDGETAIRE 2020	EXERCICE BUDGETAIRE 2019
0,3%	190,80 €	20	FRAIS D'ETUDES PROJETS	- €	2 640,00 €
			LICENCES LOGICIELS DE MAIRIE	190,80 €	
7,6%	4 952,60 €	21	PROJET DENOMINATION/NUMEROTATION ROUTES	3 366,00 €	63 453,65 €
			ACHATS MATERIELS ECOLE	539,00 €	
			ACHATS MATERIELS COMMUNAL	1 047,60 €	
92,1%	60 000,00 €	16	REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	60 000,00 €	- €
0,0%	- €	Divers	AUTRES DEPENSES DIVERSES	- €	- €
INVESTISSEMENT			**DEPENSES COMMUNALES**	**65 143,40 €**	**66 093,65 €**
34%	4 854,00 €	10222	REVERSEMENT ETAT TVA PAYEE	4 854,00 €	2 173,00 €
30%	4 315,13 €	1068	AFFECTATION RESULTATS 2019	4 315,13 €	4 840,26 €
35%	5 000,00 €	13	SUBVENTIONS ETAT	- €	24 974,18 €
			SUBVENTIONS REGION B-FC	- €	- €
			SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL 71	5 000,00 €	2 250,00 €
			SUBVENTIONS COMCOM LE GRAND CHAROLAIS	- €	- €
			SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE	- €	5 000,00 €
			AUTRES SUBVENTIONS DIVERSES	- €	- €
0,0%	- €	20	PRÊT BANCAIRE PROJETS LONG TERME	- €	
			PRÊT BANCAIRE RELAIS COURT TERME	- €	- €
0,0%	- €	Divers	AUTRES RECETTES DIVERSES	- €	- €
INVESTISSEMENT			**RECETTES COMMUNALES**	**14 169,13 €**	**39 237,44 €**
INVESTISSEMENT			**RESULTAT : DEFICIT**	**- 50 974,27 €**	**- 26 856,21 €**

BILAN CA 2020

BILAN COMPTABLE EXERCICE BUDGETAIRE ANNEE **2020**			EXCEDENT	DEFICIT
	2020	RESULTAT FONCTIONNEMENT	15 621,06 €	- €
	2020	RESULTAT INVESTISSEMENT	- €	- 50 974,27 €
	2020	RESTES-A-REALISER DEPENSES	- €	- 5 428,80 €
	2020	RESTES-A-REALISER RECETTES	- €	- €
	2019	EXCEDENT FONCTIONNEMENT ANTERIEUR	84 212,03 €	- €
	2019	EXCEDENTINVESTISSEMENT ANTERIEUR	25 684,27 €	- €
			125 517,36 €	- 56 403,07 €
	2020	**RESULTAT CLÔTURE BUDGETAIRE**	**69 114,29 €**	

TAXES FISCALES COMMUNALES (Commission Fabiana)

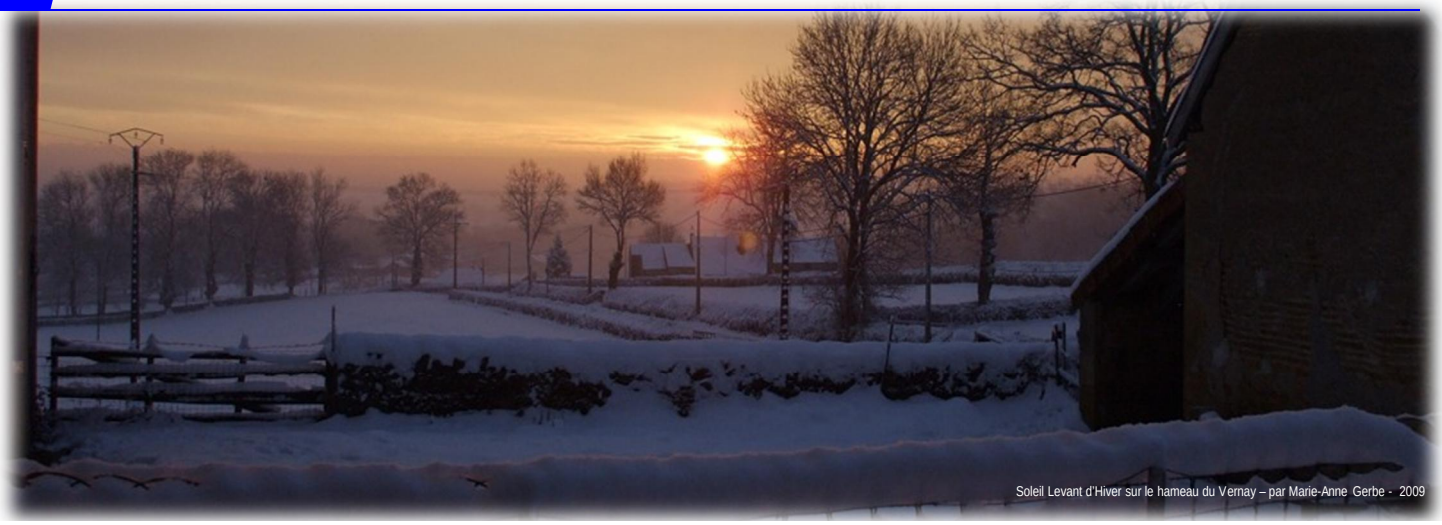

Soleil Levant d'Hiver sur le hameau du Vernay – par Marie-Anne Gerbe - 2009

TAXES FISCALES LOCALES

FISCALITE		2011 CA	2012 CA	2013 CA	2014 CA	2015 CA	2016 CA	2017 CA	2018 CA	2019 CA	2020 CA
TAXE HABITATION	Base Fiscale communale	288 195 €	303 705 €	317 574 €	332 866 €	335 778 €	331 434 €	329 988 €	335 928 €	344 000 €	- €
TAXE FONCIERE BÂTI	Base Fiscale communale	188 890 €	199 312 €	205 935 €	214 696 €	224 306 €	229 058 €	227 383 €	232 733 €	241 500 €	250 000 €
TAXE FONCIERE NON BÂTI	Base Fiscale communale	90 276 €	92 019 €	93 581 €	94 477 €	95 278 €	96 279 €	96 620 €	97 782 €	99 900 €	102 000 €
TAXE ENTREPRISE	Base Fiscale communale	30 237 €	28 593 €	31 578 €	39 682 €	42 146 €	45 400 €	- €	- €	- €	- €
TAXE HABITATION	Taux communal voté par le CM	14,70%	14,70%	14,70%	14,70%	16,00%	16,00%	2,30%	2,80%	2,72%	0,00%
TAXE FONCIERE BÂTI	Taux communal voté par le CM	8,75%	8,75%	8,75%	8,75%	9,59%	9,59%	2,57%	3,00%	2,92%	2,92%
TAXE FONCIERE NON BÂTI	Taux communal voté par le CM	23,21%	23,21%	23,21%	23,21%	24,00%	24,00%	19,86%	23,80%	23,13%	23,13%
TAXE ENTREPRISE	Taux communal voté par le CM	14,37%	14,37%	14,37%	14,37%	14,56%	14,56%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TAXE HABITATION	Revenu Fiscal de la Commune	42 365 €	44 645 €	46 683 €	48 931 €	53 724 €	53 029 €	7 590 €	9 406 €	9 357 €	- €
TAXE FONCIERE BÂTI	Revenu Fiscal de la Commune	16 528 €	17 440 €	18 019 €	18 786 €	21 511 €	21 967 €	5 844 €	6 982 €	7 052 €	7 300 €
TAXE FONCIERE NON BÂTI	Revenu Fiscal de la Commune	20 953 €	21 358 €	21 720 €	21 928 €	22 867 €	23 107 €	19 189 €	23 272 €	23 107 €	23 593 €
TAXE ENTREPRISE	Revenu Fiscal de la Commune	4 345 €	4 109 €	4 538 €	5 702 €	6 136 €	6 610 €	- €	- €	- €	- €
	SOUS-TOTAL REVENU FISCAL	84 191 €	87 551 €	90 961 €	95 348 €	104 239 €	104 713 €	32 622 €	39 660 €	39 515 €	30 893 €
			3,99%	3,89%	4,82%	9,32%	0,46%	-68,85%	21,57%	-0,36%	-21,82%
	Attribution de compensation CC Le Grand Charolais	- €	- €	- €	- €	- €	- €	71 903 €	71 903 €	70 556 €	71 903 €
	Attribution de compensation de l'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	9 925 €
	GRAND TOTAL REVENU FISCAL	84 191 €	87 551 €	90 961 €	95 348 €	104 239 €	104 713 €	32 622 €	39 660 €	39 515 €	40 818 €
								-68,85%	21,57%	-0,36%	3,30%

La fusion des intercommunalités de Charolles, Paray-le-Monial et Digoin en 2017 pour constituer la CC Le Grand Charolais, a eu pour conséquence de transférer la fiscalité à l'intercommunalité qui la perçoit à la place des communes et gère la compétence économique pour les 44 communes en même temps.

La fusion de 2017 a également conduit à une harmonisation des taux fiscaux des 3 anciennes communautés de communes aux taux fiscaux les plus haut des 3 (celle de Paray). En conséquence les communes des 2 autres anciennes CC (Digoin et Charolles) ont baissé leur taux fiscaux communaux.

La commune de Lugny-les-Charolles à vu son taux de taxe d'habitation passé de **16% à 2,3%,** celui de la taxe foncière du Bâti de **9,59% à 2,57%** et celle du foncier non bâti de **24% à 19,86%.** En compensation la CC Le Grand Charolais verse désormais une compensation annuelle de près de **72 000 €** (ligne bleue)

De même l'Etat a décidé depuis 2018 de progressivement supprimé la taxe d'habitation pour le contribuable. Depuis 2020, en compensation, l'Etat verse donc aux communes une compensation soit pour Lugny-les-Charolles, **9 925 €** (ligne rouge).

Les taux communaux de la commune de Lugny-les-Charolles ont baissé en 2019, puis sont restés inchangés en 2020.

Depuis 2020,les recettes de la commune de Lugny-les-Charolles dépendent donc à 66% de l'Etat et de l'Intercommunalité.

Paysage d'hiver du Bourg de Lugny-les-Charolles – par Marie-Anne Gerbe - 2009

Réveil Musculaire Matinal pour Frédéric Morin – Employé technique Communal - 2013

BUDGET 2021 – Compte Principal COMMUNE (Commission Fabiana)

Le budget primitif 2021 du **Compte Principal Commune** sera voté par le Conseil Municipal le Vendredi 12 Mars 2021 juste après les votes de clôture officielle du compte de gestion 2020 de la trésorerie de Charolles et du compte administratif 2020 de la Municipalité qui doivent bien évidement concorder.

Le budget primitif 2021 est équilibré à 235 000 € en FONCTIONNEMENT et 55 000 € en INVESTISSEMENT.

Pourcentage Par Chapitre budgétaire	Total Par Chapitre budgétaire	Numéro Chapitre Budgétaire	Intulé Chapitre Budgétaire	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET PRIMITIF 2020
47%	87 000,00 €	11	CHARGES GENERALES	87 000,00 €	91 000,00 €
36%	67 000,00 €	12	CHARGES PERSONNELS (4 titulaires - 3 CDD)	67 000,00 €	93 000,00 €
14%	25 000,00 €	14	PRELEVEMENT ETAT PEREQUATION NATIONALE	25 000,00 €	25 000,00 €
26%	48 350,00 €	65	INDEMNITES ELUS (Maire - 3 Adjoints)	31 350,00 €	23 000,00 €
			SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	7 000,00 €	7 000,00 €
			APPORT COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT	10 000,00 €	- €
0,5%	1 000,00 €	66	PAIEMENT INTERÊTS DETTE	1 000,00 €	1 000,00 €
0,9%	1 650,00 €	Divers	AUTRES DEPENSES DIVERSES	1 650,00 €	5 000,00 €
			VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSSEMENT	5 000,00 €	15 000,00 €
FONCTIONNEMENT			**DEPENSES COMMUNALES**	**235 000,00 €**	**260 000,00 €**
2%	4 700,00 €	70	REVENUS COMMUNAUX	4 700,00 €	7 000,00 €
59%	119 000,00 €	73	FISCALITE COMMUNALE FONCIERE	30 075,00 €	29 075,00 €
			REVERSEMENT FISCALITE INTERCOMMUNALE	74 000,00 €	77 000,00 €
			REVERSEMENT FISCALITE DEPARTEMENTALE	5 000,00 €	3 787,97 €
			REVERSEMENT FISCALITE ETAT TAXE HABITATION	9 925,00 €	9 925,00 €
16%	37 500,00 €	74	DOTATION ETAT	27 300,00 €	32 000,00 €
			DOTATION REGION B-FC	3 500,00 €	5 000,00 €
			DOTATION DEPARTEMENT DE S&L (71)	1 500,00 €	3 000,00 €
			PARTICIPATION COMCOM LE GRAND CHAROLAIS	- €	- €
			REVERSEMENT ETAT TVA PAYEE	700,00 €	2 000,00 €
			REVERSEMENT ETAT EXONERATIONS	4 500,00 €	6 000,00 €
0,3%	700,00 €	75	LOCATIONS COMMUNALES	700,00 €	900,00 €
2,0%	3 985,11 €	Divers	AUTRES RECETTES DIVERSES	3 985,11 €	100,00 €
			REPORT D'EXCEDENT DE CLÔTURE ANNEE N-1	69 114,89 €	84 212,03 €
FONCTIONNEMENT			**RECETTES COMMUNALES**	**235 000,00 €**	**260 000,00 €**

Pourcentage Par Chapitre budgétaire	Total Par Chapitre budgétaire	Numéro Chapitre Budgétaire	Intulé Chapitre Budgétaire	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET PRIMITIF 2020
20,0%	11 000,00 €	20	FRAIS D'ETUDES PROJETS	5 000,00 €	3 000,00 €
			LICENCES LOGICIELS DE MAIRIE	6 000,00 €	
34,0%	18 710,60 €	21	FINANCEMENT DE PROJETS	18 710,60 €	50 000,00 €
0,0%	- €	16	REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	- €	30 000,00 €
0,0%	- €	Divers	AUTRES DEPENSES DIVERSES	- €	- €
			REPORT DE DEFICIT DE CLÔTURE ANNEE N-1	25 289,40 €	- €
INVESTISSEMENT			**DEPENSES COMMUNALES**	**55 000,00 €**	**83 000,00 €**
64%	9 000,00 €	10222	REVERSEMENT ETAT TVA PAYEE	9 000,00 €	2 000,00 €
217%	30 718,20 €	1068	AFFECTATION RESULTATS 2019	30 718,20 €	4 315,13 €
73%	10 281,80 €	13	SUBVENTIONS ETAT	5 000,00 €	38 000,00 €
			SUBVENTIONS REGION B-FC	- €	- €
			SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL 71	- €	5 000,00 €
			SUBVENTIONS COMCOM LE GRAND CHAROLAIS	5 281,80 €	- €
			SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE	- €	5 000,00 €
			AUTRES SUBVENTIONS DIVERSES	- €	- €
0,0%	- €	20	PRÊT BANCAIRE PROJETS LONG TERME	- €	
			PRÊT BANCAIRE RELAIS COURT TERME	- €	- €
0,0%	- €	Divers	AUTRES RECETTES DIVERSES	- €	- €
			VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 000,00 €	- €
			REPORT D'EXCEDENT DE CLÔTURE ANNEE N-1	- €	25 684,87 €
INVESTISSEMENT			**RECETTES COMMUNALES**	**55 000,00 €**	**80 000,00 €**

Hiver sur l'Arconce et le Moulin de Lugny – Marie-Anne Gerbe - 2012

BUDGET 2021 – Compte Annexe ASSAINISEMENT (Commission URSULA)

Le budget primitif 2021 du **Compte Annexe Assainissement** sera voté par le Conseil Municipal le Vendredi 12 Mars 2021 juste après les votes de clôture officielle du compte de gestion 2020 de la trésorerie de Charolles et du compte administratif 2020 de la Municipalité qui doivent bien évidement concorder.

Le budget primitif 2021 est équilibré à 15 000 € en FONCTIONNEMENT et 390 000 € en INVESTISSEMENT.

Pourcentage Par Chapitre budgétaire	Total Par Chapitre budgétaire	Numéro Chapitre Budgétaire	Intulé Chapitre Budgétaire	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET PRIMITIF 2020
20%	3 000,00 €	11	ENTRETIEN REPARATIONS	3 000,00 €	2 500,00 €
2%	300,00 €	14	REVERSEMENTS AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	300,00 €	300,00 €
2%	250,00 €	42	DOTATION AMMORTISSEMENT	250,00 €	250,00 €
10%	1 450,00 €	66	PAIEMENT INTERÊTS DETTE	1 450,00 €	- €
0,0%	- €	Divers	AUTRES DEPENSES DIVERSES	- €	- €
66,7%			*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSSEMENT*	10 000,00 €	1 750,00 €
FONCTIONNEMENT			**DEPENSES COMMUNALES**	**15 000,00 €**	**4 800,00 €**
9%	1 303,04 €	70	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1 303,04 €	867,78 €
1%	150,00 €	70	REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX	150,00 €	200,00 €
67%	10 000,00 €	74	SUBVENTION DU COMPTE PRINCIPAL COMMUNE	10 000,00 €	- €
2%	250,00 €	42	QUOTE-PART SUBVENTION INVESTISSEMENT	250,00 €	250,00 €
0,0%	- €	Divers	AUTRES RECETTES DIVERSES	- €	- €
22,0%			*REPORT D'EXCEDENT DE CLÔTURE ANNEE N-1*	3 296,96 €	3 682,22 €
FONCTIONNEMENT			**RECETTES COMMUNALES**	**15 000,00 €**	**5 000,00 €**

Pourcentage Par Chapitre budgétaire	Total Par Chapitre budgétaire	Numéro Chapitre Budgétaire	Intulé Chapitre Budgétaire	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET PRIMITIF 2020
10%	40 000,00 €	20	FRAIS D'ETUDES PROJETS	40 000,00 €	17 000,00 €
87,1%	339 750,00 €	21	FINANCEMENT PROJET STATION D'EPURATION	339 750,00 €	2 750,00 €
2,6%	10 000,00 €	16	REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	10 000,00 €	- €
0,1%	250,00 €	40	SUBV. D'EQUIP. INSC CPTE RESULTAT	250,00 €	250,00 €
0,0%	- €	Divers	AUTRES DEPENSES DIVERSES	- €	- €
0,0%			*REPORT DE DEFICIT DE CLÔTURE ANNEE N-1*	- €	- €
INVESTISSEMENT			**DEPENSES COMMUNALES**	**390 000,00 €**	**20 000,00 €**
0%	- €	10222	REVERSEMENT ETAT TVA PAYEE	- €	- €
0%	- €	1068	AFFECTATION RESULTATS 2019	- €	- €
78%	302 940,62 €	13	SUBVENTIONS ETAT	27 940,62 €	- €
			SUBVENTIONS REGION B-FC	- €	- €
			SUBVENTIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL 71	70 000,00 €	1 222,00 €
			SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	205 000,00 €	10 467,08 €
			SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE	- €	- €
			AUTRES SUBVENTIONS DIVERSES	- €	- €
19,2%	75 000,00 €	20	PRÊT BANCAIRE PROJETS LONG TERME	75 000,00 €	- €
			PRÊT BANCAIRE RELAIS COURT TERME	- €	- €
0,1%	250,00 €	40	AMMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS	250,00 €	250,00 €
0,0%	- €	Divers	AUTRES RECETTES DIVERSES	- €	- €
2,6%			*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	10 000,00 €	1 750,00 €
0,5%			*REPORT D'EXCEDENT DE CLÔTURE ANNEE N-1*	1 809,38 €	6 310,92 €
INVESTISSEMENT			**RECETTES COMMUNALES**	**390 000,00 €**	**20 000,00 €**

Automne sur l'Arconce et le Moulin de Lugny – Marie-Anne Gerbe - 2020

Association Communale des Fêtes (Anthony LAUFÉRON)

L'Association Communale des Fêtes (ACF) a commencé l'année avec la mise en place de son bureau pour l'année 2020.
Ont ainsi été élu ou réélu :

Président : Anthony **LAUFÉRON**
Vice-président : Quentin **DELORME**
Trésorier : Fréderic **MORIN**
Vice trésorier : Timothée **LABAUNE**
Secrétaire : Julie **BAUDOT**
Vice-secrétaire : Guillaume **VACHON**

En 2020, le bureau de l'ACF souhaitait organiser 2 autres manifestations dans l'année pour faire plaisir aux habitants de la commune. Mais début janvier personne ne savait encore que nous allions vivre une crise sanitaire qui allait nous impacter durant tout cette année 2020 et qui n'est malheureusement pas encore terminée a heure actuelle.

Néanmoins, nous avons eu beaucoup de chance une semaine avant que le premier confinement ne soit mis en place, nous avons pu organiser notre fameuse « **Soirée Tartiflette** » qui est toujours très apprécié
Nous avons pu nous réunir aux environs d'une soixantaine de convives.

Puis comme nous sommes tous restés confinés pendant près de 2 mois, il nous a fallu décider l'annulation de la sortie vers Beaune pour une visite des caves des hospices. Cependant, nous espérons toujours programmer cette sortie dans le cours de l'année 2021 à venir si la situation sanitaire le permet.

Juste après le deconfinement de Mai, à la vue des règles gouvernementales mises en place qui pouvaient l'autoriser, le Bureau de l'ACF a pris la décision de maintenir l'organisation du « **Dimanche à la Campagne** » même si cela que quelques semaines que nous avions retrouvé un peu de notre liberté après le confinement.
En guise d'innovation cette année, c'est un barbecue qui a été proposé en lieu et place du traditionnel jambon à la broche des années précédentes à environ soixante personnes ayant accepté de venir se retrouver dans le Parc du Château de Lugny de Messieurs de GRAMMONT, afin de partager un moment convivial en respectant les gestes barrières et la distanciation.

Malheureusement en Septembre, au moment de commencer à préparer l'organisation de la Fête Campagnarde 2020 et ce, après de nombreuses réunions avec le Maire et les Adjoints du Conseil Municipal, et après une autorisation obtenue de la part de la Sous-Préfecture de Charolles, nous avons décidé d'opter pour une organisation fermée de la fête sur invitation pour éviter de se retrouver comme les années passées avec trop de monde rassemblées dans un même lieu pour manger. Finalement, ce furent environ 120 personnes qui acceptèrent l'invitation à se retrouver pour partager un moment toujours autant sympathique et convivial dans le respect des gestes barrières. La soirée s'est terminée tard dans la nuit. Le lendemain nous avons fait une sorte de petit repas supplémentaire de remerciement pour les bénévoles qui nous ont aidé à préparer cette organisation de la fête.

Le Bureau de l'ACF a une pensée triste et amicale pour beaucoup des autres associations communale qui n'ont malheureusement pas pu organiser leurs manifestations cette année. Nous espérons néanmoins que nous pourrons tous nous retrouver en 2021 pour partager ces bons moments au sein de nos villages que nous aimons tant, temps de partage qui nous ont tant manqués en cette période de distanciations sociales…

Pour l'heure, de manière prudente, l'ACF n'a programmé que 2 dates de manifestations pour l'année 2021, si bien entendu les conditions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19 nous le permettent :

- **Dimanche à la Campagne** : **Dimanche 20 Juin 2021**
- **Fête Campagnarde** : **Samedi 18 et Dimanche 19 Septembre 2021**

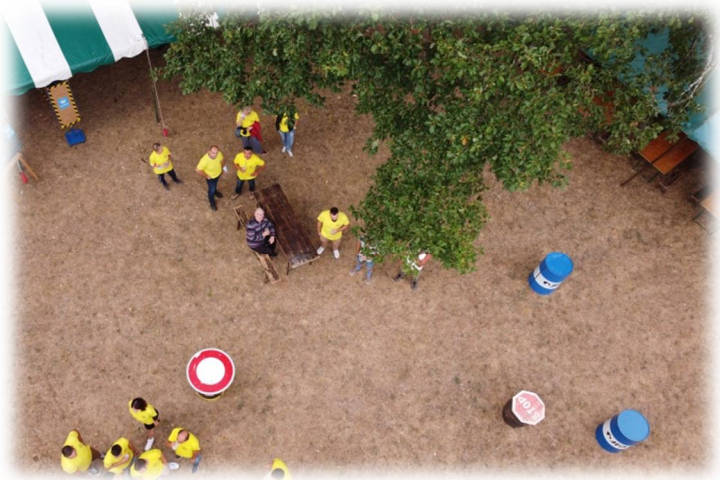

40

ENTREE

ECRITURES ETAT-CIVIL 2020 (Commission PATRICIA)

Naissances 2020

Marceau ALLOIN

Né le 03 Juillet 2020 à Paray-le-Monial

Fils de Thomas ALLOIN et de Dorine PLURIEL à Bizy

Antonin DEGRANGE

Né le 1er Novembre 2020 à Paray-le-Monial

Fils de Jean-Rémi et Blandine DEGRANGE à Bizy

Antonin DEGRANGE – par Blandine DEGRANGE - 2020

Mariages 2020

Aucun Mariage

Décès 2020

André	MATHIEU	Décédé le 28 Février 2020 à Charolles à l'âge de 79 ans *Né le 31 Janvier 1941 à Lugny-les-Charolles*
Bernard	NEVERS	Décédé le 23 Juillet 2020 à Charolles à l'âge de 63 ans *Né le 15 Janvier 1957 à Charolles*
André	CHAMBREUIL	Décédé le 7 Septembre 2020 à Charolles à l'âge de 76 ans *Né le 9 Mars 1944 à Lugny-les-Charolles*
Johan	ROODVELDT	Décédé le 27 Septembre 2020 à Mâcon à l'âge de 79 ans *Né le 28 Mars 1941 à Amsterdam (Pays-Bas)*
Jean	LETAUD	Décédé le 26 Novembre à Charolles à l'âge de 94 ans *Né le 9 Août 1926 à Lugny-les-Charolles*

Et hors inscription dans l' Etat-Civil de la Commune de Lugny-les-Charolles, sont également décédés

Jean-Luc	DUMONTET	Décédé à Paray-le-Monial le 17 Avril 2020 à l'âge de 65 ans *Né le 30 Juillet 1954 à Lugny-les-Charolles*
Denise	COGNARD (Née BOUILLON)	Décédée à Mâcon le 2 Juillet 2020 à l'âge de 86 ans *Née le 23 Janvier 1936 à Lugny-les-Charolles,*
Andrée	BRULARD	Décédée à Paray-le-Monial le 12 Août 2020 à l'âge de 90 ans *Née le 27 Juillet 1930 à Lyon 3ième*
Marie-Thérèse	DUMONT (Née TOUILLON)	Décédée à Paray-le-Monial le 11 Décembre 2020 à l'âge de 90 ans *Née le 11 Avril 1930 à Varenne-Saint-Germain*

Les Enfants et Jeunes de Lugny 2020 (Commission ELECTRA)

Année de Naissance	Enfants par Classe d'âge	Prénoms MASCULIN	NOM DE FAMILLE	Prénoms FEMININ	Âge	69	51
2020	2	Marceau	ALLOIN		0 an	1	
2020		Antonin	DEGRANGE		0 an	1	
2019	1	Charlie	CHAMBREUIL		1 an	1	
2018	2		GOUGAUD	Célestine	2 ans		1
2018			VALETTE	Elyna	2 ans		1
2017	5		ALLOIN	Héloïse	3 ans		1
2017			DEGRANGE	Louise	3 ans		1
2017		Jonas	DODET		3 ans	1	
2017			DUCRAY	Léana	3 ans		1
2017			PACAUD	Alice	3 ans		1
2016	3	Jonas	CHAMBREUIL		4 ans	1	
2016		Jules	PLET		4 ans	1	
2016		Eden	PREYNAT		4 ans	1	
2015	2		CHATEAU	Jade	5 ans		1
2015		Léandre	JONDET		5 ans	1	
2014	4		PACAUD	Juliette	6 ans		1
2014		Firmin	PERRIER		6 ans	1	
2014		Ruben	PORTERAT		6 ans	1	
2014		Nathanaël	TRONCY		6 ans	1	
2013	6	Marius	BARIL		7 ans	1	
2013		Alexandre	CIGALA		7 ans	1	
2013		Gatien	DODET		7 ans	1	
2013		Robin	DUCRAY		7 ans	1	
2013		Roman	GOURGIN		7 ans	1	
2013		Léo-Paul	SIVIGNON		7 ans	1	
2012	3		DELOBEL	Manon	8 ans		1
2012			FOURNIER	Lola	8 ans		1
2012			MARTIN	Erin	8 ans		1
2011	4	Antoine	CIGALA		9 ans	1	
2011		Mathéo	FOURNIER		9 ans	1	
2011		Ethann	ZELINE		9 ans	1	
2010	10	Gabin	CHATEAU		10 ans	1	
2010		Gabin	DESOUTTER		10 ans	1	
2010		Maxence	DODET		10 ans	1	
2010			GUERIN	Clarisse	10 ans		1
2010		Yanis	JANIN		10 ans	1	
2010			JONDET	Cyrielle	10 ans		1
2010		Alexis	PACAUD		10 ans	1	
2010		Emilien	PERRIER		10 ans	1	
2010			RAY	Anaïs	10 ans		1
2010			TRONCY	Maelysse	10 ans		1
2009	9		ANDRE	Romane	11 ans		1
2009		Lazare	BARIL		11 ans	1	
2009		Jean	GASCIOLLI		11 ans	1	
2009			GENETIER	Eugénie	11 ans		1
2009		Eliot	GUITTON		11 ans	1	
2009			MARTIN	Emma	11 ans		1
2009		Bastien	MORIN		11 ans	1	
2009		Thiméo	PORTERAT		11 ans	1	
2009			SIVIGNON	Loane	11 ans		1
2008	7	Louis	CHATEAU		12 ans	1	
2008			CIGALA	Jeanne	12 ans		1
2008		Jossua	COMTE		12 ans	1	
2008			JONDET	Soline	12 ans		1
2008			PERRIER	Noémie	12 ans		1
2008			THEREAU	Lucie	12 ans		1
2008		David	ZELINE		12 ans	1	
2007	4		GENETIER	Fanny	13 ans		1
2007		Esteban	GOURGIN		13 ans	1	
2007			JANIN	Lucie	13 ans		1
2007			RAY	Anaïs	13 ans		1

Année de Naissance	Enfants par Classe d'âge	Prénoms MASCULIN	NOM DE FAMILLE	Prénoms FEMININ	Âge		
2006	8	Mathéo	BERNARD		14 ans	1	
2006			DARBON	Anouk	14 ans		1
2006			DELORME	Clara	14 ans		1
2006			DELORME	Marion	14 ans		1
2006		Léo	GUITTON		14 ans	1	
2006		Audric	KOWALEWSKI		14 ans	1	
2006		Hugo	MORIN		14 ans	1	
2006		Marc	ZELINE		14 ans	1	
2005	4		DAUVERGNE	Lise	15 ans		1
2005		Yoann	GERMAIN		15 ans	1	
2005		Clément	GRIFFON		15 ans	1	
2005			PACAUD	Laurine	15 ans		1
2004	7		ANDRE	Noémie	16 ans		1
2004			GASCIOLLI	Aurore	16 ans		1
2004			GROBEAU	Tessa	16 ans		1
2004			GUERIN	Mathilde	16 ans		1
2004			PERRIER	Ophélie	16 ans		1
2004		Dylan	SEURRE		16 ans	1	
2004			SUEUR	Aurélia	16 ans		1
2003	5		DARBON	Agathe	17 ans		1
2003			DAUVERGNE	Juliette	17 ans		1
2003		Alexis	DELORME		17 ans	1	
2003		Benjamin	LAMURE		17 ans	1	
2003		Paul	SIVIGNON		17 ans	1	
2002	5		ANDRE	Mathilde	18 ans		1
2002			DANDOIS	Océane	18 ans		1
2002		Maxime	DELORME		18 ans	1	
2002		Eliaz	MUZY		18 ans	1	
2002		Antoine	VACHON		18 ans	1	
2001	7	Bastien	DEGANO		19 ans	1	
2001			GASCIOLLI	Marie	19 ans		1
2001		Bastien	GERMAIN		19 ans	1	
2001		Corentin	GRIFFON		19 ans	1	
2001		Gaëtan	LAUFERON		19 ans	1	
2001		Kevin	SEURRE		19 ans	1	
2001		Alexis	SUEUR		19 ans	1	
2000	6	Thibault	BERNARD		20 ans	1	
2000		Benjamin	CADOT		20 ans	1	
2000		Yohann	GROSBEAU		20 ans	1	
2000		Alexandre	PERRIER		20 ans	1	
2000		Hugo	SIVIGNON		20 ans	1	
2000			VACHON	Pauline	20 ans		1
1999	3	Quentin	DELORME		21 ans	1	
1999			GRIFFON	Mélanie	21 ans		1
1999		Pierre-Antoine	MELOT		21 ans	1	
1998	7		CUMANT	Harmonie	22 ans		1
1998			FOURNIER	Romane	22 ans		1
1998		Antoine	LAMURE		22 ans	1	
1998		Mathis	MUZY		22 ans	1	
1998		Steeve	SEURRE		22 ans	1	
1998			SUCHET	Jeanne	22 ans		1
1998		Bastien	THEREAU		22 ans	1	
1997	5		DEGANO	Charlotte	23 ans		1
1997		Mathieu	GASCIOLLI		23 ans	1	
1997			LABAUNE	Alexane	23 ans		1
1997		Benoit	SIVIGNON		23 ans	1	
1997			ZAMBELLI	Angélique	23 ans		1
1996	2		CADOT	Léa	24 ans		1
1996		Guillaume	ZAMBELLI		24 ans	1	

Animation Enfants par l'Amicale Scolaire des Rives d'Arconce - 2019

Gestion Scolaire Ecole au sein du RPI (Commission JESSICA)

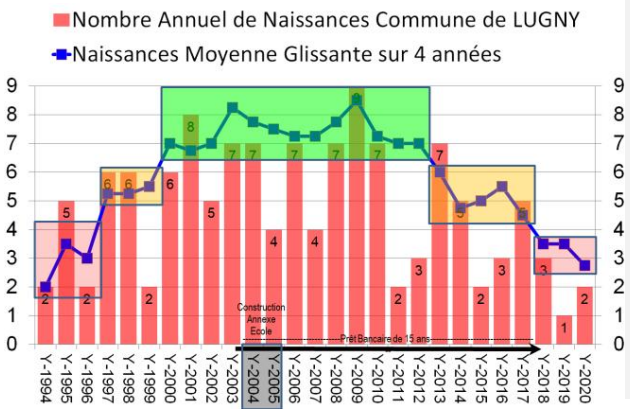

Le nombre de naissances enregistré chaque année à connu un période faste durant 20 ans entre les années 1995 et 2015

Faisant suite à une période de 30 ans très faible entre les années 1965 et 1995, cette embellie est due à la mise en place d'un lotissement au hameau d'Orcilly qui a permit de faire passer la population de 200 à 350 habitants en 50 ans.

En conséquence l'école a bénéficié d'un agrandissement entre 2003 et 2005, financé par un prêt sur 15 ans remboursé entre 2003 et 2018.
La dette de la commune est désormais nulle

De ce fait du nombre élevé de naissances, Lugny-les-Charolles compte depuis plus de 20 ans un nombre de collégiens/lycéens prenant le bus très élevé entre 20 et 25 qui se maintiendra à ce niveau encore jusqu'en 2026, avant de chuter progressivement entre 10 et 2020 entre 2027 et 2032, puis passer en dessous de 10 après 2032.

En phase avec les baisses de natalité observées dans les 2 communes du RPI, les effectifs de rentrées scolaires baissent d'année en année.
Au début du dernier mandat municipal, les effectifs étaient de plus de 80 élèves, permettant ainsi de bénéficier de 4 postes d'enseignants affectés au RPI.
Depuis la rentrée 2018, les effectifs sont passées au-dessous des 80 et seule la pandémie de COVID-19 a permis de conserver le même nombre de postes.
Désormais, **l'Education Nationale a annoncé la suppression d'un poste pour le RPI, qui passera de 4 à 3 à la rentrée 2021-2022** pour encadrer des effectifs descendus entre 55 et 60.
Si ceux(ci passent en dessous de 50, le RPI perdra encore un poste d'enseignant.

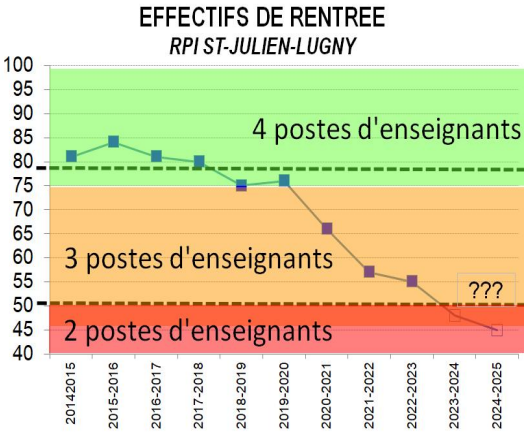

		DEPENSES LUGNY	DEPENSES ST-JULIEN	RECETTES AUTRES	RECETTES LUGNY	RECETTES ST-JULIEN		
TRANSPORTS	Navette Saint-Julien - Lugny A/R 2 fois par Jour en Bus (Début Matinée et fin Après-Midi) Navette Petits / Containers cantine Midi	17 000 €			4 000 €		Subvention Commune LUGNY	TRANSPORTS
				7 000 €			Subvention Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté	
				2 000 €			Subvention Autre Communes (HAUTEFOND, PRIZY, CHANGY, NOCHIZE, VOLESVRES)	
						4 000 €	Subvention Commune St-JULIEN	
BATIMENTS	Assurance, Téléphone, Internet Chauffage, Electricité, Eau, Entretien Photocopieur	6 000 €			6 000 €		Subvention Commune LUGNY	BATIMENTS
			6 000 €			6 000 €	Subvention Commune St-JULIEN	
PERSONNELS	1 Agent en Maternelle à Lugny 2 Agents en Garderie Matin et Soir à St-Julien 1 Agent Ménage Locaux	17 000 €			13 000 €		Subvention Commune LUGNY	PERSONNELS
				8 000 €			Subvention Autre Communes (HAUTEFOND, PRIZY, CHANGY, NOCHIZE, VOLESVRES)	
	1 Agent en Maternelle à Lugny 2 Agents en Garderie Matin et Soir à St-Julien 1 Agent Adminitratif / 1 Agent Ménage Locaux		27 000 €			23 000 €	Subvention Commune St-JULIEN	
PLAN MERCREDI	Organisation pour une 1/2 journée au Centre de Loisirs de Colombier ou Charolles (Transport et Garderie)	2 000 €			2 000 €		Subvention Commune LUGNY	PLAN MERCREDI
			3 000 €			3 000 €	Subvention Commune St-JULIEN	
FOURNITURES SCOLAIRES	Budget Annuelalloué par les communes et géré par le RPI				3 000 €		Subvention Commune LUGNY	FOURNITURES SCOLAIRES
			6 000 €			3 000 €	Subvention Commune St-JULIEN	
	SOUS-TOTAUX	42 000 €	42 000 €	17 000 €	28 000 €	39 000 €	SOUS-TOTAUX	
	TOTAL	84 000 €			84 000 €		TOTAL	

	LUGNY	ST-JULIEN	LUGNY	ST-JULIEN	
			14 000 €	3 000 €	(14 000 + 3 000 = 17 000)
REPARTITION FINALE COÛT RPI	42 000 €	42 000 €	42 000 €	42 000 €	
	DEPENSES		RECETTES		

Amicale Scolaire des Rives d'Arconce (Olivier GOURGIN)

L'Association de **l'Amicale Scolaire** a élu son Bureau 2020/2021 le Lundi 12 Octobre 2020 lors de son Assemblée générale :

- Président : Olivier **GOURGIN**
- Vice Président : Philippe **DELOBEL**
- Trésorière : Céline **JANIN**
- Trésorière adjointe : Camille **BILLARD**
- Secrétaire : Anne Laure **JONDET**
- Secrétaire adjointe : Maryline **TRONCY**
- Membres actifs : Sylvie **LHENRY**, Marie Claude **VAIZAND**, Nicole **MELINE**

L'Amicale Scolaire des Rives d'Arconce est une association composée de parents d'élèves et de maîtresses qui s'investissent autour de manifestations pour offrir des sorties scolaires aux enfants du RPI.

L'amicale permet aux parents de se rencontrer et passer des moments conviviaux ensemble. Nous invitons les parents à nous rejoindre.

Cette année, l'épidémie de la COVID 19 a remise en cause les activités organisées par l'équipe enseignante. Toutefois, l'amicale a participé à l'achat du goûter de carnaval, préparé des petits cadeaux pour chaque enfant à Noël et dès septembre les enfants de Lugny ont eu le droit à la visite des poneys du centre équestre de Charolles.

Les des Maternelles Enfants du RPI pour une matinée avec les poneys – Photo Amicale Scolaire - Septembre 2020

Il est prévu que les classes de CE et CM partent à Super Besse au mois de Mai, voyage reporté suite au confinement. Nous aiderons et soutiendrons les enseignants qui, malgré les conditions, s'investissent pour proposer à nos enfants des activités diversifiées et divertissantes.
En 2020, l'amicale a organisé son concours de manille au mois de Janvier et a pu compter sur les habitués. Ce fût une belle réussite. Le concours n'aura pas lieu cette année au vu du contexte. La marche des tartines n'a pas eu lieu au mois d'Avril mais nous espérons qu'elle aura bien lieu cette année. Nous vous donnons donc rendez vous le dimanche 28 Mars 2021.
L'amicale scolaire remercie les enseignants du RPI pour l'organisation des toutes ces sorties et activités. Nous remercions aussi les mairies et les associations des villages pour leur soutien ainsi que tous les parents qui donnent de leur temps lors des manifestations organisées dans la joie et la bonne humeur.

Tous les Enfants du RPI déguisés pour le Carnaval – Photo Amicale Scolaire - Février 2020

CASBA - CAntine Scolaire des Bords d'Arconce (Virginie TROUILLET)

L'Association de la **Cantine Scolaire (CASBA)** a élu son Bureau 2020/2021 le Samedi 07 Novembre 2020 en réunion visioconférence :

- Co-Présidentes : Virginie **TROUILLET** et Blandine **RALLE**
- Trésorière : Pauline **GORDAT**
- Vice-Trésorière : Mélanie **EMORINE**
- Secrétaire : Chantal **PACAUD**
- Vice-Secrétaire : Anne-Laure **CHAMBREUIL**

- Coordonnées : casbarpi71800@gmail.com
- Site Internet : http://casba.e-monsite.com/

La CA.S.B.A ou Cantine Scolaire des Bords de l'Arconce **est une association de parents d'élèves bénévoles** gérant quotidiennement la confection et la distribution des repas destinés aux enfants du RPI de Saint-Julien de Civry et de Lugny les Charolles mais aussi au tout petits de la Micro crèche « Les Lucioles ».

La cantinier salarié, **Philippe DELOBEL** a pour mission de préparer des repas sains et avec toujours le même objectif de favoriser les produits locaux dans l'élaboration des menus et de respecter les règles sanitaires très strictes.

Comme à l'accoutumée, il est important de rappeler que, **sans la contribution bénévole des parents aux diverses manifestations** ainsi que les différentes aides apportées par les communes du RPI, le maintien de la Cantine Scolaire ne serait pas possible et **nous ne pourrions pas maintenir cette activité dans des conditions financières acceptables**.

Un grand Merci aussi aux personnes faisant don de fruits et légumes tout au long de l'année scolaire.

Paysage de Printemps – Bords Arconce au Bourg de Lugny-les-Charolles – par M-A Gerbe - 2018

Paysage de Printemps – Bords Arconce au Bourg de Lugny-les-Charolles – par M-A Gerbe - 2018

Association Lugny en Forme (Blandine DELORME)

L'Association Lugny en Forme propose régulièrement une heure de gym à la salle communale de Lugny les Charolles.

LOW IMPACT AEROBIC: un cours chorégraphié, rythmé par une musique dynamique et motivante.

METHIDE PILATES : étirement en douceur basé sur la respiration, la concentration, le contrôle

BODY SCULPT : le renforcement musculaire sur l'ensemble du corps

STEP AEROBIC : l'entraînement cardio vasculaire et musculaire effectué en musique ou l'on monte et descend une marche tout en synchronisant nos bras.

KICK BOXING : mouvement de boxe

- Présidente : Blandine **DELORME**

Gestion Cimetières – Concessions Funéraires (Commission PATRICIA)

Concessions Funéraires – Cimetière de Lugny-les-Charolles

Il est possible pour chaque habitant de la Commune de Lugny-les-Charolles de faire l'acquisition d'une concession funéraire dans le cimetière du village.

Il n'est cependant pas obligatoire d'être titulaire d'une concession funéraire pour inhumer un défunt au cimetière car la commune dispose de places sans concession pour des inhumations dite pleine terre, sans mise en place préalable de caveau nécessaire, et qui peuvent recevoir néanmoins des pierres tombales..

Paysage d'Automne – Eglise et Cimetière de Lugny-les-Charolles – par Marie-Anne Gerbe - 2013

Une concession funéraire de **2 m²** est suffisante pour la mise en place de caveaux maçonnés permettant l'inhumation de **1 à 3 personnes** (qui seront disposées sur une seul colonne)

Pour des caveaux de plus grande taille permettant l'inhumation de **4 à 6 personnes**, les surfaces de concessions funéraires nécessaires sont de **4 m²**.

Une concession funéraire peut avoir une durée de **15, 30 ou 50 ans** au choix du concessionnaire. Les concessions perpétuelles n'existe plus.
Une fois les concessions échues, elles peuvent être renouvelées mais uniquement pour des durées unique de 30 ans (et plusieurs fois s'il faut).

Voir ci-dessous : les Tarifs votés pour 6 ans par le nouveau conseil municipal élu en 2020 pour un mandat de 6 ans jusqu'en Mars 2026.

Nouveau Cimetière (Lugny-Nochize-Hautefond)		Nouveau Cimetière (Autres Communes)		Ancien Cimetière (Partie Haute) (Lugny-Nochize-Hautefond)	
15 ans	50 €/m²	15 ans	100 €/m²	15 ans	50 €/m²
30 ans	100 €/m²	30 ans	150 €/m²	30 ans	100 €/m²
50 ans	200 €/m²	50 ans	300 €/m²	50 ans	200 €/m²

Nouveau Cimetière (Lugny-Nochize-Hautefond)		Nouveau Cimetière (Autres Communes)		Ancien Cimetière (Partie Basse) (Lugny-Nochize-Hautefond)	
Carré Commun	N/A	Carré Commun	N/A	Carré Commun	Gratuit (Tombe Pleine Terre)
				15 ans	50 €/m²
				30 ans	100 €/m²
				50 ans	200 €/m²

RENOUVELLEMENTS CONCESSIONS TOMBE PLEINE TERRE ou CAVEAU

Nouveau Cimetière (Lugny-Nochize-Hautefond)		Nouveau Cimetière (Autres Communes)		Ancien Cimetière (Partie Basse et Haute) (Lugny-Nochize-Hautefond)	
15 ans	N/A	15 ans	N/A	15 ans	N/A
30 ans	150 €/m²	30 ans	200 €/m²	30 ans	150 €/m²
50 ans	N/A	50 ans	N/A	50 ans	N/A

A noter que les habitants des communes voisines de Hautefond et de Nochize bénéficient également du même droit d'accès que ceux de Lugny-les-Charolles à un inhumation aux cimetières de la commune et ce; au même tarif.

S'adresser en Mairie pour acheter une concession funéraire :

- Choisissez la surface (2 ou 4 m²).
- Choisissez l'emplacement.
- Recevez un titre provisoire de concession emis par le Trésor Public au nom de la Commune.
- Après règlement, la Mairie enregistre par arrêté la concession attribuée
- Les concessionnaire peuvent faire construire leur caveau

Nouveau Cimetière (Toutes Communes)		Ancien Cimetière (Autres Communes)		Ancien Cimetière (Lugny-Nochize-Hautefond)	
15 ans	N/A	15 ans	600 €	15 ans	600 €
30 ans	N/A	30 ans	800 €	30 ans	800 €
50 ans	N/A	50 ans	N/A	50 ans	N/A

RENOUVELLEMENTS CONCESSIONS CAVURNES

Nouveau Cimetière (Toutes Communes)		Nouveau Cimetière (Autres Communes)		Ancien Cimetière (Lugny-Nochize-Hautefond)	
15 ans	N/A	15 ans	N/A	15 ans	N/A
30 ans	N/A	30 ans	1200 €	30 ans	1200 €
50 ans	N/A	50 ans	N/A	50 ans	N/A

DISPERSION AU JARDIN DU SOUVENIR

Nouveau Cimetière (Lugny-Nochize-Hautefond)	Nouveau Cimetière (Autres Communes)	Ancien Cimetière (Lugny-Nochize-Hautefond)
N/A	N/A	N/A

Voir ci-contre : Tarifs des CAVURNES pour dépôts cendres après crémation: les Tarifs votés pour 6 ans par le nouveau conseil municipal élu en 2020 pour un mandat de 6 ans jusqu'en Mars 2026.

Las tarifs CAVURNES sont plus élevés que les tarifs de concession funéraire.

Ils intègrent le coût de location d'un mini-caveau déjà mis en place par la commune (et ne contiennent donc pas la mise en place de caveau que les inhumation simples requièrent et dont le coût est à la charge des familles qui la font construire par l'entreprise de pompes funèbres de leur choix après acquisition de leur concession funéraire auprès de la Municipalité.

Animaux de Compagnie sur la voie publique (Commission AGATHA)

Sont considérés comme en **état de divagation** :

- **tout chien** qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau :
  - n'est plus sous la surveillance effective de son maître,
  - ou qui est éloigné de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.
  - ou qui est abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer.

- tout **chat** qui :
  - est non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations.
  - ou trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et sans être sous la surveillance immédiate de celui-ci,
  - est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui, et dont le propriétaire n'est pas connu.

- tout autre animal de compagnie, dès lors qu'il est trouvé sans gardien, soit sur le terrain d'autrui ou soit sur la voie publique

Un maire est habilité à un double titre pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux :

- au titre de son pouvoir de police générale qu'il détient et qui l'habilite à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, habilitant celui-ci, à intervenir pour mettre fin aux nuisances causées par les animaux errants ou en état de divagation
- au titre des **pouvoirs de police spéciale** que lui attribue le Code rural à l'égard des chiens et des chats.

A défaut d'intervention du Maire, la responsabilité de la commune peut être engagée lorsque des dommages ont été causés à des troupeaux par des chiens errants en raison d'une insuffisance des mesures prévues pour empêcher la divagation des chiens, mais pour autant, la responsabilité de la commune ne saurait être engagée sans faute.
Dès lors, ne commet pas de faute, dans l'exercice de ses pouvoirs de police, le Maire qui n'a pas été averti de la présence de chiens errants à proximité du lieu d'un accident provoqué par ces animaux.

Pouvoirs de police spéciale du Maire :

- Il prescrit que les chiens et les chats errants saisis sur la commune sont conduits à la fourrière locale (Gueugnon).
- Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés
- il peut prendre un arrêté municipal afin de prévenir les troubles que pourrait engendrer la divagation des animaux et la violation de cet arrêté sera sanctionnée par une contravention 1ière classe dont le montant s'élève à 38 € au maximum ou une contravention de 2ième classe, d'un montant maximum de 150 €, si l'animal en divagation est susceptible de présenter un danger pour les personnes .

- De façon analogue, le Maire peut adopter un arrêté municipal permettant que les animaux d'espèces sauvages, apprivoisés, domestiqués ou tenus en captivité, qui seraient trouvés en état d'errance ou de divagation sur le territoire communal, soient pris en charge de façon à éviter tout danger.

Divagation du Bétail sur la Voie Publique (Commission AGATHA)

La divagation est le fait d'animaux errants sans détenteur ou dont le détenteur refuse de se faire connaître, trouvés pacageant sur des terres appartenant à autrui, sur les accotements ou dépendances des routes, canaux, chemins ou sur des terrains communaux

La Responsabilité civile mais également pénale peuvent être engagées contre le propriétaire des animaux errants.

Le Maire, chargé de police municipale et rurale, peut prendre toute mesure pour empêcher nuisances et accidents.

Responsabilité civile : Sur le fondement de l'article 1385 du code civil, « le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fut sous sa garde, soit qu'il fut égaré ou échappé ». La mise en cause de cette responsabilité civile n'est pas liée à la commission d'une quelconque faute ou même d'une imprudence de son propriétaire ou de son gardien Il s'agit essentiellement de garantir l'indemnisation d'une victime face à un risque survenu. Pour obtenir réparation, la victime doit seulement apporter la preuve que l'animal incriminé est la cause du dommage dont il se plaint.

Responsabilité pénale : Lors de déplacement sur route, l'éleveur ou le berger d'un troupeau doit veiller à ce que le troupeau ne gêne pas la circulation ; il ne doit pas laisser vaquer sur les routes un animal quelconque (amende de 150 à 750 € - article R 412-44 à R412-50 du code de la route). L'éleveur doit répondre d'une amende de 1500 € au plus en cas de destruction ou de dégradation et détérioration de biens ayant causé un dommage léger (article R635-1 du code pénal)
le fait pour un éleveur de ne pas contenir de manière suffisante son bétail (absence de clôture, dispositif d'attache inefficace susceptible de faire courir un risque à l'animal…) peut être puni d'une amende de 750 € (article R215-4 du code rural)
le fait de laisser divaguer un animal présentant un danger pour les personnes est répréhensible d'une amende de 150 € (article R622-2 du code pénal).

Pouvoirs du Maire : Le maire a compétence pour intervenir afin de faire cesser toute divagation de bétail.
Lorsque des animaux non gardés, ou dont le gardien est inconnu ont causé des dommages, le propriétaire lésé peut conduire les animaux dans un lieu de dépôt désigné par le maire et obtenir dédommagement par le juge du tribunal d'instance.

Centre Communal d'Action Sociale (Commission SOPHIA)

La période sanitaire a posé de nombreuses contraintes à beaucoup d'entre nous durant cette année passée 2020. Les nouveaux membres de la commission sociale dite « SOPHIA », au moment de se réunir une première fois en Septembre pour l'organisation du traditionnel repas annuel des Aînés, en sont rapidement venu à la conclusion de l'impossibilité de pourvoir organiser sereinement un tel évènement au sein de la commune.

L'équipe en charge s'est donc tourné vers l'organisation d'un **Portage de Repas à Domicile.** **Karine DAUVERGNE** et **Annie LE MOIGNE** ont préparé une menu auprès de 3 fournisseurs locaux : le Restaurant les Quatre Marmoins de Charolles, la Boulangerie de Saint-Julien-de-Civry et la Pâtisserie l'Éclat des Saveurs de Charolles.

Après sondage auprès des potentiels convives, **34 repas ont été distribués** par les membres du Conseil Municipal dans la matinée du **Samedi 17 Octobre 2020**.

Au dire des personnes ayant pu déguster les saveurs de ce menu préparé et porté, le principe du portage n'a nuit en aucune façon à la qualité des plats servis, ou plutôt livrés…

L'entrée constituée d'un **Marbré de Bœuf au Foie Gras** (emballé sous vide) et d'une **Confiture d'Oignons** (livré en verrine plastique scellée), était froide.

Le plat principal, du **Chapon en Sauce aux Morilles** (emballé sous vide) et accompagné d'un **Gratin de Pomme-de-Terre aux senteurs des Sous-Bois** (livré en barquette plastique scellée), a pu être consommé chaude, facilement via micro-onde.

La trilogie de desserts (**Mousse Chocolat**, **Tartelette aux Fruits Rouges et Choux à la Crème**), livrés en barquette cartonnée) clôturait ce festival de saveurs.

En fin d'année 2020, victimes des mêmes contraintes sanitaires liées à la pandémie, les membre de la commission sociale ont livré une douzaine de colis de noël aux personnes de plus de 80 ans, soit hospitalisée, soit celles n'ayant pas bénéficié, à leur demande, d'un portage de repas le 17 octobre.

Les Mêmes **Karine DAUVERGNE** et **Annie LE MOIGNE** ont composé puis préparé de très joli colis que tous les membres du Conseil Municipal, groupés en équipes de 2 ou 3, ont pris le temps de porter à domicile dans les derniers jours de décembre ou les premiers de Janvier.

Malheureusement, le 2 Janvier, notre doyenne Suzanne BERGER, nous quittait à Charolles, dans sa 99ième année, avant d'avoir pu recevoir son colis.

Colis de Noël CCAS– par Karine DAUVERGNE– Décembre 2020

Association Les As en 2000 (Franck DELORME)

L'Association **Les As en 2000** a l'habitude de réunir ses membres chaque Dimanche matin pour des parties de cartes endiablées qui mènent régulièrement les joueurs au-delà de début d'après midi…

La **Belotte aux enchères** est le jeu pratiqué le plus souvent mais certains amateurs de **Jeu de Tarots** organise chaque hiver plusieurs sessions du Samedi soir dont les parties concourent à un petit classement local entre tous les participants sur toute la durée de la saison.

Quant aux amateurs de **Jeu de la Manille**, ils peuvent se « rabattre » chaque année sur le concours organisé par les membres de l'association de l'Amicale Scolaire pour financer les voyages des écoliers du RPI.

Toutes les parties de jeu de cartes ont lieu à la Salle Saint Martin louée à la Commune de Lugny-les-Charolles

- Président : Franck **DELORME**

Paysage de Soir d'Hiver – Bourg de Lugny-les-Charolles – par M-A Gerbe - 2013

Paysage de Printemps –Bourg de Lugny-les-Charolles – par M-A Gerbe - 2017

Association Club Culture et Loisirs (Bernadette RAVAUD)

Le **Club « Culture et Loisirs » de LUGNY-LES-CHAROLLES** est affilié à la Fédération des Aînés Ruraux de Saône-et-Loire.
« **GENERATIONS MOUVEMENT** » : Pour représenter les nouvelles générations de retraités dans les villes et dans les campagnes, nous invitons tous retraités, de toutes professions, a venir nous rejoindre afin de diversifier notre club.
A LUGNY, le club compte à ce jour un peu moins de 50 adhérents.
Les rencontres mensuelles ont lieu le **DERNIER JEUDI du mois, dès 14H00** à la Salle Communale Saint-MARTIN.
Les activités proposées sont des Jeux de Cartes et de Société, mais également des Marches de 1H30 à 2H00 autour de Lugny ou dans différents lieux des environs de la commune, en se déplaçant au préalable en voiture.

- Présidente : Bernadette RAVAUD

Salle Communale Saint-Martin– Place de l'Eglise au Bourg de Lugny-les-Charolles – par P Bouillon - 2019

Jeux de Cartes CCLL – Photo JSL - 2019

Les Amis du Moulin de Lugny (Jean LAUVERNIER)

En cette année 2020, le Covid 19 et les temps de confinement, se sont ajoutés à la grande sécheresse de cet été laquelle sévit pour la troisième année consécutive, ces éléments à répétition ont fortement impacté notre activité de l'année.

Les projets de visites commençaient juste à parvenir en nombre, que le premier confinement a tout compromis entraînant des annulations, donc aucune visite organisée n'a pu se réaliser, excepté les journées des moulins en mai et du Patrimoine en septembre, qui ont malgré tout, permis un nombre de visiteur apprécié. La fête du moulin du premier samedi d'août a dû être également annulée.

Seule, la Paroisse étendue, pour sa rencontre familiale avec les jeunes enfants préparant leur communion solennelle, a permis aux ceux-ci et leurs parents, à pouvoir se retrouver fin août au moulin, en plein air en respectant la distanciation.

De plus, la nouvelle sécheresse d'été a fait qu'il n'y a eu que très peu d'eau dans l'Arconce pendant les trois mois de Juillet Août et Septembre. Juste de quoi permettre à la roue de tourner pour empêcher de sécher et de s'abimer. Bien entendu cela se ressent très fortement sur la production d'électricité, et sur la facturation à présenter à E.D.F.

De ce fait, les recettes habituelles font fortement défaut au budget annuel.
De plus pour compliquer, ENEDIS-EDF, après avoir supprimé l'année dernière, la prime de majoration de qualité pour les cinq années à venir, réclame désormais à l'association le remboursement de la dite prime alors accordée pendant les cinq dernière années écoulées !...
Par contre, toutes les dépenses fixes, d'entretien, d'assurances d'annuités d'emprunt et impositions sont toujours bien présentes et à charge de notre association.
.
Pour une fois, le mois d'octobre, permet une production honorable d'électricité. Mais les pluies s'espaçant, les niveaux d'eau, reviennent à leur minimum...

Cet ensemble d'éléments défavorables a été présenté aux adhérents, lors de l'Assemblée Générale qui a dû être reportée au samedi 8 Août 2020, à laquelle Assemblée, il a été permis de remercier la Municipalité de Lugny, pour la subvention attribuée.

De plus, en cette fin d'année, nous avons eu la satisfaction d'avoir pris connaissance d'aides attribuées, par la CUMA de Lugny, et par la municipalité de Hautefond, lesquelles reconnaissent ainsi le travail d'entretien réalisé par l'association et qui maintient ainsi une accessibilité rapide et simple aux puisages de l'eau et permettre aux exploitants agricoles du secteur, de défiler avec tracteurs et citernes, pour l'approvisionnement en eau et l'abreuvage de leurs troupeaux.
.
.
Dans l'ensemble, tout est resté bien calme, aucune manifestation n'a pu se dérouler, pas plus qu'aucun chantier n'étant prévu ne s'est réalisé.
Bien que beaucoup plus limité d'accès en cette période sanitaire compliquée, le site toujours apprécié, a heureusement permis à de nombreuses personnes à pouvoir profiter du plein air, et, l'accessibilité de la cour du moulin, a bien continué de son rôle.

Les Moulins : d'Utilité Publique Agricole ! (Commission PATRICIA)

Les Moulins de notre paysage proche sont une composante du Patrimoine des Communes.
Au fil du temps cependant, leurs propriétaires privés, n'ayant plus un usage commercial rémunérateur de ces infrastructures, ont naturellement et progressivement laissé ces sites sans réel entretien du fait de leur apparente inutilité d'usage dans le monde contemporain.

Cependant, à Lugny-les-Charolles depuis plus de 25 ans, et désormais à Nochize, depuis plus de 2 ans, des associations œuvrent bénévolement à la remise en état des bâtiments et/ou des vannages.

Les moulins délaissés ont repris progressivement vie pour le bonheur des habitants et des touristes.

Paysage d'été – Moulin de Lugny-les-Charolles – par Patrick Bouillon - 2017

Or depuis près de 3 années consécutives désormais, la menace du réchauffement climatique devient plus en plus tangible pour les habitants du Charolais, à l'observation des longues période de sécheresse subit par le territoire, le faible étiage de la rivière Arconce qu'elles engendrent.

Ces sécheresses de plus en plus marquées, assèchent régulièrement en été les points d'eau naturels d'abreuvage des troupeaux d'animaux, contraignant beaucoup d'exploitants agricoles d'opérer un noria de voyages vers les points d'eau accessible de la rivière, pour compenser la nature défaillante.

Une zone de puisage en rivière se doit d'être profonde et large, c'et à dire suffisante pour pomper en quelques minutes des centaines de mètres-cubes d'eau.

Nos moulins, et leur retenues d'eau, longtemps délaissés et peu entretenues, sont devenus depuis les années 2000 des enjeux de discordes locales entre des habitants riverains souhaitant le maintien de ses retenues d'eau (soit pour la qualité des paysages ou celle des pâtures en amont), et des Agences de l'Eau nationales déployant des politiques de restauration de la continuité écologique, souhaitant leur élimination en finançant leur travaux d'arasement.

Paysage d'été – Moulin de Vaux à Nochize – par Patrick Bouillon - 2019

Mais le vent a tourné…
La fin des années 2010 a révélé l'utilité des biefs profonds et étanches de ces retenues d'eau pour retenir des milliers de mètres-cubes d'eau en stock, disponibles immédiatement pour l'agriculture durant l'été pour permettre le pompage d'urgence destiné à l'abreuvement des troupeaux passant l'été en prairie sous des soleil de plomb et privés parfois de leur point d'eau naturel asséché.

Le travail des bénévoles autour des moulins depuis des années s'en est trouvé valorisé d'une utilité publique évidente pour l'agriculture

La Conseil Municipal de la Commune a décidé en 2019 de verser pour la première fois depuis très longtemps un subvention à ces associations œuvrant pour l'entretien des sites de pompage d'été.

Les Amis du Moulin de Lugny et l'association Charolais-Brionnais-Val d'Arconce sont donc attributaire d'une subvention de 333 € par an pendant 3 ans entre 2019 et 2020, que le Maire proposera à la nouvelle équipe municipale de maintenir pour 3 années supplémentaires en 2021.

Préparer la Transition Environnementale (Patrick Bouillon)

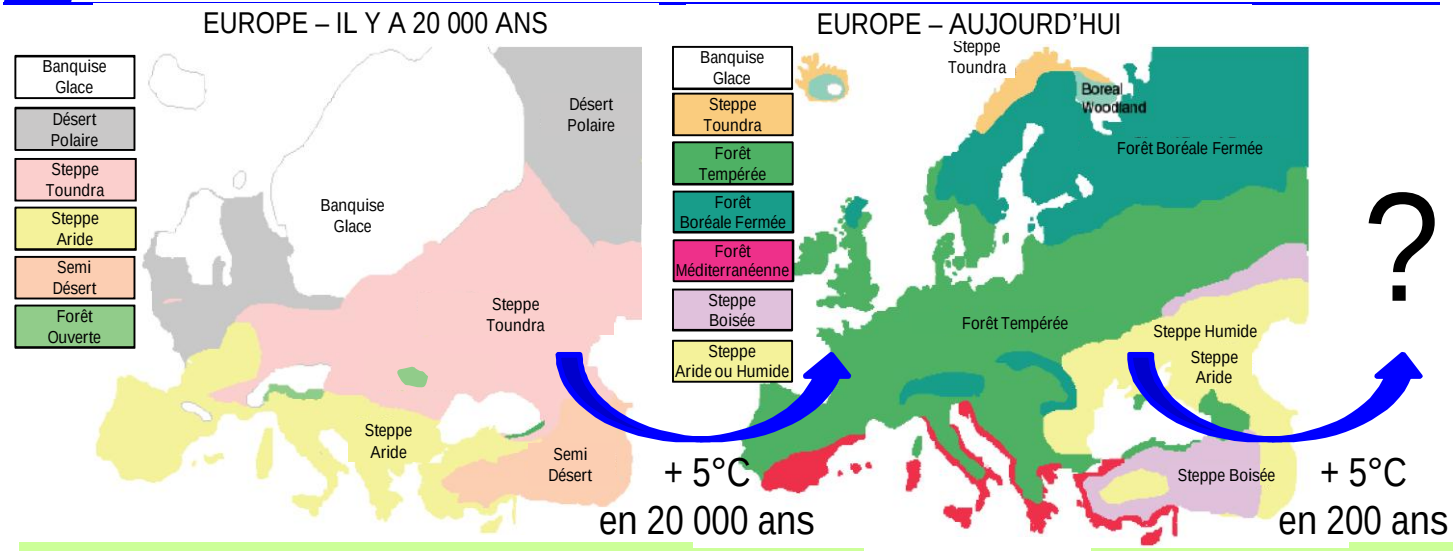

L'accord de Paris est un accord mondial sur le **réchauffement climatique**. Il fait suite aux négociations qui se sont tenues lors de la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques (**COP21**). Il prévoit de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C ».
L'enjeu est important : la température moyenne mondiale n'a augmenté que de +5 C en près de 20 000 ans, mais elle a fait passer l'Europe d'une paysage glaciaire (avec un niveau de la mer 130 mètres plus bas que maintenant) à un paysage tempéré dans lequel nous évoluons depuis près de 10 000 ans, quel sera le paysage de l'Europe du futur alors que l'on sait qu'au niveau actuel de progression, le niveau actuel de variation de la température moyenne mondiale aura atteint +5 C supplémentaires en seulement moins de 200 ans ?
L'Accord de Paris issu de la COP21 fixe donc des objectifs à tous les pays signataires en terme de réduction de la consommation d'énergie et d'émission des gaz à effet de serre (GES) et viser la « **Neutralité Carbone** » pour 2050, dans moins de 30 années.
La Transition Environnementale est l'ensemble des actions à mettre en place dés les prochaines années et qui permettent à la société humaine d'atteindre la neutralité Carbone, de ralentir le rythme de réchauffement de l'atmosphère et de limiter les conséquences d'un nouveau réchauffement sur le paysage et le climat
Un Projet de territoire « zéro émission carbone »prend en compte les objectifs définis dans les principaux textes comme la loi de transition énergétique pour une croissance verte, la feuille de route pour une économie circulaire locale et un plan régional de **prévention et de gestion des déchets**.

Zéro Déchet

1. Réduction des déchets organiques dans les ordures ménagères.
2. Réduction des papiers dans les ordures ménagères.
3. Réduction des textiles dans les ordures ménagères.
4. Une tarification des adhérents incitant à la réduction et à la performance.

100% Tri

5. Développer le tri à la source des biodéchets jusqu'a sa généralisation.
6. Harmoniser les schémas de collecte et étendre les consignes de tri à tous les emballages.

100% Valorisation

7. Augmenter le taux de valorisation des emballages pour atteindre 60% en 2021.
8. Traiter les OMr et les biodéchets collectés sans avoir recours à l'enfouissement.

100% Transparent et Efficace

9. Communiquer sur les coûts par habitant
10. Publier la mise en oeuvre des actions et l'efficacité des engagements

Pour la CC LGC, compétente en matière de ramassage des OM, et pour le **SMEVOM**, compétent en matière de Gestion et traitement des Ordures Ménagères au quotidien, les enjeux des prochaines années 2021 et 2022 sont grands :

- Il faudra **ELIMINER LES DÉCHETS ORGANIQUES** de nos poubelles pour réduire absolument le tonnage des volumes enfouis. Et c'est-à-dire que **CHACUN de nous, dans son foyer doit très rapidement mettre en place une solution de compostage de nos bio déchets**
- En parallèle, pour forcer cette transition, l'Etat a mis en place **une loi dite « pollueur-payeur »** sous la forme d'une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui définit un itinéraire obligeant les collectivités à réduire leur tonnage de déchets pour éviter de se voir appliquer chaque année des taxes à la tonne de plus en plus forte.
- Après avoir instaurer depuis 20 ans de **TRI SELECTIF pour le recyclage et la valorisation des emballages** plastiques et carton, le verre et le papier, le traitement et l'élimination des bio déchets de nos poubelles d'OM est un des prochains enjeu clé de la transition environnementale
- La CCLGC collectant (et le SMEVOM enfouissant) près de 8 000 tonnes par an (données 2017 à 2020), une TGAP à 40 € coûte 320 000 euros à la collectivité. L'Etat ayant déjà programmé une courbe d'augmentation de sa taxe TGAP pour les prochaines années, un même tonnage annuel coutera dans moins de 5 ans, 10 € de plus à la tonne, soit 80 000 € de plus annuellement qu'il faudra récupérer auprès des habitants via une augmentation des valeurs par foyer de la grille tarifaire…D'où **l'importance capitale de réduire rapidement les volumes et tonnages d'Ordures Ménagères collectées.**.

QR CODE : LIEN PROJET DE TERRITOIRE SMEVOM
ZERO DECHET - 100% TRI ET VALORISATION

Sécheresses Climatiques – Ressources en Eau (Patrick Bouillon)

Les sécheresses d'été en Pays Charolais-Brionnais sont de plus en plus prégnantes et évidentes pour chacun d'entre nous depuis les 5 dernières années. Elles ont un impact sur notre bien-être au quotidien mais elles conduisent surtout également à des décisions préfectorales de restrictions des usages de l'eau en été pour concentrer l'utilisation de l'eau vers des secteurs vitaux et notamment les besoins en abreuvage des troupeaux agricoles.

A ce stade du propos il est utile de se représenter ce que la totalité des ressources en eau douce disponibles et exploitables représente à l'échelle de notre planète Terre.

- La terre est une sphère de 12 742 km de diamètre dont le volume représente 1,083 milliard de km³, ou dit différemment 1 083 200 millions de km³ (kilomètres-cubes).
- La terre représentée ci-dessous est une **grande sphère grisée**, grisée car pour les besoins de la démonstration, on a « artificiellement » enlevé la totalité des eaux des océans et des fleuves, lacs, rivières et banquises et glaciers pour la rassembler dans **une seule petite sphère bleue**
- Le volume de **cette sphère bleue** comparé (à celui de la Terre grisée) représente seulement **une « petite » sphère bleue** de 1 387 km de diamètre et d'un volume de 1 400 millions de km³ (kilomètres-cubes) soit 773 fois plus petite que la Terre.
- Si dans un deuxième temps on enlève « artificiellement » de **cette petite sphère bleue**, la quantité des eaux salées des océans non consommable immédiatement par l'homme, on rassemble la totalité des eaux douces disponibles sur Terre dans **une toute petite sphère rouge**.
- Le volume de **cette sphère rouge** comparé (à celui de la Terre grisée) représente seulement **une toute petite sphère rouge** de 276 km de diamètre et d'un volume de 11 millions de km³ (kilomètres-cubes) soit 98 473 fois plus petite que la Terre.
- Si dans un 3ième temps, on enlève « artificiellement » de **cette toute petite sphère rouge**, la quantité des eaux souterraine plus difficilement accessibles pour l'homme, on rassemble la totalité des eaux douces de surface disponibles sur Terre dans **un tout petit point noir représentant en fait une minuscule sphère noire**.
- Le volume de **cette minuscule sphère noire** comparé (à celui de la Terre grisée) représente **seulement un tout petit point noir** de 128 km de diamètre et d'un volume de 1 million de km³ (kilomètres-cubes) soit 1 083 000 fois plus petite que la Terre.
- 1 million de km³ représentent une quantité de 1 million de milliard de mètres-cubes d'eau douce soit 1 milliard de milliards de litres d'eau pour 7 milliard d'habitants soit 1,42 milliards de litres par habitant mais nous ne sommes pas les seuls à partager cette ressources en eau…
- Les 7 milliards d'êtres humains ne représentent que 2,5 % de la biomasse animale avec qui l'homme doit partager cette eau douce
- Et la biomasse animale, quant à elle, ne représente que 0,4% de la biomasse totale !

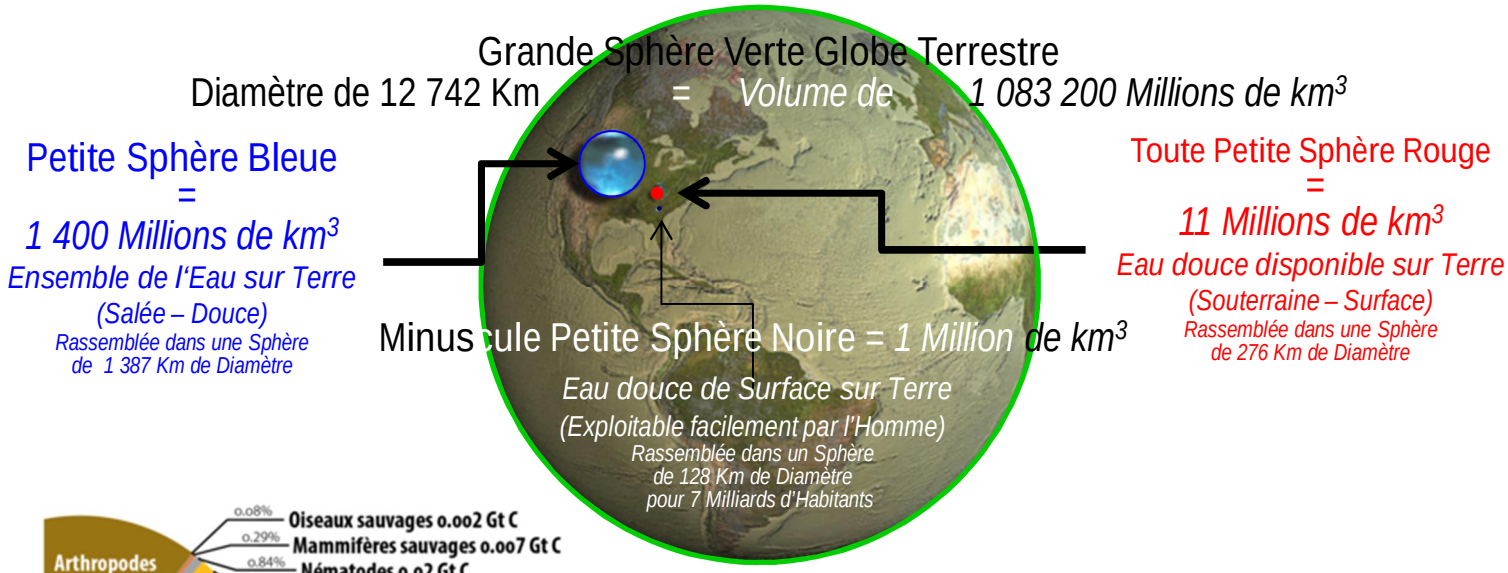

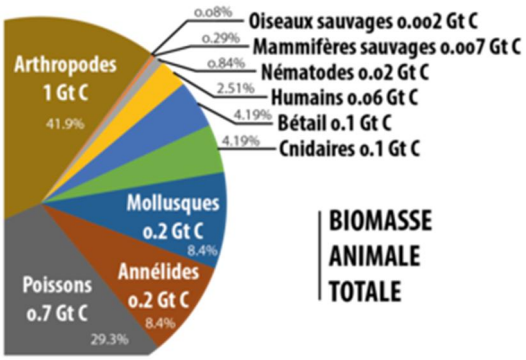

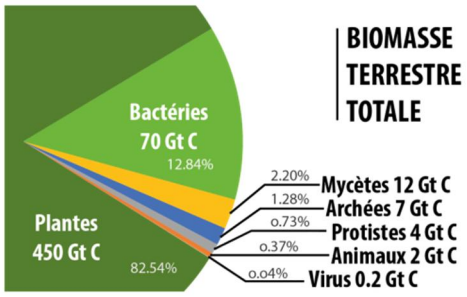

La biomasse est le terme qui désigne la quantité (masse) totale d'organismes vivants dans un biotope ou un lieu déterminé à un moment donné, qu'il s'agisse de plantes (phytomasse), d'animaux (zoomasse), de champignons ou de microbes

Au sein de la biomasse terrestre totale, la biomasse « animale » représente seulement 0,4% qui est composée essentiellement de Plantes (83%) et de Bactéries (13%)

Au sein de la biomasse animale, l'Homme représente seulement 3% qui est composée essentiellement des Insectes (42%) et des Poissons (29%) et le Bétail (4%)

Ou l'on voit que les 1 milliard de milliards de litres d'eau doivent donc être réparti pour toute la biomasse terrestre et l'humanité représentant 3% de 0,4% de cette masse ne dispose en fait que de 1,2 million de milliards de litres d'eau douce pour ces 7 milliards d'habitants soit en moyenne 171 000 litres par être humain.

171 000 litres par être humain semblent une quantité importante mais cela représenterait finalement seulement 470 litres par jour pendant un an (ou 47 litres par jour pendant 10 ans ou 4,7 litres par jour pendant 100 ans),si on considérait cette réserve non renouvelable.

Il est donc important de comprendre que le moteur climatique qui assure le renouvellement continuel de l'eau douce sur Terre (cycle Evaporation Eau Salée -> Nuage -> Pluie -> Eau douce des Rivières -> eau salée des océans) puisse continuer durablement…

Nouvelle Redevance Ordures Ménagères (Commission ROSANA)

En 2020, la Communauté de Communes Le Grand Charolais (CC LGC), compétente en matière d'Ordures Ménagères, a finalisé une décision prise en 2018 à une large majorité de 66% des 75 membres du Conseil Communautaire : le remplacement de

- la **Taxe** d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**TEOM**) assise sur la taille des habitations (via le produit de base fiscale de la taxe foncière du bâti réévaluée chaque année par l'Etat, par le taux de la taxe OM voté chaque année par la CC LGC)
- par la **Redevance** du même nom (**REOM**), assise sur la composition des membres du foyer fiscal.

La Taxe OM était facile à percevoir pour les ComCom car les fonds de financement du service d'enlèvement des OM étaient ainsi perçus par l'Etat via la Feuille d'imposition des taxes foncière. Cependant **la Taxe OM était profondément inégalitaire** car dans un même quartier ou hameau, des contribuables situés à la même distance des points de regroupements, avec les mêmes exigence de devoir porter eux-mêmes les OM auxdits points, pouvaient ainsi pour un service identique, régler des montants de taxes 2, 3, 5 10 voire 15 fois plus élevés !

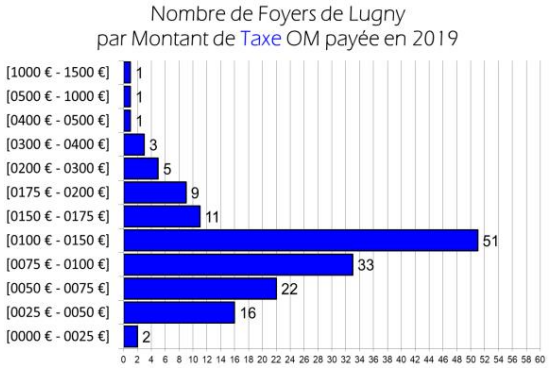

- Ainsi pour la Commune de Lugny-les-Charolles, en 2019, 3 contribuables (payant un montant entre 500 et 1500 €) réglait une Taxe OM de 20 à 60 fois plus élevée que celle des 2 autres contribuables (payant entre 10 et 25 €).
- A Lugny, les 55 foyers payant le moins réglait une taxe de 85 € en moyenne **soit plus de 3 fois moins** que les 31 foyers payant le plus (soit 231€ en moyenne).
- Et les 51 foyers médians réglaient une taxe moyenne de 125€, soit 2 fois plus que les 55 premiers foyers, ou 2 fois moins que les 31 autres...

- Désormais avec la REOM, l'amplitude des différences de montant entre contribuables de Lugny, adossée à la composition des foyers, va de 122€ (1pers) à 195€ (4pers et+) soit 1,6 au maximum.
- Ces différences sont assisses sur la composition des foyers qui, assez naturellement, peut être en relation avec le volume et/ou le poids des OM générés par lesdits foyers fiscaux.
- En 2020, **le passage à la REOM** de 20 000 habitants de la CC LGC (20 000 autres l'étaient déjà depuis plus de 10 ou 15 ans), **est la première étape pour aller vers le concept d'une redevance dite « incitative »** qui s'appuiera sur une grille de redevance basé sur le poids et/ou volume d'OM générés.

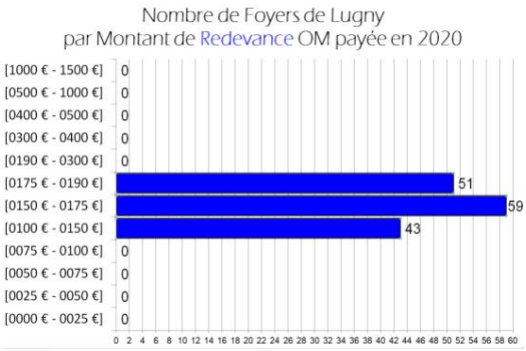

Taxe OM - 2019 - Lugny-les-Charolles

	Nombre par Niveau de Taxe	Somme en € par Niveau de Taxe	Moyenne en € par Niveau de Taxe
[0000 € - 0025 €]	2	30 €	15 €
[0025 € - 0050 €]	16	667 €	42 €
[0050 € - 0075 €]	22	1 404 €	64 €
[0075 € - 0100 €]	33	2 593 €	79 €
[0100 € - 0150 €]	51	6 384 €	125 €
[0150 € - 0175 €]	11	1 792 €	163 €
[0175 € - 0200 €]	9	1 682 €	187 €
[0200 € - 0300 €]	5	1 106 €	221 €
[0300 € - 0400 €]	3	993 €	331 €
[0400 € - 0500 €]	1	405 €	405 €
[0500 € - 1000 €]	1	610 €	610 €
[1000 € - 1500 €]	1	1 498 €	1 498 €

Total Nb de Foyers	Total Total perçue	Moyenne en €
155	**19 164 €**	**124 €**

Redevance OM - 2020 - Lugny-les-Charolles

	Nombre par Niveau de Taxe	Somme en € par Niveau de Taxe	Moyenne en € par Niveau de Taxe
[0000 € - 0025 €]	0	- €	- €
[0025 € - 0050 €]	0	- €	- €
[0050 € - 0075 €]	0	- €	- €
[0075 € - 0100 €]	0	- €	- €
[0100 € - 0150 €]	43	5 246 €	122 €
[0150 € - 0175 €]	59	9 145 €	155 €
[0175 € - 0190 €]	51	9 721 €	191 €
[0190 € - 0300 €]	0	- €	- €
[0300 € - 0400 €]	0	- €	- €
[0400 € - 0500 €]	0	- €	- €
[0500 € - 1000 €]	0	- €	- €
[1000 € - 1500 €]	0	- €	- €

Total Nb de Foyers	Total Total perçue	Moyenne en €
153	**24 112 €**	**158 €**

Nouvelle Redevance SPANC (Commission URSULA)

Depuis le 1er janvier 2006, les communes ont l'obligation de contrôler les assainissements non collectifs.
Conformément à la Loi sur l'Eau, la Commune de Lugny-les-Charolles a délégué ces contrôles à la communauté de communes de l'époque. Ce service permet de bénéficier des informations règlementaires et de conseils techniques nécessaires au bon fonctionnement des installations. Il est également chargé de contrôler les assainissements non collectifs neufs et existants des habitations qui ne sont pas desservies par le réseau collectif ou qui ne peuvent pas y être raccordées.

En 2020, la Communauté de Communes Le Grand Charolais (CC LGC), **compétente en matière d'Assainissement NON COLLECTIF**, à l'issu du travail (d'obligation légale) d'harmonisation de toutes ses compétences (après la fusion des 3 ComCom du Charolais, de Digoin-Val-de-Loire, de Paray-le-Monial), a finalisé une décision prise en 2018 à l'unanimité des 75 membres du Conseil Communautaire : **le principe de financement d'un Service Publique d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** sur toute la surface de son territoire et donc, pour la totalité des 44 communes.

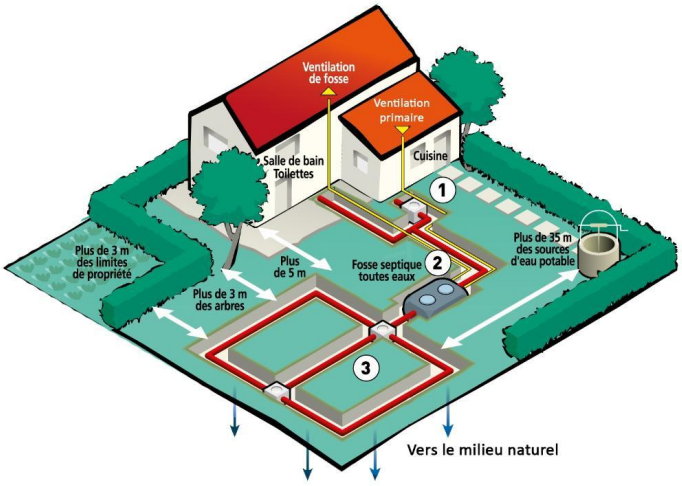

Le service SPANC a pour missions :
d'informer sur la règlementation et les procédés de traitement existants concernant la mise en place et l'entretien des ouvrages d'assainissement non collectif ;
de conseiller lors de la conception, l'implantation et la réalisation des systèmes neufs ;
de vérifier la conception technique et la conformité des systèmes existants ;
de veiller périodiquement au bon fonctionnement des installations neuves ou réhabilitées et à leur entretien.

Dès lors, un compte annexe SPANC (annexe au compte principal de l'intercommunalité Le Grand Charolais) à l'obligation légale de s'équilibrer entre les Dépenses et les Recettes de l'exercice de cette compétence. Les dépenses (2019) du service s'élèvent à près de 165 000 € qui doivent être équilibrées avec une recette perçue auprès des contribuables bénéficiant du service public d'assainissement non collectif.

Comme pour l'assainissement collectif, les charges du service SPANC (acquisition et entretien du matériel, charges de personnel…) sont financées par des redevances dues et payées par les contribuables propriétaires :

Types de Contrôle	Tarif des redevances
Contrôle de conception	50 €
Contrôle de réalisation	50 €
Contrôle ponctuel pour vente	100 €
Diagnostic de l'existant	20 €/an
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	20 €/an

A NOTER pour les besoins de VIDANGES des installations :

La Communauté de communes (CC) propose un service rendu plus complet avec une diminution importante du coût de la vidange.
Ce service comprend la vidange des fosses (septiques et toutes eaux), des bacs dégraisseurs, le curage des drains et des regards et le nettoyage des préfiltres…

En ayant recours au prestataire retenu par la CC, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel.

Néanmoins, vous êtes libre de recourir à un autre prestataire.

Pour en bénéficier, contactez le SPANC au 09 71 16 95 78

Les **sommes en bleu** sont des redevances ponctuelles qui sont perçues par le Service SPANC lors de prestations réalisées à la demande des propriétaires lors de la conception d'une nouvelle installation avant sa construction, et/ou après sa construction ou encore à l'occasion d'un diagnostique nécessaire et préalable à la vente d'un bien

Les **sommes en rouge** sont des redevances annuelles qui sont perçues par le Service SPANC annuellement auprès des propriétaires qui ont une obligation légale de contrôle périodique de bon fonctionnement de l'efficacité de leur assainissement non collectif. Le SPANC vérifie que les systèmes d'assainissement non collectif sont en bon état, entretenus et assurent correctement leur rôle de traitement des eaux usées domestiques sans provoquer de nuisances sanitaires ou environnementales.
La périodicité ciblée des contrôles est de 10 ans sur l'ensemble du territoire des 44 communes de la CC Le Grand Charolais.
La CC LGC perçoit ainsi 20€ par an durant 10 ans auprès de chaque foyer et finance ainsi 2 visites à 100 € tous les 10 ans.

Après chaque visite un rapport sur le fonctionnement de l'installation au jour du contrôle est établi par le technicien du SPANC.
Les résultats du diagnostique même défavorable, n'entrainent pas une obligation de travaux de la part des propriétaires.
Mais ce **rapport de visite est obligatoire lors d'une vente immobilière**.(et doit être daté de moins de 3 ans) **et doit être transmis au notaire pour toute vente**. Dès lors, en cas de dysfonctionnement (avis défavorable, risques sanitaires et environnementaux constatés) **l'acheteur et le vendeur ont l'obligation de négocier pour une remise en conformité de l'assainissement non collectif**.
En cas de non prise en compte du rapport avec une obligation de travaux, acheteur et vendeur s'exposent à des poursuites judiciaires, conformément à l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au maire d'appliquer son pouvoir de police, en particulier pour assurer la salubrité publique sur sa commune et faire cesser une pollution.

Regards Généalogiques sur nos Ancêtres (Patrick BOUILLON)

Madame FOURRIER née CLEMENT
Anniversaire des 110 ans à Bonnay – Photo JSL- 2020

En ce début d'année 2021, peu de temps avant le bouclage de ce bulletin Communal 2020, vient de disparaître **la doyenne vénérable du département de Saône-et-Loire** qui avait des liens et des points communs avec notre commune de Lugny-les-Charolles :

- **Madame Marie-Claudine FOURRIER** (née CLEMENT), Doyenne de notre département de Saône-et-Loire, décédée dans sa 111ième année, demeurait à Cluny mais était née dans le village de Prizy le 10 Septembre 1910. Elle était la **fille de Laurent CLEMENT**, Aubergiste et Cultivateur, né le 24 Octobre 1872 à Saint-Julien-de-Civry et qui avait épousé le 19 Mai 1897 à Lugny-les-Charolles, **Marie-Louise MARQUETOUX**, née à Lugny-Charolles le 25 Mai 1874. La mère de la Doyenne FOURRIER était elle-même fille de **Etienne MARQUETOUX** et **Claudine BERNARD**, **Cultivateur au hameau de « Orcilly » à Lugny-les-Charolles**.

- Madame FOURRIER a ainsi atteint le **257ième rang** dans la liste des supercentenaires au niveau national dont le palmarès est présenté ci-dessous..

- Ce palmarès est dominé par **Jeanne CALMENT** qui a vécu 122 ans et 164 jours et qui est également devenue Doyenne de l'humanité (attestée par actes) loin devant les 2ième et 3ième **Lucille RANDON** et **Jeanne BOT** âgées de 116 ans, toute deux doyenne nationale, toujours en vie, et qui pourront rivaliser avec l'âge canonique de Jeanne CALMENT d'ici…2026 !

- Au niveau Français on compte 150 supercentenaires de 110 ans révolus, dont seulement 15 hommes et parmi lesquels seules 13 femmes et 1 seul homme sont en vie au 1er février 2021.
- Parmi les personnes âgées de 111 ans révolus, il se trouve 84 femmes et 4 hommes dont seules 10 femmes et 2 hommes sont en fie au 1er février 2021.
- Au rang 85, on trouve Maurice FLOQUET (décédé en 2006) qui est **le français ayant vécu le plus vieux à ce jour** mais en position 97, **Jules THEOBALD**, Doyen des français vivant depuis 2019 pourrait le dépasser dans moins d'un mois avant le 1er mars 2021.
- Aucune des 37 supercentenaires de 112 ans révolus n'est en vie. Idem pour les 17 dames de 113 ans.
- Enfin 11 supercentenaires de 114 ans dont une seule encore en vie **Valentine LIGNY** (11ième) et une seule de 115 ans décédée en 2001 **Marie BREMONT** (4ième).

Rang	Prénom	NOM	Sexe	Date de naissance	Date de décès	Âge au décès/actuel	Département/pays de naissance	Département de décès ou de résidence
1	Jeanne	CALMENT	F	21 février 1875	4 août 1997	122 ans, 164 jours	Bouches-du-Rhône	Bouches-du-Rhône
2	Lucile	RANDON	F	11 février 1904	Vivante	116 ans, 359 jours	Gard	Var
3	Jeanne	BOT	F	14 janvier 1905	Vivante	116 ans, 21 jours	Pyrénées-Orientales	Pyrénées-Orientales
4	Marie	BREMONT née MESANGE	F	25 avril 1886	6 juin 2001	115 ans, 42 jours	Maine-et-Loire	Maine-et-Loire
5	Eudoxie	BABOUL	F	1er octobre 1901	1er juillet 2016	114 ans, 274 jours	Guyane	Guyane
6	Eugénie	BLANCHARD	F	16 février 1896	4 novembre 2010	114 ans, 261 jours	Guadeloupe	Saint-Barthélemy
7	Lydie	VELLARD née HUDEBIN	F	18 mars 1875	17 septembre 1989	114 ans, 183 jours	Loiret	Loiret
8	Gabrielle	des ROBERT	F	4 juin 1904	3 décembre 2018	114 ans, 182 jours	Meuse	Loire-Atlantique
9	Camille	LOISEAU	F	13 février 1892	12 août 2006	114 ans, 180 jours	Seine	Val-de-Marne
10	Angele Anna	PRIMOUT née DUPONT	F	5 octobre 1890	26 mars 2005	114 ans, 172 jours	Département d'Alger	Pyrénées-Orientales
11	Valentine	LIGNY née BONNET	F	22 octobre 1906	Vivante	114 ans, 105 jours	Pas-de-Calais	Somme
12	Honorine	RONDELLO	F	28 juillet 1903	19 octobre 2017	114 ans, 83 jours	Côtes-du-Nord	Var
13	Marie-Louise	TATERODE	F	17 juillet 1906	3 septembre 2020	114 ans, 48 jours	Corrèze	Puy-de-Dôme
14	Marie	LIGUINEN	F	26 mars 1901	2 avril 2015	114 ans, 7 jours	Corrèze	Essonne
15	Marie-Thérèse	BARDET	F	2 juin 1898	8 juin 2012	114 ans, 6 jours	Morbihan	Loire-Atlantique
Liste des Supercentenaires de 113 ans en vie (00) - Nombre de Supercentenaires de 113 ans décédés : 17 dont 17 femmes et 0 hommes								
Liste des Supercentenaires de 112 ans en vie (00) - Nombre de Supercentenaires de 112 ans décédés : 37 dont 37 femmes et 0 hommes								
Liste des Supercentenaires de 111 ans en vie (12) - Nombre de Supercentenaires de 111 ans décédés : 84 dont 80 femmes et 4 hommes								
80	Gabrielle	ORMAND née THEBAULT	F	24 février 1909	Vivante	111 ans, 346 jours	Sarthe	Essonne
85	Maurice	FLOQUET	H	25 Décembre 1894	10 novembre 2006	111 ans, 320 jours	Haute-Marne	Var
97	Jules	THEOBALD	H	17 avril 1909	Vivant	111 ans, 293 jours	Martinique	Martinique
109	Anne-Marie	PAPAIL	F	14 juin 1909	Vivante	111 ans, 235 jours	Ille-et-Vilaine	Ille-et-Vilaine
111	Iréna	MARTIAL	F	28 juin 1909	Vivante	111 ans, 221 jours	Guadeloupe	Guadeloupe
116	Marcel	MEYS	H	12 juillet 1909	Vivant	111 ans, 207 jours	Isère	Rhône
117	Zoé	REDOULES	F	14 juillet 1909	Vivante	111 ans, 205 jours	Aveyron	Aveyron
120	Anne-Marie	MASSE	F	21 juillet 1909	Vivante	111 ans, 198 jours	?	Loiret
125	Jeanne	CHABERT	F	1er août 1909	Vivante	111 ans, 187 jours	Tarn	Tarn
134	Juliette	BILDE	F	30 septembre 1909	Vivante	111 ans, 127 jours	Gironde	Deux-Sèvres
136	Brigida	BUDET	F	3 octobre 1909	Vivante	111 ans, 124 jours	Espagne	Gard
144	Germaine	FILET	F	25 octobre 1909	Vivante	111 ans, 102 jours	Haute-Vienne	Haute-Vienne
145	Jeanne	DELETANG	F	27 octobre 1909	Vivante	111 ans, 100 jours	Vienne	Vienne
Liste des Supercentenaires de 110 ans en vie (14) - Nombre de Supercentenaires de 110 ans décédés : 150 dont 135 femmes et 15 hommes								
185	Albertine	MITON	F	5 avril 1910	Vivante	110 ans, 305 jours	Seine-et-Marne	Seine-et-Marne
207	Marie-Rose	TESSIER	F	21 mai 1910	Vivante	110 ans, 259 jours	Vendée	Vendée
229	Madeleine	THOMAS	F	29 juin 1910	Vivante	110 ans, 220 jours	Côte-d'Or	Yonne
232	Yvette	GUILLOT	F	12 juillet 1910	Vivante	110 ans, 207 jours	Lot-et-Garonne	Lot-et-Garonne
248	Marie-Émilie	LEBOUC	F	25 août 1910	Vivante	110 ans, 163 jours	?	Corse
256	Anna	LEGLISE	F	1er septembre 1910	Vivante	110 ans, 156 jours	?	Maine-et-Loire
257	Marie-Claudine	FOURRIER	F	10 septembre 1910	1er février 2021	110 ans, 144 jours	Saône-et-Loire	Saône-et-Loire
269	Germaine	GOUDOU	F	1er octobre 1910	Vivante	110 ans, 126 jours	?	Indre-et-Loire
277	Madeleine	CORNU	F	17 octobre 1910	Vivante	110 ans, 110 jours	Eure	Eure
288	Francine	GUILLON	F	4 novembre 1910	Vivante	110 ans, 92 jours		Essonne
308	Henriette	VEILLON	F	6 décembre 1910	Vivante	110 ans, 60 jours		Gironde
309	André	BOITE	H	6 décembre 1910	Vivant	110 ans, 60 jours		Alpes-Maritimes
332	Andrée	BERTOLETTO	F	1er janvier 1911	Vivante	110 ans, 34 jours	Mayenne	Mayenne
335	Jeanne Gilberte	GARNIER née SEGUIN	F	5 janvier 1911	Vivante	110 ans, 30 jours	Vosges	Hauts-de-Seine
342	Thérèse	DABAN	F	9 janvier 1911	Vivante	110 ans, 26 jours	Loir-et-Cher	Landes

Bulletin d'Informations Municipales – 2020 – Commune de Lugny-les-Charolles

Madame Suzanne BERGER (née BOUILLOT), de « Roussy », mais résidant à Charolles depuis ces dernières années, Doyenne des habitantes de notre village de Lugny-les-Charolles, vient également de nous quitter dans sa 99ième année le 2 Janvier 2021.
Veuve depuis 2015 de **Jean-Marie BERGER** qu'elle avait épousé le 23 Avril 1945 à Lugny-les-Charolles, Suzanne était née le 15 Avril 1922 à Lugny-les-Charolles, fille de **Antoine BOUILLOT** et de **Claudine THILLIER**.
Elle était l'arrière-petite fille de **Antoine BOUILLOT, Maire de Lugny-les-Charolles entre 1900 et 1915**

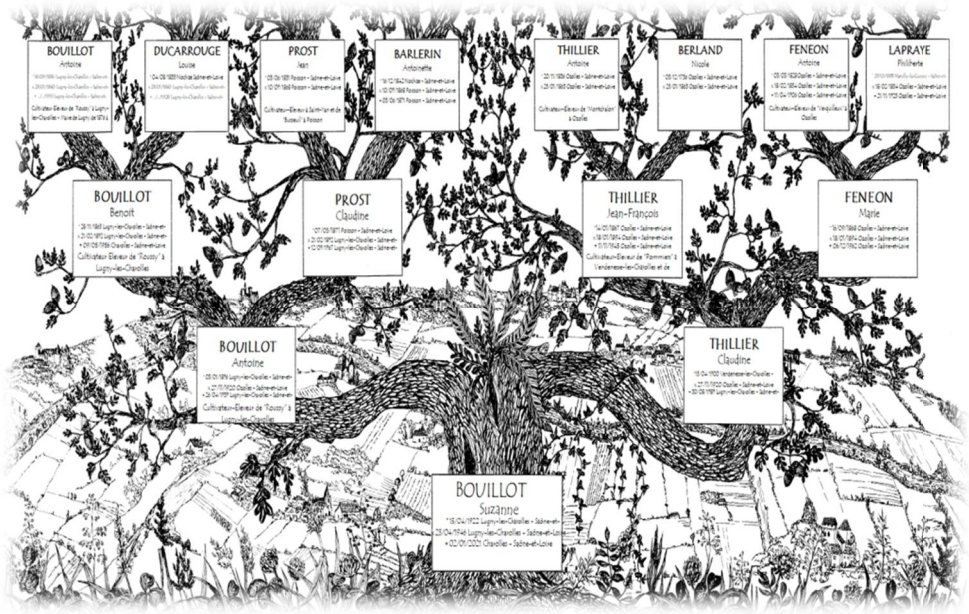

Madame Suzanne BERGER née BOUILLOT
Photo Famille - 2020

Monsieur Jean LETAUD , du « Vernay », Doyen des habitants de Lugny-les-Charolles, vient également de nous quitter dans sa 95ième année le 26 Novembre 2020.
Veuf depuis 2004 de **Claire GUILLEMIN** qu'il avait épousé le 23 Avril 1963 à Lugny-les-Charolles, Jean était né le 9 Août 1926 à Lugny-les-Charolles, fils de **Philibert LETAUD** et de **Marguerite RAVAUD**.
Il était donc le fils de Philibert LETAUD, **Maire de Lugny-les-Charolles entre 1945 et 1971**

Monsieur Jean LETAUD
Photo JSL- 2019

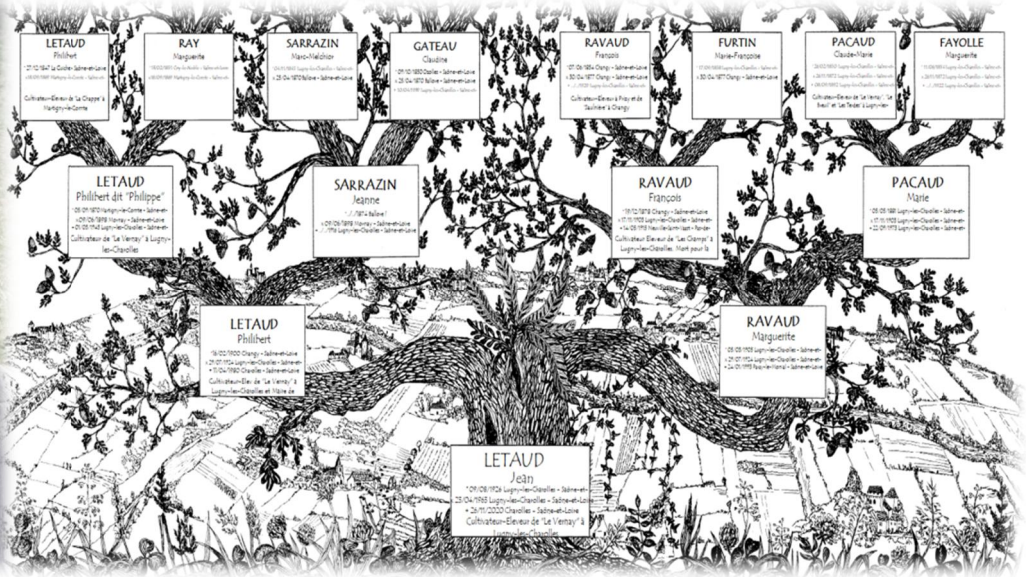

Madame Marie-Thérèse DUMONT (née TOUILLON), de « Orcilly », mais résidant à Paray-le-Monial depuis ces dernières années, vient également de nous quitter dans sa 91ième année le 11 Décembre 2020.
Veuve depuis 2004 de **Pierre DUMONT** qu'elle avait épousé en 1952 à Champlecy, Marie-Thérèse était née le 11 Avril 1930 à Varenne-Saint-Germain, fille de **Pierre TOIUILLON** et de **Maria DEVILLARD**.
Elle était l'épouse de **Pierre DUMONT, Maire de Lugny-les-Charolles entre 1971 et 1995.**

Pandémie de COVID-19 (Patrick Bouillon)

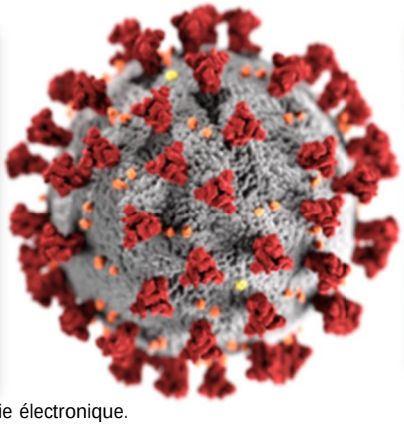

Le SARS-CoV-2 en microscopie électronique.

Prélèvement nasopharyngé par écouvillon, pour test PCR.

La pandémie de Covid-19 est une pandémie d'une maladie infectieuse émergente, appelée la maladie à coronavirus 2019 ou Covid-19, provoquée par le coronavirus SARS-CoV-2, apparue à Wuhan le 16 novembre 20193, dans la province de Hubei (en Chine centrale), avant de se propager dans le monde.
L'Organisation mondiale de la santé (OMS) alerte dans un premier temps la République populaire de Chine et ses autres États membres, puis prononce l'état d'urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020.
Le 11 mars 2020, l'épidémie de Covid-19 est déclarée pandémie par l'OMS, qui demande des mesures de protection essentielles pour prévenir la saturation des services de soins intensifs et renforcer l'hygiène préventive (suppression des contacts physiques, bises et poignées de mains, fin des attroupements et des grandes manifestations ainsi que des déplacements et voyages non indispensables, promotion du lavage des mains, mise en application de quarantaine, etc.).
Pour freiner la formation de nouveaux foyers de contagion et préserver les capacités d'accueil de leurs hôpitaux, de nombreux pays comme la France, décident des mesures de confinement, la fermeture de leurs frontières et l'annulation des manifestations sportives et culturelles. Ces décisions ont des conséquences économiques, sociales et environnementales et font peser des incertitudes et des craintes sur l'économie mondiale et sur l'éducation, la santé et les droits fondamentaux des populations.

La **FRANCE** a mis en place un **1er confinement lourd entre le 17 Mars 2020 et le 10 Mai 2020** avec fermeture des écoles et de toutes les activités économiques non essentielles et interdiction des déplacements. Puis elle a opéré une sortie de confinement entre le 11 Mai 2020 et le 1er Novembre 2020 jusqu'à être obligée de mettre en place **un 2nd confinement plus léger entre le 2 Novembre 2020 et le 15 Décembre 2020** avec maintien de l'ouverture des écoles primaires et secondaires (mais fermeture des universités) et maintien des activités économiques conditionnée à la mise en place de mesures de distanciation et de protection.
Enfin depuis Décembre 2020, la France tente de maintenir lé pandémie sous contrôle avec des mesures de couvre-feu à partir de 18h sans fermeture des écoles, ni des activités économiques distanciées et protégées et de compter sur les vaccinations pour sortir de la crise sanitaire sans avoir recours au confinement des populations (qui est la décision ultime pour endiguer une menace d'engorgement des places disponibles en réanimation dans les hôpitaux.)

POPULATION	PAYS	au 01/11/2020	au 15/11/2020	au 01/12/2020	au 07/12/2020	au 15/12/2020	au 28/12/2020	au 15/01/2021	au 31/01/2021	NOMBRE DE DECES	NB DECES PAR MILLION D'HABITANTS	PROGRESSION ENTRE LE 15 JAN 2021 ET LE 31 JAN 2021	
12 625 948	PEROU	1	1	1	1	1	1	1	1	41 026	3 249	PEROU	0
11 455 519	BELGIQUE	2	2	2	2	2	2	2	2	21 092	1 841	BELGIQUE	0
24 081 467										62 118	2 579		
66 436 000	ROYAUME-UNI	9	8	5	5	5	4	5	3	106 367	1 601	ROYAUME-UNI	2
10 649 800	REPUBLIQUE TCHEQUE	22	17	14	9	6	7	4	4	16 392	1 539	REPUBLIQUE TCHEQUE	0
60 317 000	ITALIE	12	12	4	3	3	3	3	5	88 516	1 468	ITALIE	-2
332 639 000	USA	10	11	9	8	7	8	7	6	441 331	1 327	USA	1
470 041 800										652 606	1 388		
7 000 039	BULGARIE	34	30	22	17	13	6	6	7	9 045	1 292	BULGARIE	-1
9 772 756	HONGRIE	32	29	23	21	19	10	8	8	12 578	1 287	HONGRIE	0
127 792 286	MEXIQUE	8	9	7	7	9	9	11	9	158 536	1 241	MEXIQUE	2
47 100 396	ESPAGNE	3	3	3	4	4	5	9	10	58 319	1 238	ESPAGNE	-1
4 278 500	PANAMA	13	13	16	15	15	13	10	11	5 270	1 232	PANAMA	-1
10 276 617	PORTUGAL	29	25	25	25	25	25	22	12	12 482	1 215	PORTUGAL	10
206 220 594										256 230	1 243		
67 064 000	FRANCE	16	15	12	14	10	12	12	13	76 201	1 136	FRANCE	-1
10 230 185	SUEDE	15	16	17	18	18	18	13	14	11 591	1 133	SUEDE	-1
8 603 900	SUISSE	26	22	21	20	20	15	14	15	9 381	1 090	SUISSE	-1
50 911 747	COLOMBIE	14	14	15	16	17	17	17	16	53 983	1 060	COLOMBIE	1
211 755 692	BRESIL	4	4	8	10	11	14	16	17	224 504	1 060	BRESIL	-1
45 376 763	ARGENTINE	11	6	6	6	8	11	15	18	47 974	1 057	ARGENTINE	-3
393 942 287										423 634	1 075		
38 386 000	POLOGNE	36	32	24	24	23	22	20	19	37 222	970	POLOGNE	1
19 405 000	ROUMANIE	20	20	18	19	21	20	19	20	18 402	948	ROUMANIE	-1
19 458 310	CHILI	6	7	10	11	12	16	18	21	18 452	948	CHILI	-3
11 633 371	BOLIVIE	5	5	11	13	16	21	21	22	10 379	892	BOLIVIE	-1
8 858 775	AUTRICHE	37	36	28	26	26	23	24	23	7 778	878	AUTRICHE	1
5 450 421	SLOVAQUIE	52	46	41	40	40	36	27	24	4 711	864	SLOVAQUIE	3
17 510 643	EQUATEUR	7	10	13	12	14	19	23	25	14 859	849	EQUATEUR	-2
17 282 163	PAYS-BAS	17	18	20	23	24	26	25	26	14 108	816	PAYS-BAS	-1
137 984 683										125 911	912		
58 775 022	AFRIQUE DU SUD	21	23	27	28	28	27	28	27	44 164	751	AFRIQUE DU SUD	1

Les pays les plus touchés au monde sont le **Pérou,** la **Belgique,** et la **République Tchèque** et parmi les pays les plus peuplés, le **Royaume-Uni**, l'**Italie**, les **Etats-Unis**.
La France est au 31/01/2021 à la 13ième place au niveau mondial avec 1136 morts pour 100 000 habitants.
En nombres de décès, les USA sont le pays qui ont le plus de victimes du COVID avec déjà 450 000 et franchiront la barre des 500 000 avant la fin du mois de Février.
Le **PORTUGAL** est en forte dégradation depuis 1 mois en passant du 25ième rang mondial au 12ième
En bas de classement la **RUSSIE** (avec 73 000 décès pour 147 millions d'habitants soit 500 décès pour 100 000) et la **CHINE** (avec 5 000 décès pour 1 400 millions d'habitants soit 30 décès pour 100 000) sont suspectés d'avoir des données peu fiables et masquent la réalité des chiffres.

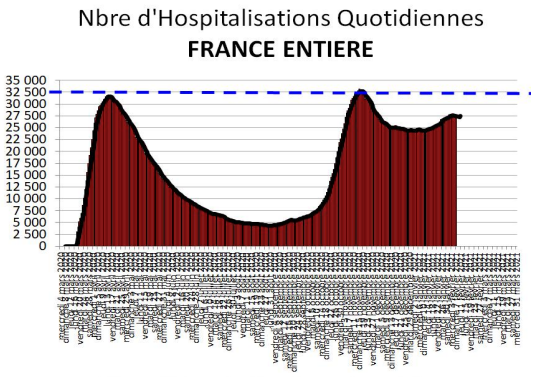

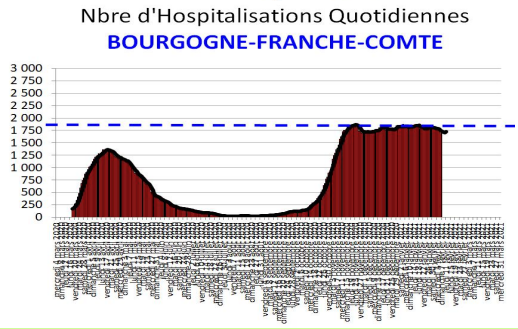

Au 06 Février 201, la niveau des hospitalisations est légèrement à la hausse en niveau français depuis 1 mois alors qu'au niveau Bourguignon, le niveau des hospitalisations est en plateau depuis Novembre 2020

Le Paradoxe du Nénuphar (ou évolution exponentielle) (Patrick Bouillon)

Depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19, on entend régulièrement parler « **d'évolution exponentielle des contaminations** »
Késako ?

Pour comprendre plus facilement ce qu'est une évolution dite « **exponentielle** », le **paradoxe du nénuphar** illustre bien le phénomène de la croissance dans un milieu fermé.

Imaginons une graine de nénuphar porté par le vent et qui se plante au milieu d'un petit étang comme par exemple **celui du Rousset d'une surface de 0,5 km²** ou l'Arconce prend sa source) d'une espèce qui aurait la propriété héréditaire de produire, chaque jour, un autre nénuphar.
Au bout de 30 jours, la totalité du lac est couverte et l'espèce meurt étouffée, privée d'espace et de nourriture.

Question : Au bout de combien de jours les nénuphars vont ils couvrir la moitié du lac ?
Réponse : non pas 15 jours, comme on pourrait le penser un peu hâtivement, mais bien **29 jours**, c'est-à-dire la veille, puisque le double est obtenu chaque jour.

Ainsi si nous étions l'un des habitants riverains du lac, à quel moment aurions-nous conscience que l'on s'apprête à vivre un étouffement par la plante de la pièce d'eau que nous avons sous les yeux chaque jours et combien de jours aurions nous pour intervenir ?
Et bien **les mathématiques nous montrent qu'au bout du 24ième jour, 97% de la surface du lac est encore disponible et invisible** et nous n'imaginons probablement pas encore la catastrophe qui se prépare et pourtant nous sommes à moins d'une semaine de l'extinction de l'espèce…

Et si un observateur riverain particulièrement vigilant, s'apercevant que **10% de la surface** de l'Etang étant couverte, commençait à s'inquiéter **dès le 30ième jour** au bord de l'Etang du Rousset (- pour donner l'alerte et faire lancer un programme national de recherche des nouveaux espaces de colonisation du nénuphar pour éviter l'eutrophisation du milieu de ces lacs par la plante invasive -), et **que le 31ième jour**, la France décidait d'étudier l'espèce de nénuphar en question et de vite repérer les autres lieux ou elle ait pu s'implanter de la même façon et au même moment dans d'autres étendues d'eau plus grandes alors les chercheurs n'aurait pas le temps, avant de s'apercevoir que pour :

- le lac d'Annecy (28 km²), dès le **35ième jour**, 4 jours plus tard, 10% du lac d'Annecy sont déjà couverts **et la totalité 2 jours plus tard…!**
- le lac Léman (600 km²), dès le **40ième jour** , 9 jours plus tard, 10% du lac Léman sont déjà couverts **et la totalité 2 jours plus tard….!**
- le lac Michigan (117 000 km²), dès le **47ième jour**, 16 jours plus tard, 10% du lac sont déjà couverts **et la totalité 3 jours plus tard…!**
- La Mer Caspienne (370 000 km²), dès le **49ième jour**, 18 jours plus tard, 10% de la Mer sont déjà couverts **et la totalité 3 jours plus tard aussi…!**

Et l'Etang du Rousset ?
Il a déjà **été entièrement recouvert dès le 31ième jour, soit le lendemain de la première alerte** lancée par son riverain vigilant…

JOUR	Centimètre carrés Total	Mètres-carrés Total	Hectares Total	Kilomètre-Carrés Total	km² ETANG DU ROUSSET	km² LAC D'ANNECY	km² LAC LEMAN	km² LAC ERIE	km² LAC MICHIGAN	km² MER CASPIENNE
Jour n°0	1	0,0001	0,00000001	0,0000000001						
Jour n°1	2	0,0002	0,00000002	0,0000000002						
Jour n°2	4	0,0004	0,00000004	0,0000000004						
Jour n°3	8	0,0008	0,00000008	0,0000000008						
Jour n°4	16	0,0016	0,00000016	0,0000000016						
Jour n°5	32	0,0032	0,00000032	0,0000000032						
Jour n°6	64	0,0064	0,00000064	0,0000000064						
Jour n°7	128	0,0128	0,00000128	0,0000000128						
Jour n°8	256	0,0256	0,00000256	0,0000000256						
Jour n°9	512	0,0512	0,00000512	0,0000000512						
Jour n°10	1 024	0,1024	0,00001024	0,0000001024						
Jour n°11	2 048	0,2048	0,00002048	0,0000002048						
Jour n°12	4 096	0,4096	0,00004096	0,0000004096						
Jour n°13	8 192	0,8192	0,00008192	0,0000008192						
Jour n°14	16 384	1,6384	0,00016384	0,0000016384						
Jour n°15	32 768	3,2768	0,00032768	0,0000032768						
Jour n°16	65 536	7	0,00065536	0,0000065536						
Jour n°17	131 072	13	0,00131072	0,0000131072						
Jour n°18	262 144	26	0,00262144	0,0000262144						
Jour n°19	524 288	52	0,00524288	0,0000524288						
Jour n°20	1 048 576	105	0,01048576	0,0001048576						
Jour n°21	2 097 152	210	0,02097152	0,0002097152						
Jour n°22	4 194 304	419	0,04194304	0,0004194304						
Jour n°23	8 388 608	839	0,08388608	0,0008388608						
Jour n°24	16 777 216	1 678	0,16777216	0,0016777216	0,50	28	600	25 000	117 000	370 000
Jour n°25	33 554 432	3 355	0,33554432	0,0033554432						
Jour n°26	67 108 864	6 711	0,67108864	0,0067108864						
Jour n°27	134 217 728	13 422	1,3	0,0134217728	3%	0%	0%	0%	0%	0%
Jour n°28	268 435 456	26 844	2,7	0,0268435456	5%	0%	0%	0%	0%	0%
Jour n°29	536 870 912	53 687	5,4	0,0536870912	11%	0%	0%	0%	0%	0%
Jour n°30	1 073 741 824	107 374	10,7	0,11	21%	0%	0%	0%	0%	0%
Jour n°31	2 147 483 648	214 748	21,5	0,21	43%	1%	0%	0%	0%	0%
Jour n°32	4 294 967 296	429 497	42,9	0,43	86%	2%	0%	0%	0%	0%
Etang du Rousset 0,5km² Jour n°33	8 589 934 592	858 993	85,9	0,86	172%	3%	0%	0%	0%	0%
Jour n°34	17 179 869 184	1 717 987	171,8	1,72		6%	0%	0%	0%	0%
Jour n°35	34 359 738 368	3 435 974	343,6	3,44		12%	1%	0%	0%	0%
Jour n°36	68 719 476 736	6 871 948	687,2	6,87		25%	1%	0%	0%	0%
Jour n°37	137 438 953 472	13 743 895	1 374,4	13,74		49%	2%	0%	0%	0%
Jour n°38	274 877 906 944	27 487 791	2 748,8	27,49		98%	5%	0%	0%	0%
Lac d'Annecy 28Km² Jour n°39	549 755 813 888	54 975 581	5 497,6	54,98		196%	9%	0%	0%	0%
Jour n°40	1 099 511 627 776	109 951 163	10 995,1	109,95			18%	0%	0%	0%
Jour n°41	2 199 023 255 552	219 902 326	21 990,2	219,90			37%	1%	0%	0%
Jour n°42	4 398 046 511 104	439 804 651	43 980,5	439,80			73%	2%	0%	0%
Lac Léman 600 km² Jour n°43	8 796 093 022 208	879 609 302	87 960,9	879,61			147%	4%	1%	0%
Jour n°44	17 592 186 044 416	1 759 218 604	175 921,9	1 759,22				7%	2%	0%
Jour n°45	35 184 372 088 832	3 518 437 209	351 843,7	3 518,44				14%	3%	1%
Jour n°46	70 368 744 177 664	7 036 874 418	703 687,4	7 036,87				28%	6%	2%
Jour n°47	140 737 488 355 328	14 073 748 836	1 407 374,9	14 073,75				56%	12%	4%
Lac Erié 25 000 km² Jour n°48	281 474 976 710 656	28 147 497 671	2 814 749,8	28 147,50				113%	24%	8%
Jour n°49	562 949 953 421 312	56 294 995 342	5 629 499,5	56 295,00					48%	15%
Jour n°50	1 125 899 906 842 620	112 589 990 684	11 258 999,1	112 589,99					96%	30%
Lac Michigan 117 000 km² Jour n°51	2 251 799 813 685 250	225 179 981 369	22 517 998,1	225 179,98					192%	61%
Mer Caspienne 370 000 km² Jour n°52	4 503 599 627 370 500	450 359 962 737	45 035 996,3	450 359,96						122%

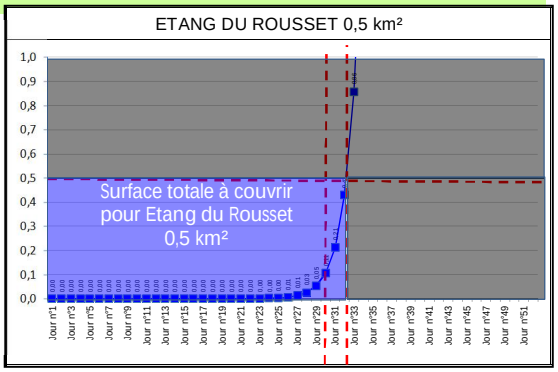

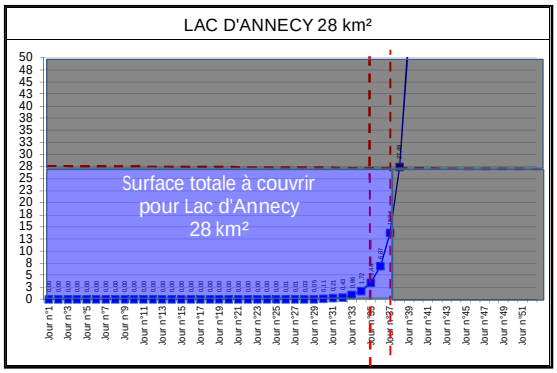

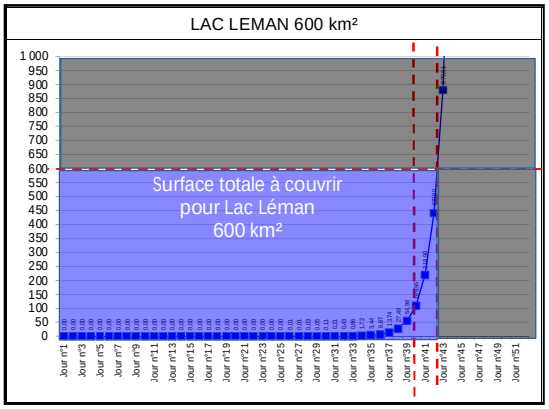

Un phénomène **à évolution exponentielle** est donc un phénomène dont la dynamique de départ est très lente voire imperceptible durant plus de 90% de son temps d'évolution et qui, dans les 10% récents de cette évolution, va monter très rapidement à son paroxysme final.

La paradoxe du nénuphar illustre par l'exemple, ce type de comportement d'un phénomène (dont la simulation mathématique) qui peut doubler dans son ampleur tout les jours pendant près d'un mois, sans qu'aucun observateur d'une population qu'il l'a sous les yeux, ne puisse le déceler et qui, au moment ou sa présence est détectée (au travers de moins de 10% de surface impactée) durant le 29ième jour, n'a plus le temps de réagir pour l'endiguer puisque la totalité du phénomène se développe et s'achève dans le courant de moins des 2 jours suivants.

Le phénomène de progression d'une pandémie dans une population (comme celui de la croissance des nénuphars sur un plan d'eau) **est un phénomène à évolution exponentielle. Quand on s'aperçoit de sa présence, il est déjà quasi trop tard pour l'endiguer.**

Premier Cadastre de Lugny-les-Charolles – 1822 (Patrick BOUILLON)

Bien qu'il est paru après l'abdication et le décès de Napoléon Ier (1769-1821), le premier cadastre de 1822 est le fruit de la puissante réorganisation administrative de l'Empire Napoléonien.

Le cadastre napoléonien ou ancien cadastre est un cadastre parcellaire unique et centralisé, institué en France par la loi du 15 septembre 1807, à partir du « cadastre-type » défini le 2 novembre 1802. C'était un outil juridique et fiscal, permettant d'imposer équitablement les citoyens aux contributions foncières. Il fut levé par les méthodes de l'arpentage et sa révision a été rendue possible par la loi du 16 avril 1930.
Un arrêté du 12 Brumaire an XI (2 Novembre 1802) prescrivit d'étendre ces travaux à toutes les communes, puis une instruction ministérielle de 1805 ordonna de faire des expertises parcellaires à l'aide des plans par masses de culture.

En France, le cadastre a une valeur essentiellement fiscale, puisqu'il sert de base au calcul de l'impôt foncier.
Il ne possède pas de valeur juridique (sauf en Alsace-Moselle), la propriété au sens du droit étant fixée par des plans d'arpentage et les bornages établis par les géomètres-experts.

Le Cadastre de 1822 de Lugny-les-Charolles en particulier - et celui de toutes les autres communes en général - sont intéressants en cela qu'ils représentent pour une grande partie, le découpage de toutes les seigneuries datant de l'ancien mode d'avant la révolution française.

En ces temps là , la propriété des terres était répartie et morcelée en de nombreux fiefs dont les titulaires (qui pouvaient être soit nobles ou soit simples bourgeois non nobles mais suffisamment aisés pour les avoir achetées) établissaient ainsi un lien de vassal à un suzerain dont leur fief dépendait.

Ses suzerains étaient souvent eux-mêmes vassaux d'un plus puissant suzerain (noble le plus souvent) soit un Comte ou un Duc, ces mêmes duc étant à leur tout souvent vassaux d'un roi ou d'un membre d'une famille royal.

Chacun de ses fiefs était un « micro-état » qui avait pour certains d'entre eux un droit de justice également sur leur territoire. Les seigneurs pouvaient avoir leur milice ou leur armée qu'il entretenait à leur frais.

Lorsqu'un grand suzerain, Duc ou Roi, convoquait le « ban et l'arrière ban » de son territoire cela revenait à donner le signal à tous les vassaux de mobiliser leurs milices ou petite armée au services de leur suzerain.

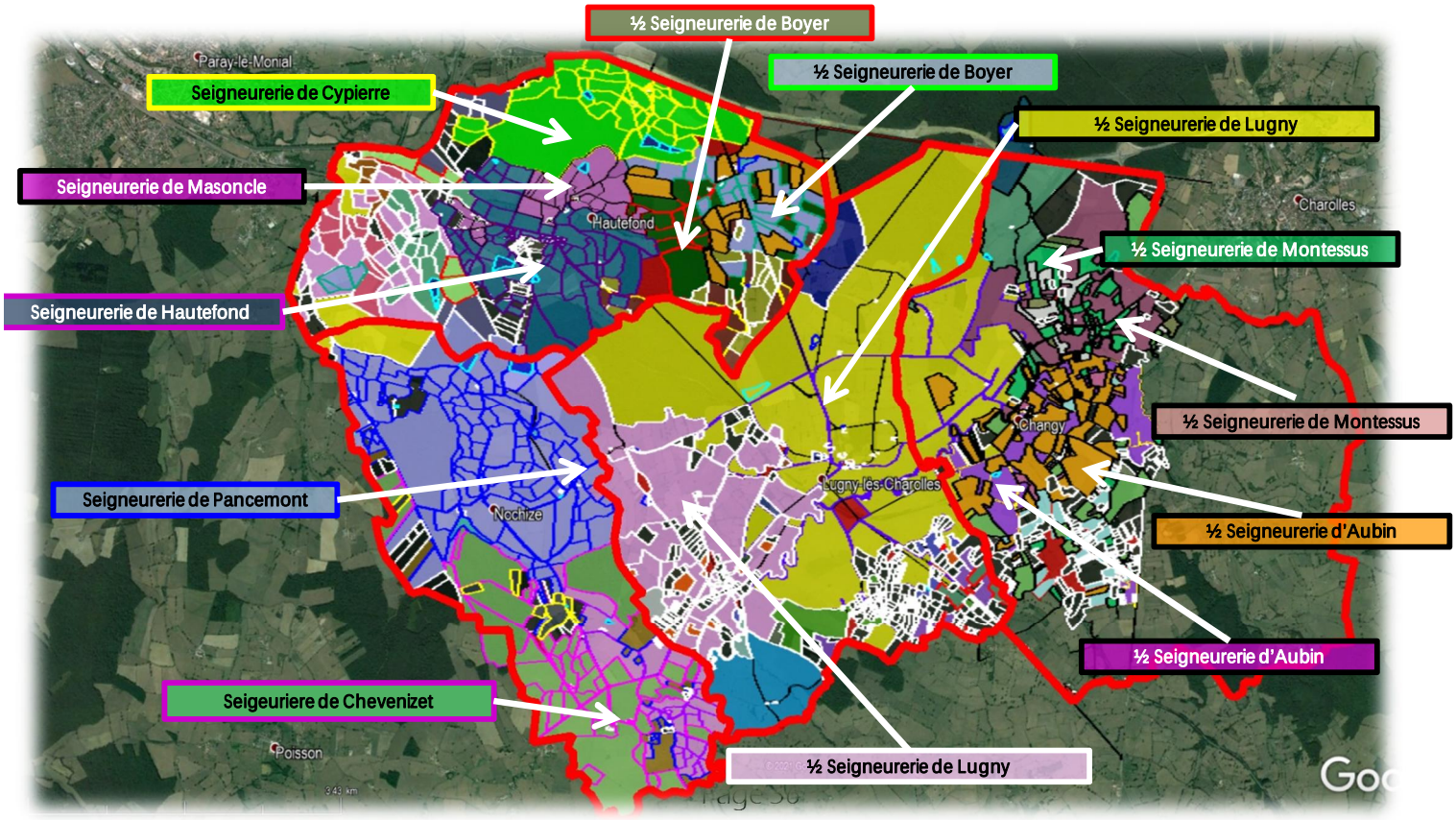

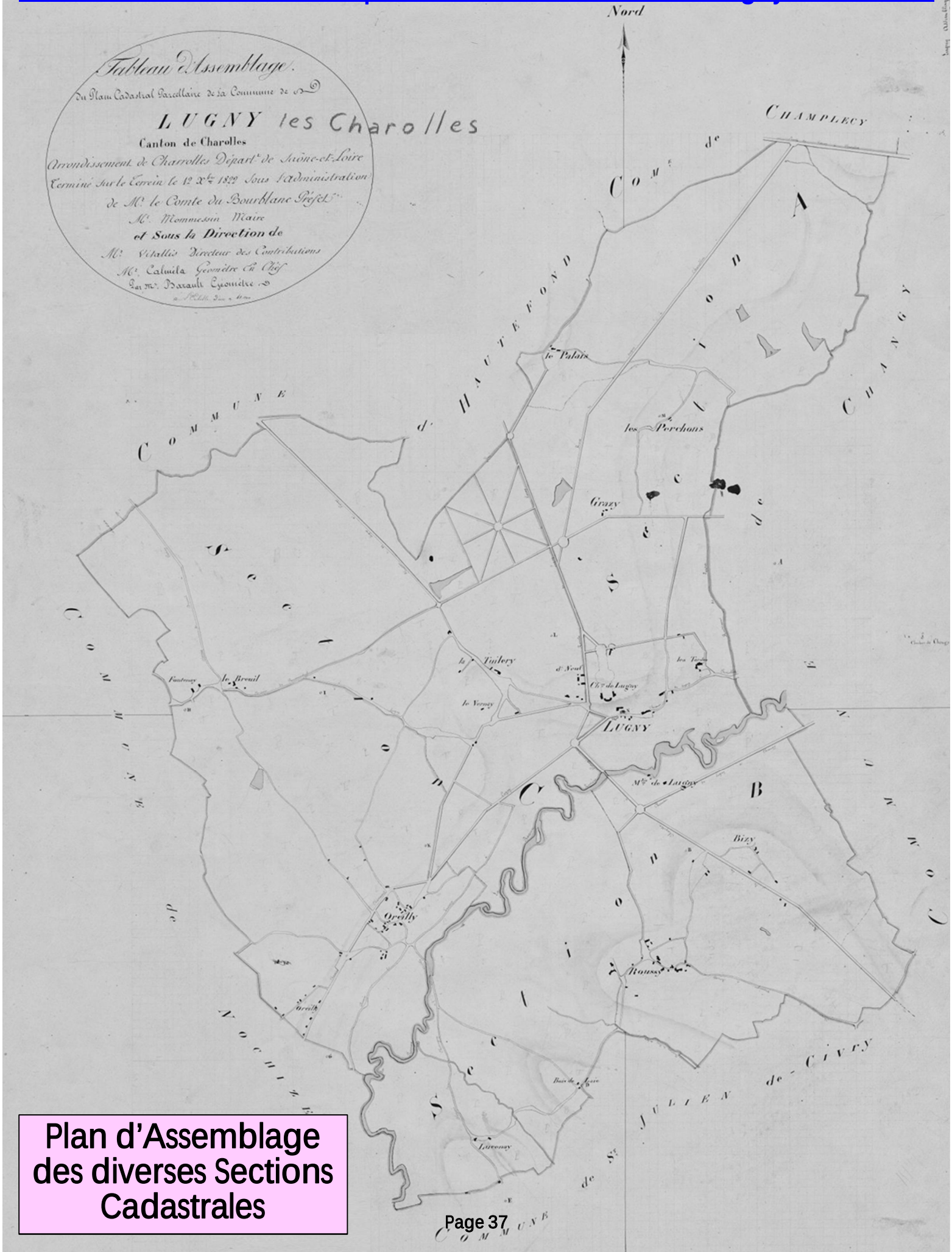

Plan d'Assemblage des diverses Sections Cadastrales

Section A1

(Le Palais, Bois de Grazy)

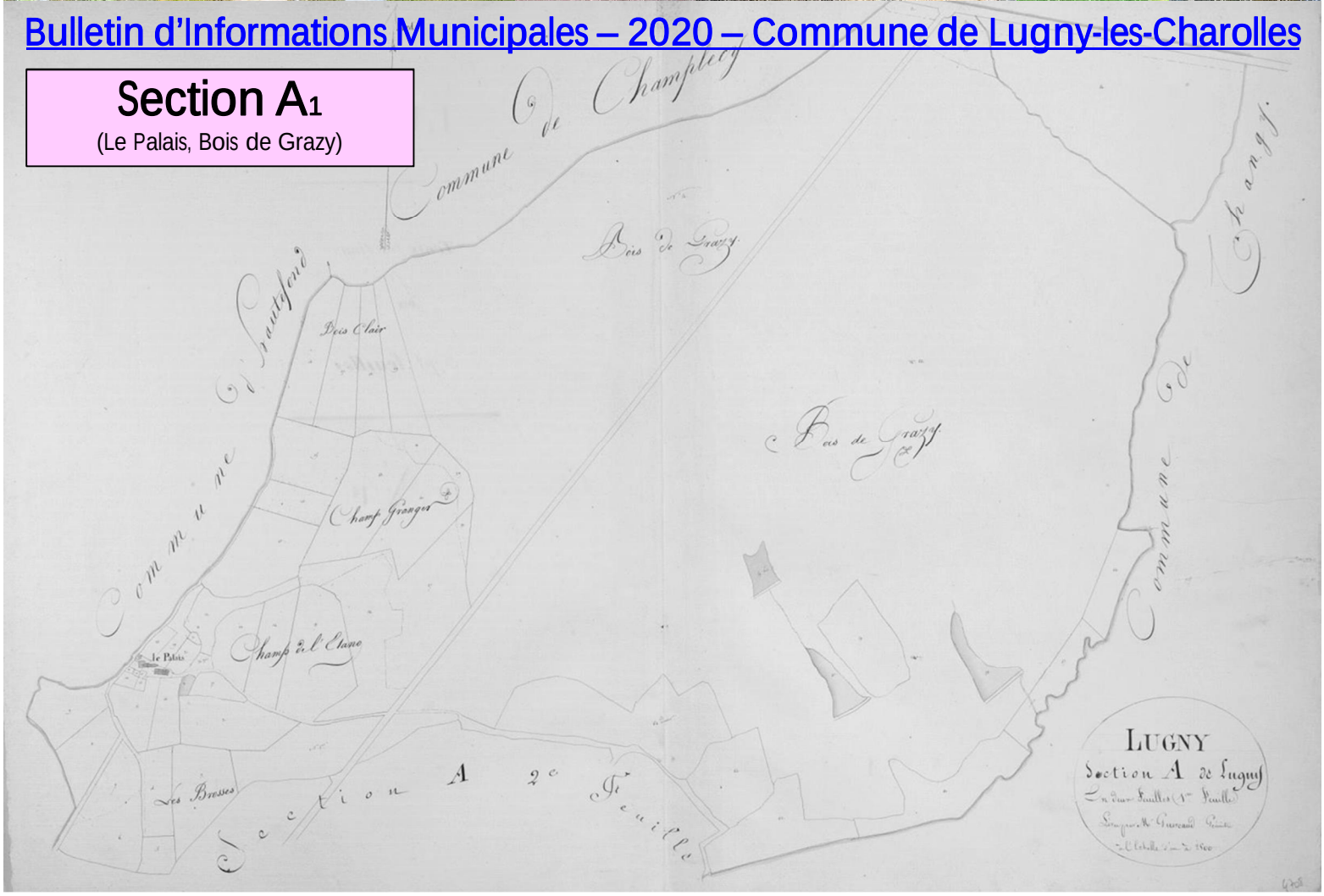

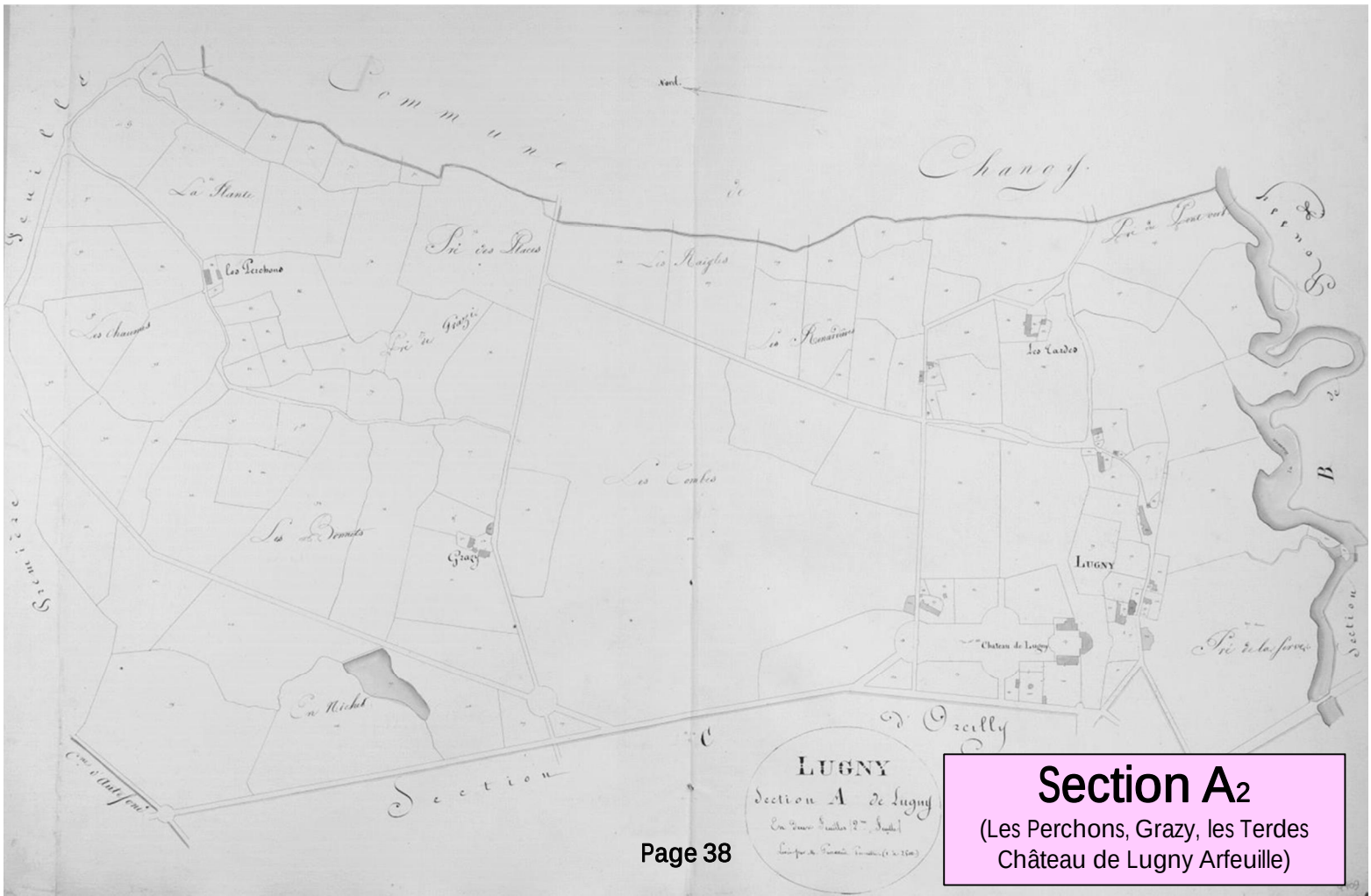

Section A2

(Les Perchons, Grazy, les Terdes
Château de Lugny Arfeuille)

Section B1
(Roussy, Bizy, Moulin)

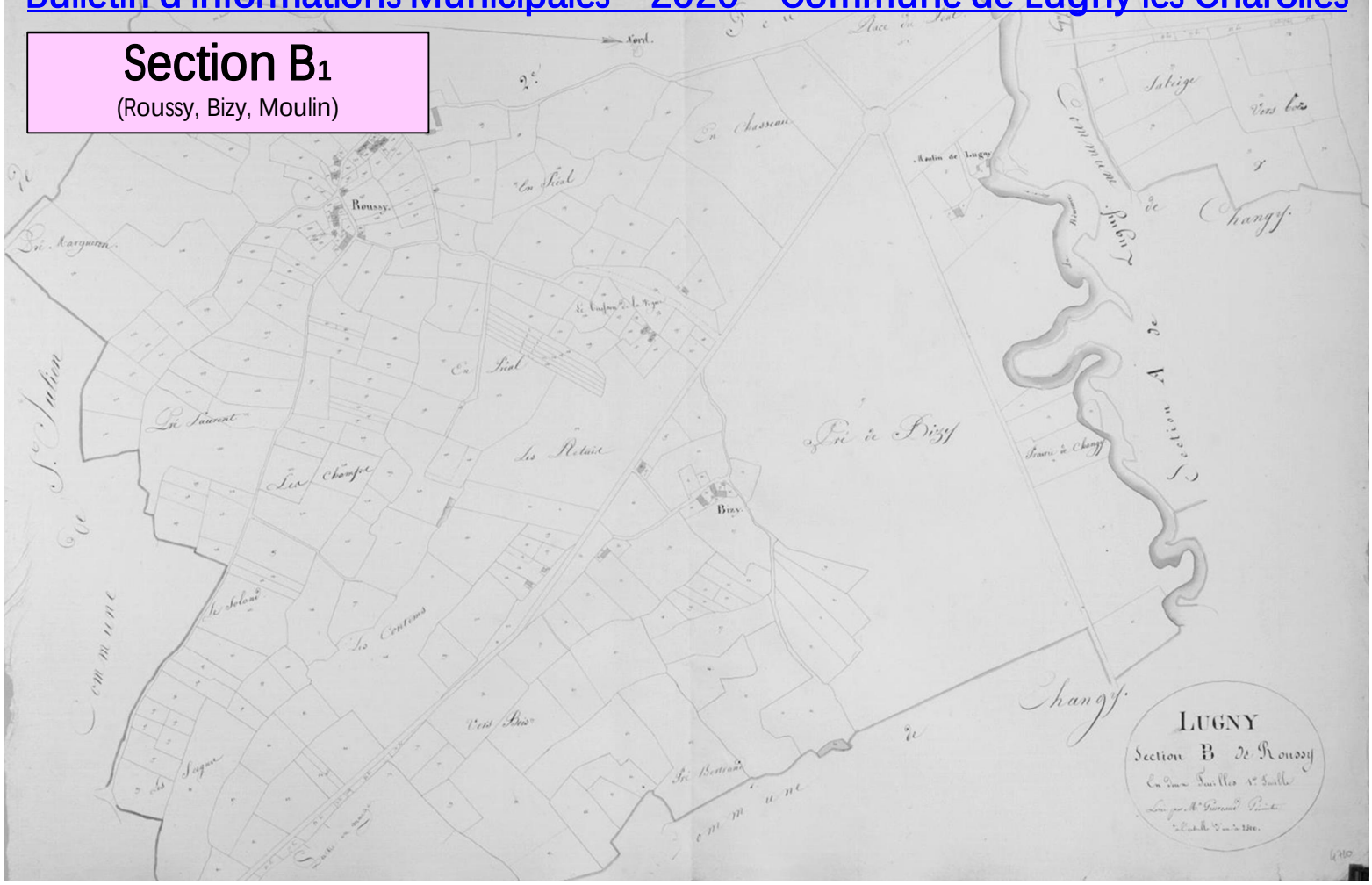

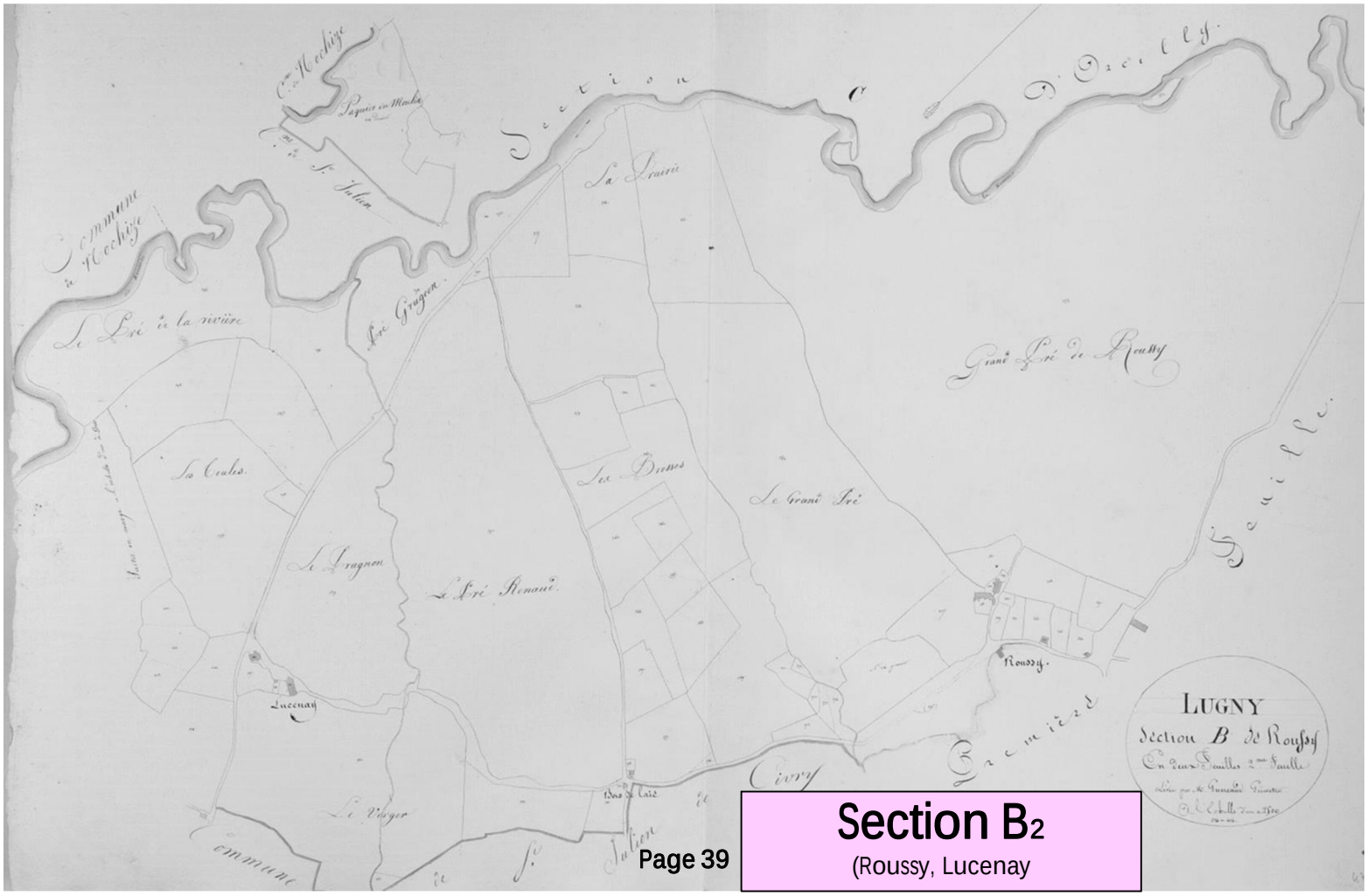

Section B2
(Roussy, Lucenay

Section C1

(Orcilly, Les Boulays, Les Cadolles)

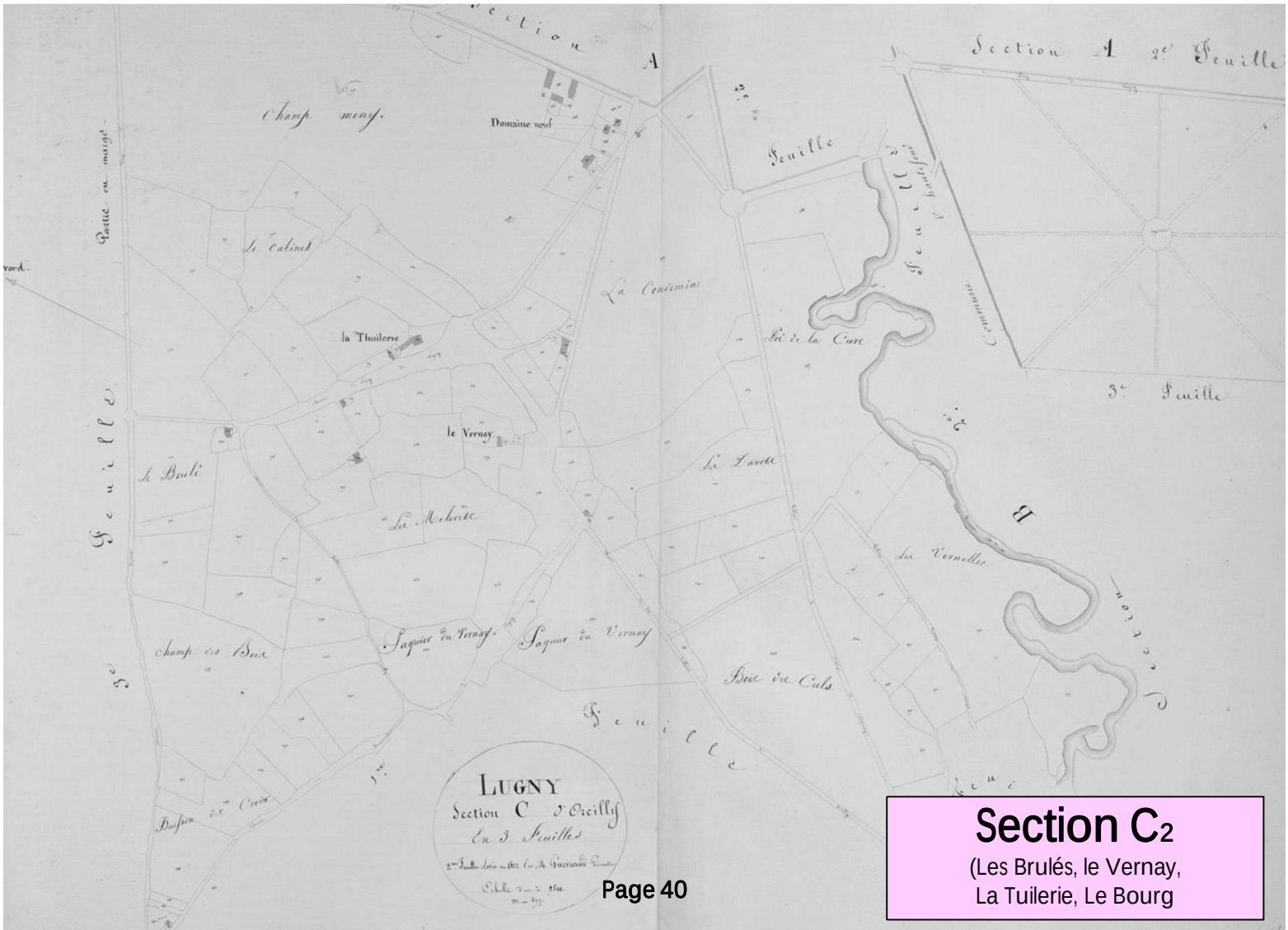

Section C2

(Les Brulés, le Vernay, La Tuilerie, Le Bourg

Bulletin d'Informations Municipales – 2020 – Commune de Lugny-les-Charolles

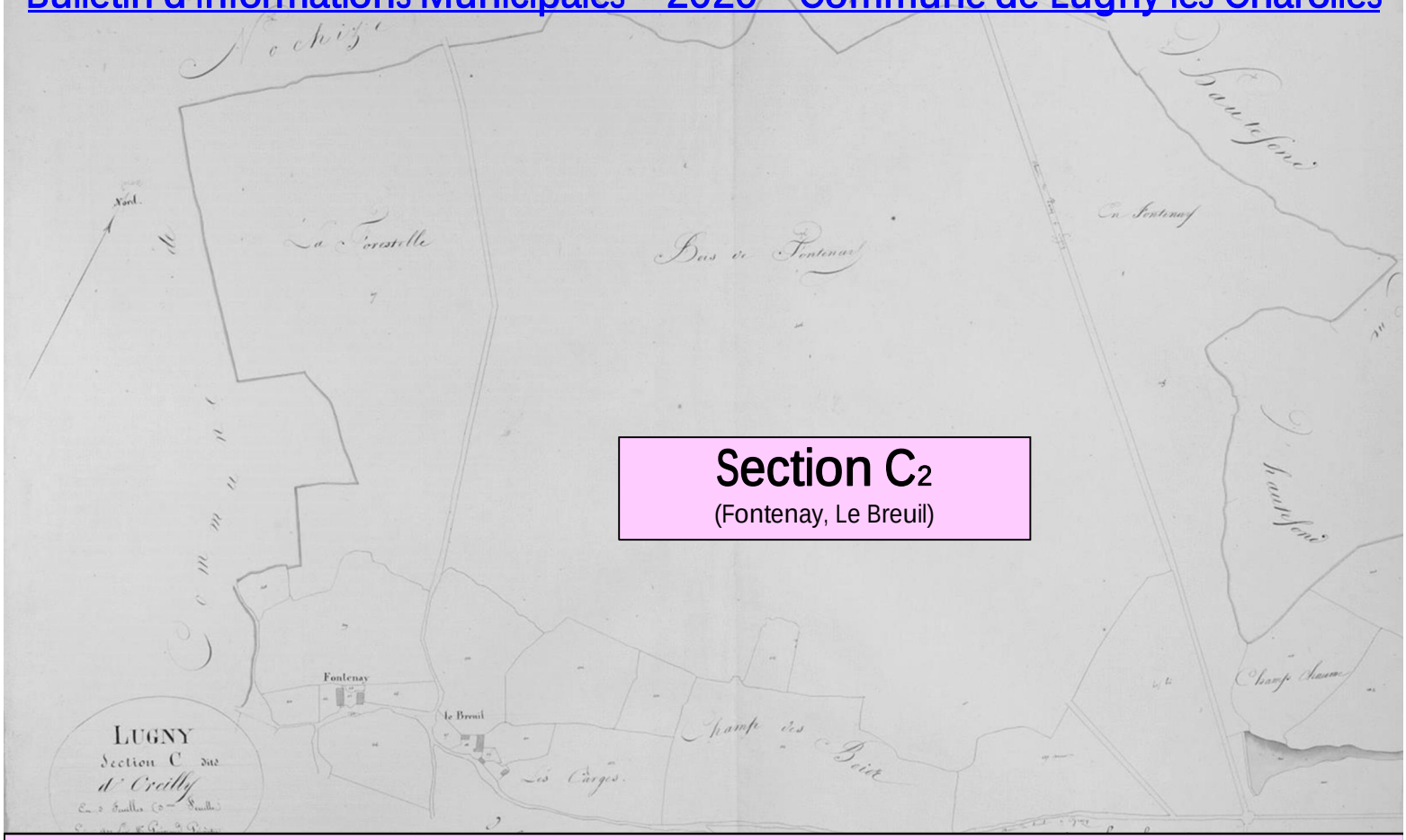

Section C2

(Fontenay, Le Breuil)

Etat des Sections Cadastrales des Propriétés Bâties et non Bâties (extrait)

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des propriétaires.	NUMÉROS du plan.	CANTONS ou LIEUX DITS.	NATURE de PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE. A.	CONTENANCE. P.	CONTENANCE. M.	CLASSES.	REVENU. Fr.	REVENU. C.
Roux Jean le 1er à Lugny	1	Le Breuillet	bois	1	99	50	1	5	76
id	2	champ plat	terre	1	53	10	4-5	5	17
Joly fils à St Symphorien	3	le Breuillet	bois	1	98	80	2	6	37
Ebériaud fils le bon à haute fond	4	hoste de grain	bois		18	62	2	2	51
Ebériaud père id	5		bois		39	60	2	1	22
id	6	Pont le bois	bois	1	21	60	1	6	22
id	7		terre		15	90	3	7	13
id	8		terre	1	22	50	3-4	7	02
Ebériaud fils le bon à id	9		id	1	13	90	3-4	7	92
Ebériaud père id	10	plan au palais	pature		83	50	1		77
id	11	id	Jardin		01	80	1		54
id	12		id		01	10	1		18
Ebériaud fils le bon id	13		id		01	50	1		22
id	14		pature		03	50	1		31
Roux jean le 1er à Lugny	15	terre du paquin	terre		99	90	4	4	08
Feuillet aut. maire à Lugny	16		id		60	20	4	3	12
id	17	prés terre	id		36	90	4	1	47
Roux jean le 1er à Lugny	18	au gradiel	marais	1			mat. pature 3 cl.		72
Feuillet aut. maire de Lugny	19		bâtis et cours id		25	30	1		37
id	20		grange id id			50	1		37
Roux jean le 1er à Lugny	21		id			50	1		37
Joly fils à St Symphorien	22		id			50	1		37
Feuillet aut. maire de Lugny	23		bâtis id 1er id		01	10	1		54
Roux jean le 1er à Lugny	24		id 1er id		25	90	1		13
id	25		id				1	1	00
Joly fils à St Symphorien	26		id maison		03	50	1		50
Ebériaud fils le bon à haute fond	27		id				1	1	00
id	28		id 1er id		02	50	1		50
id	29		maison				1		
id	30		id		11	10	1	2	00
Joly fils à St Symphorien	31	près de la maison	pature		91	60	1	3	60
Feuillet aut. maire à Lugny	32		pré		22	90	1	2	00
Roux jean le 1er à Lugny	33 bis	au gradiel	pature		11	10	cont. 3e cl.		50
Joly fils à St Symphorien	34	Lot Lugny	Jardin		13	60	1		50
id	35	Lochin	terre		91	60	3	6	45
id	36	Pièce de Lugny	id		38	10	5	1	00
Roux jean le 1er à Lugny	37		id	1	20	80	5	1	50
Feuillet aut. maire de Lugny	38		id	2	52	20	5	6	30
id	39	Champ grangeot	bâtis	2	51	90	2	6	40
id	40		pature	9	11	60	2	11	60
id	41		bâtis		15	80	2		16
Roux jean le 1er à Lugny	42		id		30	90	2		77
id	43		terre	1	15	10	5	2	06
				29	51	60		115	17

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des propriétaires.	NUMÉROS du plan.	CANTONS ou LIEUX DITS.	NATURE de PROPRIÉTÉS.	CONTENANCE. A.	CONTENANCE. P.	CONTENANCE. M.	CLASSES.	REVENU. Fr.	REVENU. C.
Joly fils à St Symphorien	41	champ grangeot	bâtis		37	30	2		76
id	42		terre	2	52	50	5	8	21
Ebériaud fils le bon à haute fond	43	le rigoul	id	2	05	10	5	3	29
Ebériaud père id	44		id		70		5	1	12
id	45		id	1	56	60	5	2	52
Perrier aîné à Charolles	46	bois clair	bâtis	1	52	60	1	6	72
Joly fils à St Symphorien	47		id	1	56	60	1	6	81
Roux jean le 1er à Lugny	48		id	1	50		1	5	38
Feuillet aut. maire à Lugny	49		id	1	39	10	1	5	68
Marquis de Lévis qui bois St Thérée	50	bois de gouay	id	35	71	10	1	157	65
id	51	sur la route de charolles	terre		17	60	5		91
id	52	id	id		13	60	5		81
Roux jean le 1er à Charolles	53	le gouay bois	id		15	90	5	1	59
id	54		bâtis	2	37	90	1	61	70
Marquis de Lévis qui bois St Thérée	55	en gouay	id	102	18	50	3 p. 1 2	461	90
Thomas jean à Charolles	56	bois de fontaine	id	1	18	90	1	4	54
marquis de Lévis qui bois St Thérée	57		id	1	29	50	1	4	15
id	58	étang de la grange	étang		28	90	1	2	07
id	59	terre des Bruyères	terre	1	26	90	5	3	51
id	59 bis	étang grangeot	étang		21		1	1	12
id	60	id de fontaine	étang		84	50	1	1	50
id	61	pré étroit	pature	2	51	50	1	10	30
id	62	étang de fontaine	pré	2	50	50	2-3	39	71
id	63	étang rolin	terre	1	14		4	9	89
id	64	étang minéra	id	2	37	90	2	22	51
id	65	étang de vers chaud	id	2	56	90	2-3	5	60
id	66		bois		29	50	2		58
id	67	pré de monsieur	pré	1	36	30	3	22	69
id	68	la pelante	terre	3	10	50	3 p. 2 3 p. 4	36	90
Roux jean le 1er à Lugny	69	le pores	pré		36		3	12	66
Ebériaud père à haute fond	70	pré de fontaine	id		63	10	3	16	18
Marquis de Lévis	71	la pelante	id	2	25	50	3	27	26
id	72	pré goulet	id		86	90	3	10	50
id	73	pré de gouay	id		18		3	6	52
id	74	pagnie de merrel	pré	1	61	30	3	20	20
id	75		pature	1	61	30	2	6	06
id	76	pré du plan	pré	3	31	50	3 p. 2 3 p. 4	150	78
id	76	la rivière	terre	2	69	50	3	28	90
id	77	pré de gouay	pré	2	27	70	3 p. 2 3 p. 4	69	69
id	78	pré pré de merrel	id		15	50	2	20	39
id	79	la forge	terre		79	70	3	6	95
id	80	du Gouhier	bois		79	60	2	2	37
Joly fils à St Symphorien	81	pré des perdrons	pré		86	50	3	11	29
id	82		terre		28	90	3	2	69
Feuillet aut. maire de Lugny	83		pré		94	50	3	9	00
				309	11	50		1272	37

Les propriétaires des plus grandes portions du territoire communal en 1822

	Guy-Antoine **de LÉVIS-GAUDIES** Époux de Madeleine-Zoé LE PELLETIER des FORTS	Enfants de Gui-Henri **de LÉVIS-GAUDIES** Antoinette-Madeleine **de LÉVIS-LUGNY** Dernière héritière des de LÉVIS, Marquis de Lugny, possesseurs de la Baronnie de Lugny depuis 1420 Elle-même fille de Marc-Antoine II **de LÉVIS-LUGNY** et Louise-Madeleine **GRIMOD de LA REYNIERE**, les reconstructeurs du Château de Lugny entre 1765 et 1775.	Environ 850 ha
	Antoinette-Louise **de LÉVIS-GAUDIES** Epouse de Hubert de LA FERTÉ-MEUNG		Environ 350 ha
	Catherine **JORDAN** (1751-1821) Veuve Dominique VIONNET (1746-1794) De « Lucenay »	Veuve de Dominique **VIONNET**, Bourgeois Marchand Négociant et Fabricant de Soie, Recteur de l'Hôtel-Dieu à Lyon (exécuté par les Tribunaux révolutionnaires). Elle-même fille de Antoine-Henri **JORDAN** et Marie-Madeleine **BRIASSON**, Bourgeois Marchand Négociant de Soie et Banquier à Lyon et Echevin de cette ville	Environ 100 ha
	Famille **THERIAUD** De « Le Palais »	les **THERIAUD** sont une famille de Fendeurs de Bois de père en fils, installés au Bois du Palais depuis plus de 200 ans, sans doute exploitant les bois de la Baronnie de Lugny pour leur seigneurs (et sans doute pour certains d'entre eux leur gruyer – régisseur des forêts -)	Environ 50 ha
	Famille **MONTMESSIN-JANILLON** Et ses héritiers de « Roussy »	François **MONTMESSIN** (1794-1850) Epoux de Antoinette **JANILLON** (1791-1850), Marchand Négociant de Bétail de « Roussy » Maire de Lugny-les-Charolles de 1821 à 1852.	Environ 30 ha
	Famille **DESPIERRES-DUMONT** Et ses héritiers de « Roussy » et « Bizy »	Claude **DESPIERRES** (1770-1841), Marchand Négociant de Bétail de « Vaulx-de-Chizeul » à Saint-Julien-de-Civry, issu de PRIZY Epoux de Françoise **DUMONT** (1772-1834)	Environ 30 ha
	Famille **LARUE-JANNIAUD** Et ses héritiers de « Orcilly » et de « Le bourg »	Marchand Négociant de Bétail de « Orcilly » issu de NOCHIZE Jean **LARUE** (1765-1803) époux de Antoinette **JANNIAUD** (170-1840) est connu pour s'être porté acquéreur de (l'ancienne) église de Lugny lors de la vente des biens de l'église durant la période révolutionnaire, (que son épouse et son fils Jean **LARUE** (1793-1868) revendra à la commune).	Environ 30 ha
	Domaine et Places Communales		Environ 30 ha
		SOUS-TOTAL	Environ 1470 ha
		Tous les Autres Petits Propriétaires	Environ 200 ha
		TOTAL	Environ 1670 ha

La baronnie ancestrale de Lugny-les-Charolles comportait donc les 2 parties appartenant en 1822 aux familles **LEVIS-GAUDIES et LA FERTE-MEUNG et** issues du partage de l'héritage de la dernière héritière vivante des de LEVIS, **Antoinette-Madeleine de LEVIS-LUGNY,** restée seule héritière de son père **Marc-Antoine II de LEVIS-LUGNY, Marquis de LUGNY** (après le décès accidentel de son frère **Antoine-Louis de LEVIS-LUGNY** à Charolles, dernier titré Marquis de Lugny, et noyé dans sa calèche tombée à l'eau après l'emballement de ces chevaux).

- La partie LEVIS-GAUDIES (Jaune) sera achetée en 1843 par le Marquis Charles-Edmond **de CROIX-HEUCHIN**, époux de **Amélie de TOURNON-SIMIANE.** Lesquels l'apporteront en dotation à leur fille **Eugénie-Louise de CROIX-HEUCHIN** à l'occasion de son mariage en 1868 avec le Prince Belge Gustave **de CROŸ-SOLRE**.

- C'est ce couple **de CROIX / de CROŸ** qui passe à la postérité par l'intermédiaire des deux lettres « C » entrelacées qui figurent au dessus de la grande grille de l'entrée latérale du Château au niveau du croisement entre la Route de Paray et la Route des Bois (Photo ci-dessus).

- La fille ainée du couple, **Marguerite de CROŸ** l'apportera en partie en dotation à son époux Franc-Comtois **François-Théodule de GRAMMONT**, titré Marquis de Grammont qu'elle épouse en 1895. L'autre partie en étant détachée pour la dotation de la 3ième fille du couple **de CROIX / de CROŸ** , **Alix de CROŸ** , qui épouse en 1907, **René de LA CROIX de CASTRIES**.

- La partie initiale (Jaune) issue de l'héritage de LEVIS-GAUDIES, a été partagé en 2 de part et d'autre de la rivière Arconce pour constituer les héritages de GRAMMONT et de CASTRIES. Leur descendance (de GRAMMONT et de CASTRIES) est toujours propriétaire de leur ½ part initiale.

- La partie de LA FERTE-MEUNG (Violette) sera progressivement morcelée et vendue au fil du temps au 19ième siècle par ces propriétaires non résidents pour constituer une partie du territoire de la Commune qui a pu voir se développer au cours du 20ième siècle, des zones constructibles ayant permis de faire remonter le niveau de sa population retombée dans les années 1970 d'un niveau de 600 à 220 habitants après un exode rural massif au début du 20ième siècle, à un niveau de 350 au début du 21ième siècle.

Bulletin d'Informations Municipales – 2020 – Commune de Lugny-les-Charolles

Bilan Budgétaire des 3 derniers Mandats Municipaux (Patrick BOUILLON)

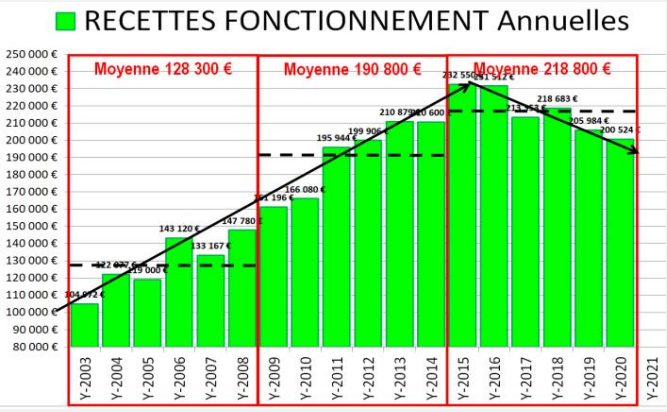

Depuis 2015, les recettes de la Commune baissent de puis 6 ans car l'Etat a réduit le montant des dotations aux collectivités à partir de 2015. Par ailleurs le taux des impôts n'augmente plus depuis 3 ans et l'augmentation annuelle des bases fiscales est également faible.
Enfin 2/3 des recettes fiscales de la commune sont prélevés par l'intercommunalité qui les reverse aux commune sous forme d'une attribution de compensation à valeur fixe depuis 2017

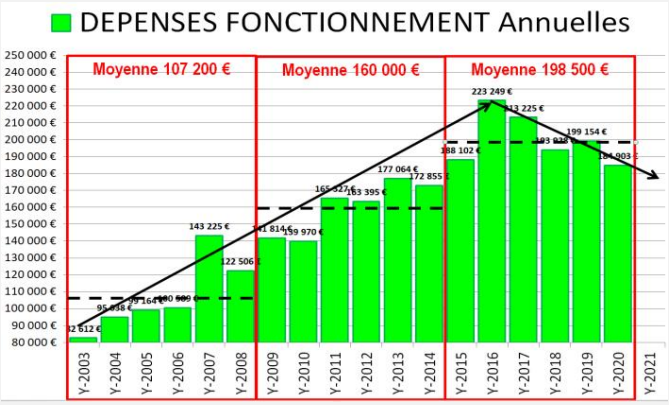

Depuis 2016 les dépenses de la Commune doivent être constamment baissées pour « encaisser » la dynamique de baisse des recettes. Ce sont les dépenses de personnel qui sont les plus fortes pour la commune depuis 2017. En 2017, le changement de mode de gestion du RPI et la suppression du SIVOS entraine la réduction d'une dépenses de 35 000 € au budget.

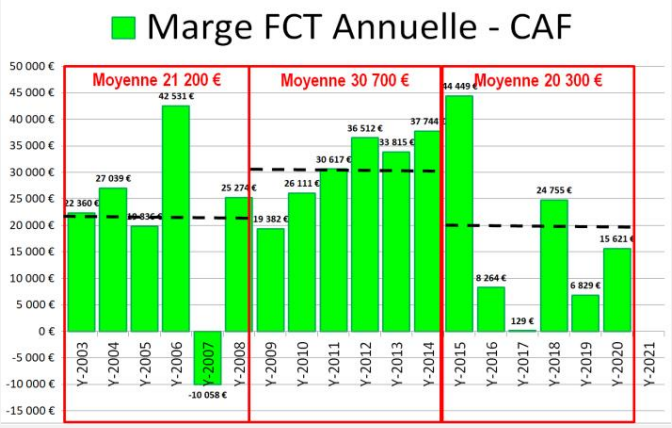

Depuis 2016, la résultante de la baisse continue des recettes et de la baisse plus rapide des dépenses a permis de maintenir la marge de fonctionnement annuelle (différence entre recettes et dépenses) à une valeur de 20 000 € en moyenne sur 6 ans, mais dont la moyenne sur les 3 dernières années est plus basse à 16 000 €.
La marge de fonctionnement permet de mobiliser annuellement des fonds propres pour faire de l'investissement et rembourser le capital de la dette. En 2021 la commune a une dette nulle.

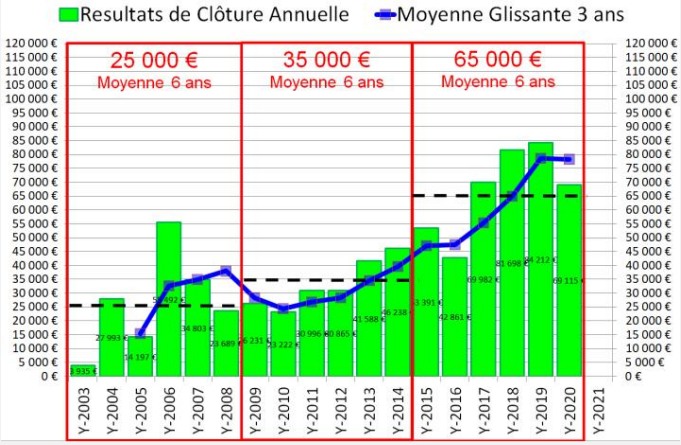

Après 2014, le montant moyen du résultat de clôture est passé volontairement de 35 000 € entre 2009 et 2014 à 65 000 € entre 2015 et 2021 ce qui permet un exercice budgétaire au quotidien plus facile (la commune à une trésorerie qui oscille à une valeur moyenne plus haute, la dispensant du risque de passer négatif sur le compte d'exercice)

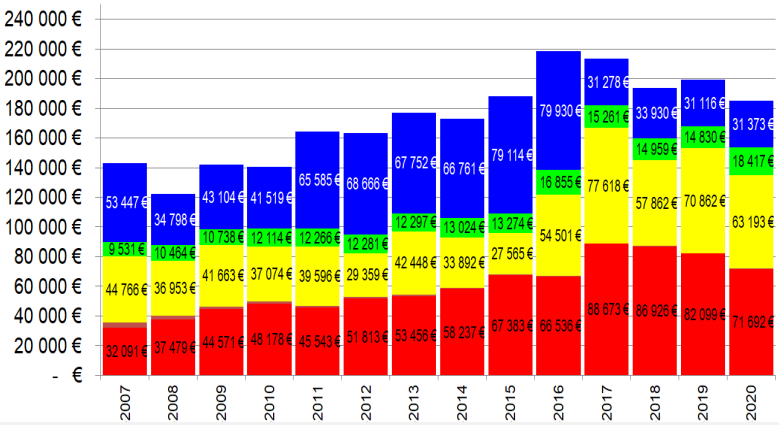

Lors de la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) pour la gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre Saint-Julien-de-Civry et Lugny-les-Charolles, la commune versait environ 35 000 € annuel au budget du SIVOS (et recevait en fin d'année environ 25 000 € en recette de clôture annuelle). Depuis 2017, le SIVOS a été dissous et le mode de gestion financière a été allégé au versement éventuel de la différence entre recette et dépenses constatées entre le 2 communes et le **chapitre 65** a été allégé de 35 k€ à partir de 2017.

Les dépenses de personnel ont régulièrement augmenté au fil des années a effectif constant, puis à partir de 2012 avec l'intégration d'un poste aidé supplémentaire à l'école , titularisé par la suite en 2015, puis l'intégration pendant 4 ans entre 2017 et 2020 d'un poste supplémentaire aidé non titulaire en administratif et 2 CDD à l'école arrêtés à leur tour à mi 2020. Les dépenses de personnel au **chapitre 12** de 2021 ne concerneront plus que 4 employés titulaires réalisant 1,9 équivalent temps-plein de 35h. Le chapitre 11 des frais généraux évolue chaque année impacté ou non par une grosse dépense d'entretien des bâtiment ou des voirie nécessaires. En 2017, le changement de mode de gestion du RPI (suppression budget SIVOS) a ramené dans le budget communal une dépense initiale du budget SIVOS de 20 k€ pour les dépenses de transport. Peu de charges financière au **chapitre 66** pour la commune. Le chapitre 65 intégrant les indemnités des élus évolue au gré des montants d'indemnités votés par l'assemblée nationale ainsi que le montant du budget voté en subvention aux associations locales (CASBA, Amicale Scolaire, Club Loisirs et Détente, AMDMR, Amis du Moulins...etc)

Bulletin d'Informations Municipales – 2020 – Commune de Lugny-les-Charolles

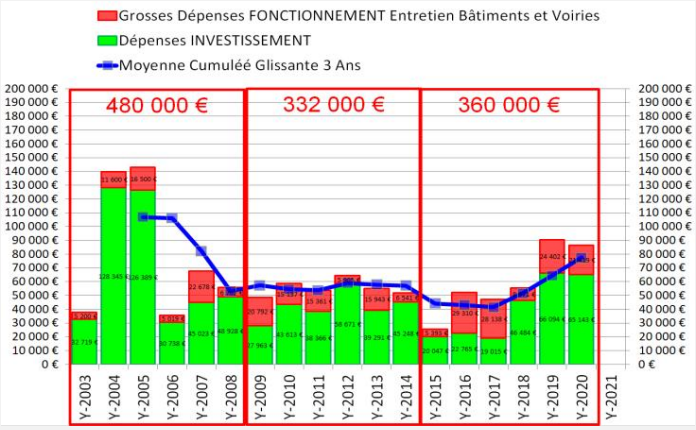

Le niveau des dépenses en investissement demeurent raisonnables pour une petite commune comme celle de Lugny-les-Charolles. Le dernier gros projet est celui de la construction de l'annexe Est de l'école entre 2003 et 2005. Par ailleurs la Commune a également de grosses sommes a sortir de son budget pour entretenir (hors investissement) ses bâtiments. Ces dépenses ne sont pas subventionnées.

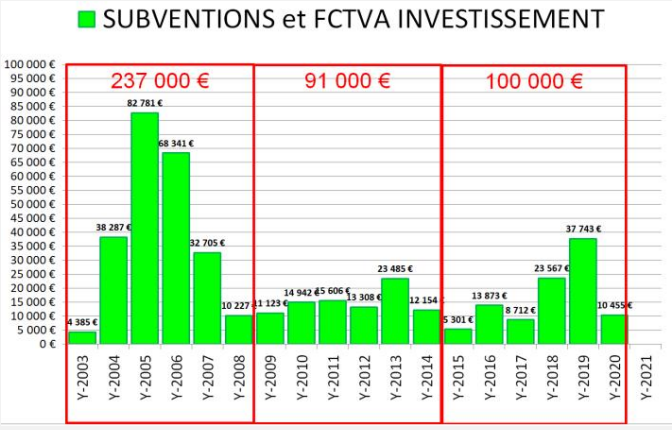

Le niveau des subvention perçues par la Communes pour mener à bien ses projets d'investissement et couvrir leurs dépenses est forcement proportionnel aux montant investis. Cependant on notre depuis 3 mandats à une réduction du pourcentage d'aide de l'etat
Entre 2003 et 2008 237/480= **50%**, puis entre 2009 et 2014, **91/332= 27%** et enfin entre 2015 et 2020, 100/360= **28%**.

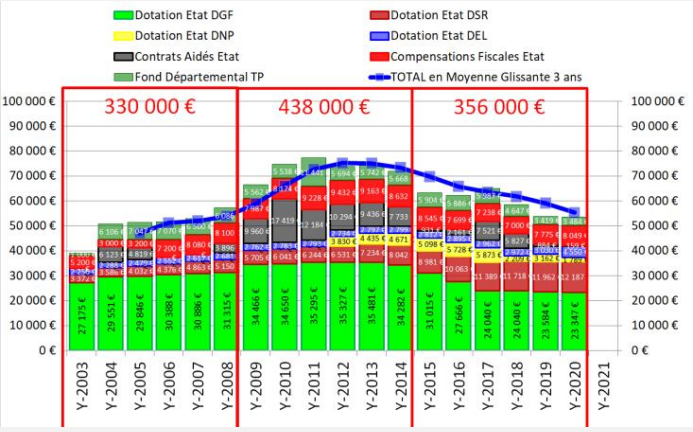

Le niveau cumulé de toutes les diverses Dotations de l'Etat est passé par un maximum entre 2012 et 2013. Mais depuis 2014, les apports au budgets d'une petite commune comme la nôtre, au budget communal ont baissé de 25 000 € passant de 77 à 52 000 € soit **– 33%.**
La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF en vert) est celle qui a le plus baissée. Seul le recours à des contrats aidés (en noir) a permis de maintenir le niveau au dessus de 70 k€. Mais au moment de leur suppression en 2018, le niveau a « sombré en deçà. La dotation de péréquation instaurée en 2011-2012 (en jaune) a baissée de moitié en 2017 au moment de la fusion CC LGC. Enfin il faut noter que le niveau de la dotation de solidarité rurale a été un moyen pour la commune de voir ces recettes augmenter(en marron) car elle a constamment augmentée de 4 k€ e2003 et 2008, puis 6 k€ entre 2009 et 2014 et désormais 10 k€ entre 20015 et 2020

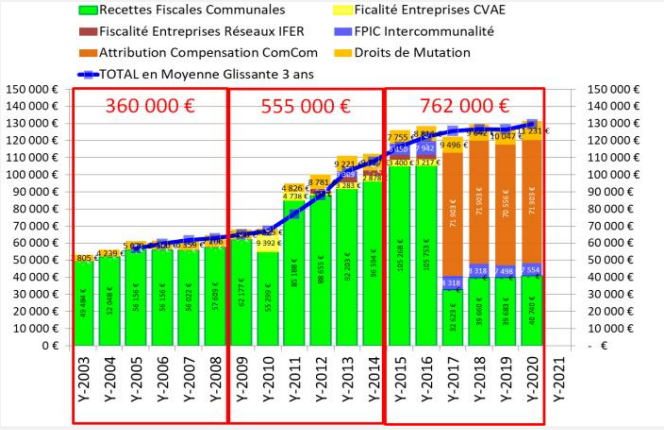

Le niveau cumulé de tous les ressources fiscales qui abondent en recettes au budget communal a beaucoup augmenté en 20 ans.
Mais le passage de 60 k€ à 110 k€ en 2011-2012 est du à une réforme fiscale de l'Etat qui a transféré un prélèvement fiscal départemental aux communes (le niveau payé par le contribuable est resté constant)
En échange l'Etat a commencé de prélever dans chaque budget communal un Fond de péréquation dit FNGIR (25 k€ pour la commune en dépenses) pour répartir entre toutes les communes.
Lugny perçoit dont 40 k€ en recette de dotation, mais est prélevé de 25 k€ en dépenses…Depuis 2017 et la fusion des CC au sein de la CC LGC, la commune ne perçoit que 33% de ses anciens revenus fiscaux. En compensation, la CC LGC lui verse une somme de 72 k€, mais cette somme n'est pas indexé sur l'inflation et n'est plus dynamique

Bilan des 3 derniers mandats communaux.

La gestion communale a connue en 20 ans plus de changements qu'elle n'en avait connu en 200 ans depuis leur mise en place après la révolution française et l'avènement de l'empire Napoléonien et sa vaste réforme de réorganisation administrative de l'Etat.

- L'ancienne taxe professionnelle communale a disparue entre 2009 et 2010 remplacée par la CFE (Contribution Forfaitaire des Entreprise)
- Puis la compétence économique a été transférée par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) vers des intercommunalités plus grandes et puissantes, mieux à même de l'exercer et de la coordonner sur un plus grand territoire avec plus de moyens financiers rassemblés et collectés au travers d'une CFE intercommunale.
- La même loi NOTRe et les fusions d'intercommunalités a obligé en 2017 les communes a compenser les augmentations de taux fiscaux intercommunaux par une baisse de leur taux fiscaux communaux (Taxe d'Habitation, taxes foncières du bâti et du non bâti)
- Depuis 2017, les communes (notamment celle de l'ancienne CC du Charolais dont Lugny-les-Charolles faisait partie) perçoivent de l'intercommunalité, une attribution de compensation (d'harmonisation des taux fiscaux précédent) équivalente à 66% du montant de leur anciens revenus fiscaux communaux, mais qui n'est plus dynamique (revalorisation annuelle des bases fiscales)
- Entre 2018 et 2020, l'Etat a supprimé pour le contribuable le paiement de la taxe d'habitation, en le compensant aux communes par un versement constant à sa valeur de 2017, sans engagement du maintien de cette compensation pour les prochaines années.
- Enfin, entre 2010 et 2020, l'Etat a dématérialisé toutes ses relations légales, fiscales, budgétaires …etc avec les collectivités territoriales, ce qui constitue en soi une transformation gigantesque des modes d'échanges administratif, mais qui accélère au quotidien le rythme de gestion et d'études des dossiers que des petites communes ont parfois du mal à intégrer.

Effectif Communaux (Patrick BOUILLON)

La commune de Lugny-les-Charolles emploie 4 agents communaux de catégorie C et titulaire de leur poste.

- Madame **Amandine BONIN** : Assistante d'Animation au sein de l'Ecole de Lugny auprès des classes de Maternelles pour une durée hebdomadaire de **28 heures** annualisées (en fait 40 heures par semaine sur 36 semaines de période scolaire) soit un taux horaire de 80% du temps plein de 35h légales.
  Elle est présente de 9h à 18h chaque jour de classe les LUNDI, MARDI JEUDI et VENDREDI.

- Madame **Marie-Anne GERBE** : Assistante administrative au sein du Secrétariat de Mairie pour une durée hebdomadaire de **16 heures** par semaine soit un taux horaire de 47% du temps plein de 35h légales
  Elle est présente les LUNDI ET MERCREDI après-midi et le VENDREDI matin

- Madame **Catherine LAUGERETTE** : Assistante technique de Ménage pour une durée hebdomadaire de **7 heures** annualisées (en fait 10 heures par semaine sur 36 semaines de période scolaire) soit un taux horaire de 20% du temps plein de 35h légales
  Elle est présente les MERCREDI Après-midi et les SAMEDI Matins

- Monsieur Frédéric **MORIN-DESCHAMPS** : Assistant Technique d'Entretien des bâtiments et des voiries pour une durée hebdomadaire de **16 heures** par semaine soit un taux horaire de 47% du temps plein de 35h légales
  Il est présent les LUNDI et VENDREDI entre 8h00 et 12h00 et entre 14h00 et 18h00.

L'ensemble des agents communaux titulaire travaille donc pour un équivalent de 37 heures (28 + 16 + 7 +16) par semaine, soit l'équivalent de **1,91 ETP** (équivalent temps plein de 35 heures).
La masse salariale titulaire de la commune est de l'ordre de 60 à 70 k€ (en fonction du niveau des heures complémentaires éventuellement nécessaires effectuées pour les besoins du service au delà des contrats signés) et correspondant aux salaires nets versés et les charges salariales et patronales réglées.

Remerciements à nos Contractuelles (Patrick BOUILLON)

La commune de Lugny-les-Charolles a employé jusqu'en 2020, 3 autres agents communaux de catégorie C en CDD et non titulaire à leur poste.

- Madame **Laurence FERNANDES**: Assistante administrative au sein du Secrétariat de Mairie pour une durée hebdomadaire de **20 heures** par semaine soit un taux horaire de 57% du temps plein de 35h légales
  Depuis 2017, elle était présente les matins du LUNDI, MARDI, JEUDI et l'après-midi du VENDREDI

- Madame **Christine NEVERS** : Assistante d'Animation au sein de l'Ecole de Lugny en périscolaire pour une durée hebdomadaire de **7 heures** annualisées (en fait 10 heures par semaine sur 36 semaines de période scolaire) soit un taux horaire de 20% du temps plein de 35h légales
  Depuis 2017, elle était présente les matins du LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI entre 7h30 et 9h
  Et les Midis les même jours entre 12h et 14h
  Elle travaillait une semaine sur 2 en alternance avec Madame PALLOT..

- Madame **Jocelyne PALLOT**: Assistante d'Animation au sein de l'Ecole de Lugny en périscolaire pour une durée hebdomadaire de **7 heures** annualisées (en fait 10 heures par semaine sur 36 semaines de période scolaire) soit un taux horaire de 20% du temps plein de 35h légales
  Depuis 2017, elle était présente les matins du LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI entre 7h30 et 9h
  Et les Midis les même jours entre 12h et 14h
  Elle travaillait une semaine sur 2 en alternance avec Madame NEVERS.

L'ensemble des agents communaux non titulaires travaillait donc pour un équivalent de 34 heures (20 + 7 + 7) par semaine, soit l'équivalent de **0,97 ETP** (équivalent temps plein de 35 heures).

La masse salariale non titulaire de la commune était de l'ordre de 20 à 30 k€ (en fonction du niveau des heures complémentaires éventuellement nécessaires effectuées pour les besoins du service au delà des contrats signés) et correspondant aux salaires nets versés et les charges salariales et patronales réglées.

En 2021, les contrats CDD de Madame PALLOT et Madame NEVERS (par ailleurs arrivées toutes 2 à l'âge limite de 67 ans d'employabilité dans la fonction publique) ne seront pas renouvelés en raison de la baisse significative des effectifs de l'Ecole (passés de 85 en 2015 à 58 à la prochaine rentrée de 2021-22) et de la suppression d'un poste d'enseignants par l'Education Nationale à la même rentrée de 2021-22. Dans le même temps, le contrat CDD de Madame FERNANDES ne sera non plus pas renouvelé en raison de la baisse des recettes constante observées au budget depuis 2015 qui ne permettait pas à l'observation des données du budget primitif 2021 de maintenir des dépenses de personnel au niveau observé entre 2017 et 2020.

Qu'il soit permis ici , au nom du Maire et de tous les membres du Conseil Municipal, de remercier
Mesdames **FERNANDES**, **NEVERS** et **PALLOT**
pour leur contribution de travail au sein de notre collectivités pendant ces 4 dernières années.
Nous formulons pour chacune d'entre elles des vœux de pleins succès pour la suite de leur parcours personnel et professionnel de vie et nous n'oublions pas le bien et la contribution qu'elles ont chacune apporté à notre organisation de travail durant leur présence parmi nous.

Photos de Lugny-les-Charolles en 2020 (Marie-Anne GERBE)

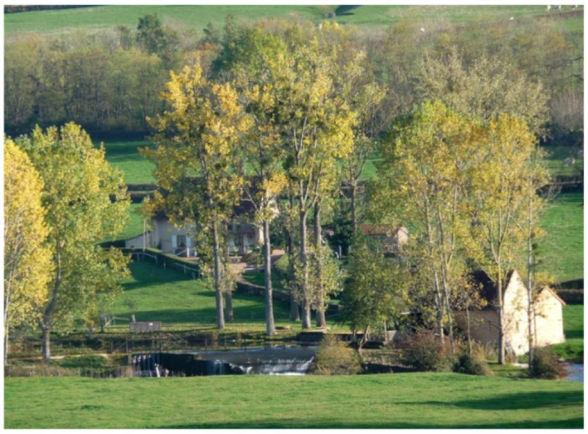

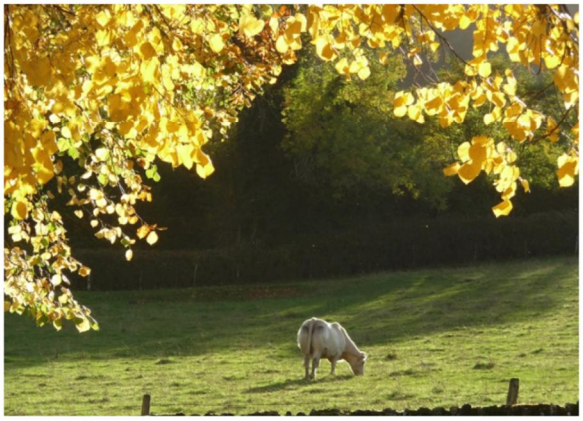

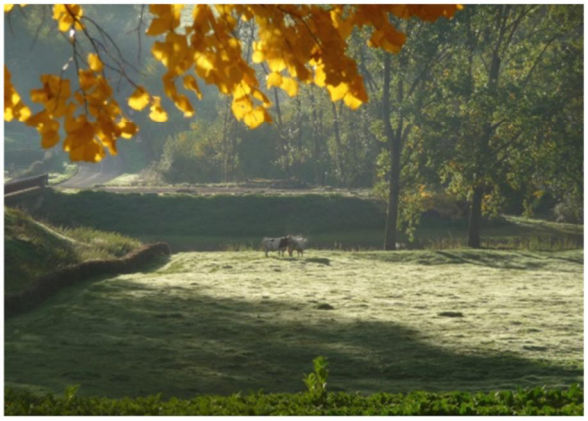

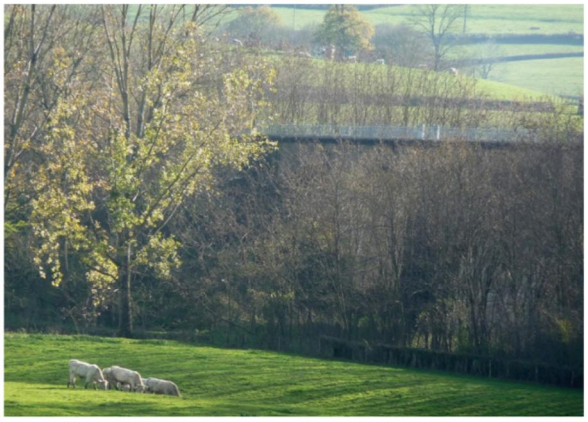

Les Déraillements de à Lugny-les-Charolles (Patrick Bouillon)

Lugny-les-Charolles et sa gare situés sur la ligne de chemin de fer PLM/SNCF entre LYON et PARIS par la Vallée de l'Azergues et de la Loire, présentait un enjeu de communication très stratégique pendant les 2 guerres mondiale. L'une des deux voies qu'elle comportait était d'ailleurs la propriété de l'armée qui l'a conservée jusqu'au début des années 1980. Puis elle fut démontée et désormais une seule voie unique la compose, voir qui vient d'être entièrement refaite à la fin des années 2010 entre Paray-le-Monial et Lyon.
Construite à la fin des années 1890, le tronçon entre Lamure-sur-Azergues et Paray-le-Monial fut finalement mis en service en début du 20iè siècle en 1900. Cette construction a nécessité la mise en chantier de nombreux ouvrages d'art dont le plus impressionnant est le viaduc de Mussy-sous-Dun et sa petite vingtaine d'arches.
Sur la commune de Lugny-les-Charolles entre 1895 et 1905, la société PLM ouvrit deux gros chantiers : le percement du tunnel d'un demi kilomètre sous le hameau des brulés et les Champs du bois, dont l'évacuation des gravats permis l'édification du remblai d'accès au viaduc à 5 arches de franchissement de la rivière l'Arconce.
Ces chantiers amenèrent temporairement pendant un petite dizaine d'années un nombre important d'ouvriers à Lugny qui résidaient dans des baraquements de chantier localisés dans les Champ des Bois au dessus de la zone de percement du tunnel.

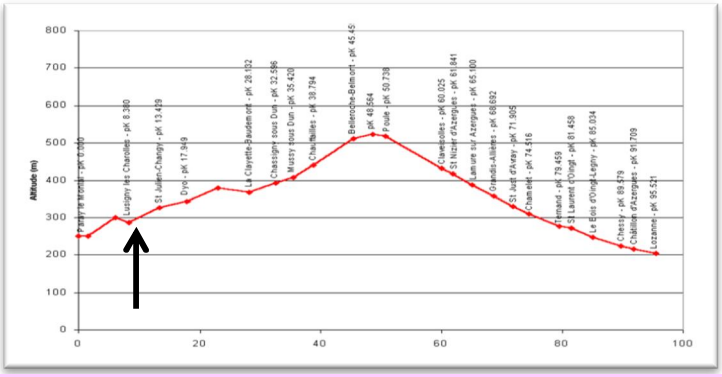

Le profil de la Ligne de Chemin de Fer laisse voir que Lugny-les-Charolles est dans un "creux" ou "puit" topographique du trajet : cela signifie qu'un détachement inopiné de wagon d'un convoi amène toujours ce dernier par gravité à se positionner au niveau de Lugny-les-Charolles, une fois détaché et livré à lui-même.
C'est pour cette raison, qu'eurent lieu à deux reprises des tamponnements ou déraillements de trains à Lugny-les-Charolles en 1917 puis en 1946, exactement au même endroit.
A chaque fois, un wagon s'étant détaché d'un précédent convoi, est venu se positionner par gravité dans le creux de Lugny (quelques centaines de mètres avant de début de l'accès au remblai du viaduc de franchissement de la rivière). Le convoi suivant est venu percuter le wagon livré à lui même occasionnant le déraillement du train.

Pendant la guerre de 1939-1945, quelques rares tentatives des maquis locaux de résistance ont visé le viaduc de Lugny mais elles ont toute échoué.
Le tronçon de Lugny et son viaduc était très proches de la ligne de démarcation.
En moins de 1 kilomètre s'enchainaient le viaduc, le remblai d'accès, la gare de Lugny, le passage à niveau entre la rue des Brulés et celle du Vernay et le tunnel où le train entrait encore en zone libre et ressortait quelques 450 m plus loin en zone occupée.
Lugny était doté de trois points de passage de la ligne de démarcation : en "Grazy", aux "Brulés" et au "Breuil" sont les deux derniers étaient très proches de la ligne de chemin de fer.

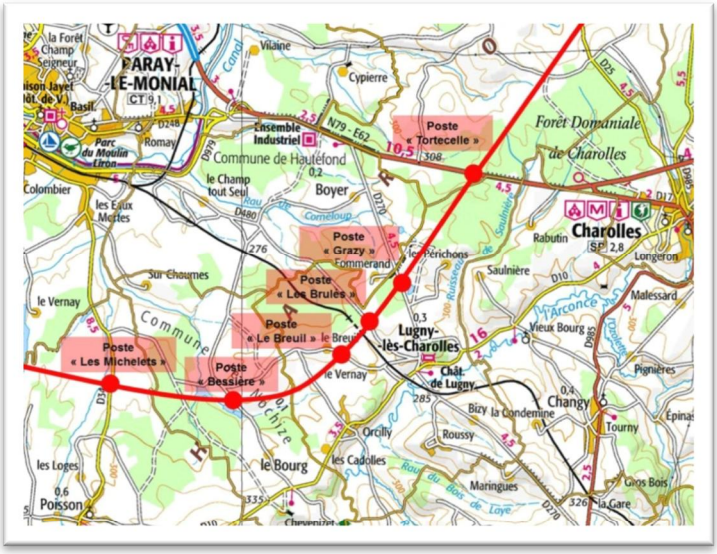

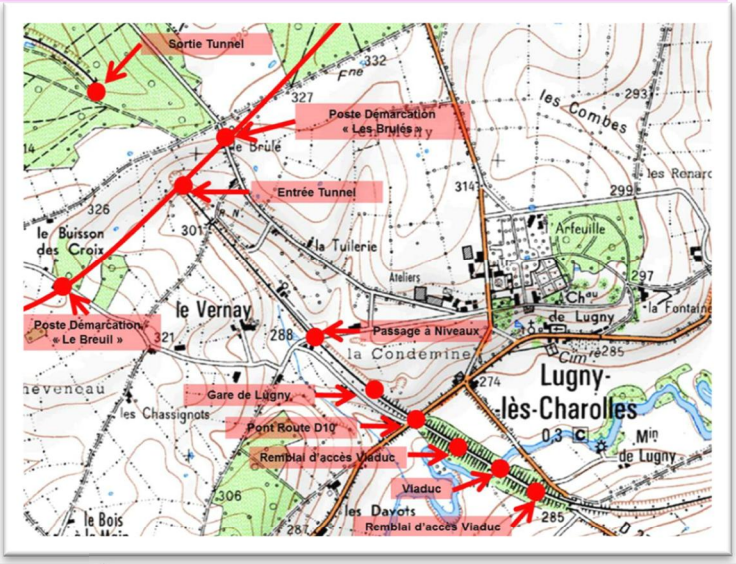

Ancienne Gare de Lugny-les-Charolles dans les années 1950

Déraillement de Lugny-les-Charolles de 1917

Déraillement de Lugny-les-Charolles de1946

Location Grande Salle Communale (100 places environ)

La Grande Salle Communale de Lugny-les-Charolles est la propriété de la Commune de Lugny qui a en charge de la maintenir dans un état de fonctionnement compatible avec son utilisation.
Elle est gérée par l'ACF – Association Communale des Fêtes -, Association privée qui gère au quotidien sa mise à disposition auprès des éventuels locataires qui en font la demande.
Pour joindre l'ACF et connaître les disponibilités de la Salle des Fêtes, un numéro de téléphone est à disposition :

Téléphone Réservation Salle : 06 52 03 78 65
Responsable : **Frédéric MORIN-DESCHAMPS**

Location Petite Salle Saint-Martin (40 places environ)

La Petite Salle St-Martin de Lugny-les-Charolles est la propriété de la Commune de Lugny qui a en charge de la maintenir dans un état de fonctionnement compatible avec son utilisation.
Elle est gérée par le Maire et le Conseil municipal qui gèrent sa mise à disposition pour les associations ou les habitants de la commune uniquement.
La Salle St-Martin vient d'être entièrement rénovée, murs, plafonds, huisserie, lumières et chauffage, ainsi que mobilier de cuisine
Pour joindre le Maire et connaître les disponibilités de la Salle St-Martin, un numéro de téléphone est à disposition :

Téléphone Réservation Salle : 06 85 73 33 13
Responsable : **Patrick BOUILLON, Maire**

Don du Sang

L'Amicale pour le Don du Sang Bénévole de CHAROLLES et de son canton organise une demi-douzaine de collecte de sang par an :
Salle des Près Fleuris
Résidence de Personne Agées
71120 CHAROLLES
Mise à disposition gracieusement par la Communauté de Commune Le Grand Charolais

Ou en période de pandémie
Salle des Fêtes Municipale
71120 VENDENESSE-LES-CHAROLLES
Mise à disposition gracieusement par la Commune de Vendenesse-les-Charolles

Président Amicale :
Thierry BOUILLON
Pignières 71120 CHANGY
Téléphone : 03 85 24 18 16
Courriel : thierrybouillon71@gmail.com

Renseignements Pratiques 2020

Mairie de LUGNY-LES-CHAROLLES

Secrétariat. 03 85 88 32 10
Fax 03 85 24 24 18
Courriel : mairie.lugnylescharolles@orange.fr
Permanences Secrétariat Hebdomadaires :
LUNDI : 16:00 à 18:30
MERCREDI : 14:00 à 17:30

Permanences du Maire : Sur Rendez-Vous
Téléphone 06 85 73 33 13
Courriel : p.bouillon@lugny-les-charolles.net

Salles Communales

Grande Salle Communale 03 85 24 26 39
Réservation. 06 52 03 78 65
Auprès de Frédéric **MORIN-DESCHAMPS**

Petite Salle Communale Saint-Martin
Réservation. 06 85 73 33 13
Auprès de Patrick **BOUILLON**, Maire

Visites du Moulin de Lugny

Réservation. 03 85 88 30 73
Auprès de Jean **LAUVERNIER**, Secrétaire
Courriel : lauvernier.j@orange.fr

Associations de LUGNY-LES-CHAROLLES

Association Communale des Fêtes
Président . . . . . Anthony **LAUFERON**
Téléphone **06 88 01 87 68**

Association Culture et Loisirs
Présidente . . . . . Bernadette **RAVAUD**
Téléphone **03 85 88 30 64**

Association Les Amis du Moulin de Lugny
Président. . . . . Joseph **BERNIGAUD**
Téléphone **03 85 70 93 61**

Association des As en 2000 (des Joueurs de Cartes)
Président. . . . . Franck **DELORME**
Téléphone **06 07 12 01 68**

Association Lugny en Forme
Présidente . . . . . Blandine **DELORME**
Téléphone **03 85 88 30 41**

Association Les Chasseurs de Lugny
Président. . . . . Michel **BOUILLON**
Téléphone **03 85 81 07 76**

Comité de Jumelage avec Mex-en-Vaud (Suisse)
Président. . . . . Joëlle **LAMBOROT**
Téléphone **03 85 88 39 71**

Le Grand Charolais
Communauté de Communes

Communauté de Communes
LE GRAND CHAROLAIS

32, Rue Louis Desrichard
71600 PARAY-LE-MONIAL

Tel : 09 71 16 95 95
Fax : 09 71 16 95 97

Courriel : contact@legrandcharolais.fr
Site Internet : http://www.legrandcharolais.fr

PAYS Char'O'lais Bri'O'nnais
une nouvelle qualité de Ville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PETR - Pays CHAROLAIS-BRIONNAIS

7, Rue des Champs Seigneurs
71600 PARAY-LE-MONIAL

Tel : 03 85 25 96 36
Fax : 03 85 81 13 36

Courriel : contact@legrandcharolais.fr

Sites Internet : http://www.charolais-brionnais.fr
http://www.economiecharolaisbrionnais.fr
http://www.sinstallerencharolaisbrionnais.fr

Décoration Noël 2018 par Fred MORIN

Les Pages

Page 26

LES AMIS DU MOULIN
LUGNY LES CHAROLLES

Pages 14-15

LUGNY LES CHAROLLES
COMITE DES FETES

Page 19

Amicale Scolaire

Décoration de Noël de Frédéric MORIN – par Patrick BOUILLON - Décembre 2018

Décoration Noël 2020 par Fred MORIN

des Assoss'

Page 25

CCLL
Club Culture et Loisirs
LUGNY-LES-CHAROLLES

Page 20

ASBA

Page 20

Lugny En Forme

Page 25

LES AS EN 2000